



BULLETIN

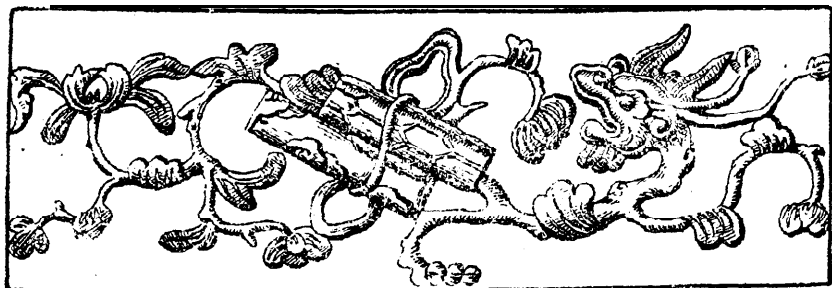
DES

AMIS DU VIEUX

HUË

XXXI^e Année

N^o 2 — Avril-Juin 1944



LES GRANDES FAMILLES DE L'ANNAM S. E. TRAN-TIÊN-THANH (陳踐誠)

Par

ĐÀO-DUY-ANH

AVANT PROPOS

L'histoire de notre pays, à l'époque de l'intervention française, est illustrée par un grand nombre de figures remarquables, telles PHAN-THANH-GIÂN 潘清簡 et PHẠM-PHÚ-THỨ 范富庶, connus pour leur esprit ouvert à la civilisation occidentale et leurs aspirations réformistes ; d'autres comme NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG 阮知方 et HOÀNG-DIỆU 黃耀 pour leur mort héroïque et pour l'hostilité farouche qu'ils opposaient à tout compromis avec l'Occident.

Mais il est d'autres hommes non moins remarquables, qui ne furent pas moins des personnages de premier plan, mais qui sont restées jusqu'ici dans la pénombre, car, quoique partisans du modernisme, ils n'eurent pas l'occasion d'aller en France comme PHAN-THANH-GIÂN et PHẠM-PHÚ-THỨ. Ils s'immolèrent, en bons confucianistes, au culte de la monarchie et connurent une fin tragique, sans pourtant avoir eu le sublime honneur de mourir sur la brèche comme HOÀNG-DIỆU et NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG. TRẦN-TIÊN-THÀNH 陳踐誠 est un de ceux-là.

Nous nous proposons de retracer ici le plus objectivement possible, en nous basant sur des documents et des témoignages authentiques, la carrière de ce dignitaire mal connu qui fut un grand homme d'État et un honnête homme tout court.

Les documents concernant la biographie de TRẦN-TIÊN-THÀNH que nous avons pu consulter sont :

Le Livre généalogique de la famille **TRẦN** (*Minh-hương Trần-thị-thê-phổ* 明鄉陳氏世譜) mis à jour par **TRẦN-TIẾN-HỒI**, fils de **TRẦN-TIẾN-THÀNH**, en la 12^e lune de la 5^e année de la période **Thành-Thái** (janvier 1894) ; La Chronologie de **TRẦN-TIẾN-THÀNH** (*Văn-nghị-công-niên-biểu* 文誼公年表), rédigée par **TRẦN-TIẾN-HỒI** la même année, comprenant 6 volumes ; Les Biographies du **Đại-Nam**, rubrique **TRẦN-TIẾN-THÀNH** (*Đại-Nam chính-biên liệt-truyện, nhị-tập* 大南正編列傳, 一集), ouvrage terminé le 19 de la 9^e lune de la 3^e année de **Duy-Tân** (6 octobre 1909).

* * *

S. E : **TRẦN-TIẾN-THÀNH**

CHAPITRE PREMIER

Sa vie privée. — Son enfance

Le 22^e jour de la 11^e lune de la 12^e année de la période de **Gia-Long** (14 décembre 1813), **TRẦN-TIẾN-THÀNH** naquit à l'heure *canh-thìn* dans la maison paternelle (sur le terrain où s'élève actuellement le temple ancestral de la famille **TRẦN**), au village de **Minh-hương**, du *huyện* de **Hương-trà**, de la province de **Thừa-thiên**. Le nom de son village suffit à nous renseigner sur son origine de métis chinois dont l'ancêtre, originaire du **Fou-kiên** 福建 (village de **Ngọc-châu** 玉珠), *huyện* de **Chương-châu** 漳洲, *phủ* de **Long-khê** 龍溪, ayant fui les envahisseurs mandchous après la chute de la dynastie des **Ming** 明, était venu, avec d'autres compagnons d'exil, s'établir sur un terrain du village de **Thanh-hà** (1) pour se livrer au commerce. Son père, nommé **TRẦN-TRIỀU-ĐỨC** 陳朝翊, était maître d'école au village. Sa mère, nommée **LÂM-THỊ PHÚC-CHÂU** 林氏福朱, fille du **Huân-đạo** (Directeur de l'Enseignement d'une sous-préfecture) **LÂM-NHẬT-THĂNG** 林日升, du même village, était également descendante d'une famille de métis chinois. Son père avait 37 ans et sa mère 28, lorsqu'il vint au monde. Le père fut très heureux de ce que le premier enfant fut un garçon, et il veilla lui-même aux premiers soins donnés au nouveau-né. Au 22^e jour, l'enfant tomba gravement malade, et la famille attribua sa guérison à la ferveur avec laquelle son grand-père, âgé de plus de 60 ans, pria le ciel. A la fête du premier mois, le père organisa un banquet où furent conviés tous les parents et

(1) Voir : **Phổ-Lô**, première colonie chinoise de **Thừa-thiên**, par **ĐÀO-DUY-ANH**, B. A. V. H. 1943, pp. 249-265.

amis. Le futur Ministre **TRƯƠNG-ĐĂNG-QUÊ** 張登桂, qui était alors **hành-tẩu** 行走 au **nội-các** 內閣 (Cabinet Impérial), vit l'enfant et lui prédit un très brillant avenir. Mais en attendant, l'enfant, ayant grandi, se distinguait dans ses premières années d'études plutôt par un esprit lent et obtus, ce qui incita son père, qui était son premier maître, à l'âge de 8 ans, à changer son nom primitif en celui de **DƯƠNG-ĐỘN** 養鈍, (*độn* signifie esprit obtus). A 9 ans, son père ayant été nommé mandarin au titre de **Hàn-lâm-viên điển-bộ**, sur la proposition de **TRỊNH-HOÀI-ĐỨC** 鄭懷德 (*thiếu-bảo hiệp-biện đại-học-sĩ*, d'origine **Minh-hương** lui aussi) et envoyé en service à Hanoi, il eut, d'après ce que rapportent les traditions de la famille, un nouveau maître que ses parents entretenaient spécialement à la maison pour s'occuper de lui. Quand il eut 12 ans, son père revint à la capitale avec le grade de *chủ-sự* au *lễ-bộ* (Ministère des Rites). On raconte qu'un jour son maître, furieux de ce que l'enfant était trop lent à comprendre ses enseignements, lui donna un coup qui l'étendit à terre sans connaissance. Les parents de l'élève accoururent et on essaya en vain de le ranimer. Pendant ce temps, le maître, effrayé de son geste brutal, préparait en cachette son bagage pour prendre la fuite. Mais le père, ayant surpris les préparatifs du précepteur, le rassura en disant : « Je sais que c'est pour le bien de mon enfant que vous l'avez frappé. Même s'il devait en mourir, soyez sûr que vous ne seriez pas inquieté ». Cependant l'enfant reprit lentement connaissance. Mais quelle ne fut pas la surprise de tous quand on constata qu'après cet accident, son intelligence devint plus vive et qu'il apprenait si vite qu'il rattrapa facilement le retard des années passées.

A la 10^e lune de la 5^e année de **Minh-Mệnh** (octobre 1824), son père fut nommé au poste de *tri-phủ* de **Tân-bình** à **Gia-định**. Avant de partir, il le prit souvent à part pour lui donner des conseils. Un jour, il lui dit : « J'ai perdu ma mère à l'âge de 10 ans, et je savais déjà me lever chaque matin dès la 5^e veille pour préparer le petit déjeuner de mon père. Tu as actuellement 12 ans, pourquoi ne peux-tu encore rien faire pour aider tes parents ? Tu ne sais que t'amuser comme un bambin de 4 ou 5 ans ».

Son père partit avec sa mère au début de l'année suivante pour rejoindre son poste et confia l'enfant à une vieille tante, veuve et sans enfant, qui habitait à **Chợ-dinh**. C'était la 12^e fille de l'arrière-grand-père de **TRẦN-DƯƠNG-ĐỘN**. Mariée à un métis chinois du même village nommé **NGÔ-TRIỆU-HẠO**, elle perdit son mari de bonne heure, et veuve, elle réussit seule et grâce à son labeur à amasser une appréciable fortune. Sans enfants, elle élevait ses neveux et petits-neveux et choyait particulière-

ment. **DƯƠNG-ĐỘN**, Pendant que ses parents étaient à **Gia-định**, celui-ci restait à Hué chez sa grand-tante pour poursuivre ses études. Elle l'exhortait souvent au travail et à la vertu en lui citant l'exemple de son grand-père **TRẦN-SĨ-ÍCH** qui, mandarin sous les seigneurs **Nguyễn**, avait été très apprécié pour son honnêteté et ses actes charitables.

Le 16^e jour de la 6^e lune de la 6^e année de **Minh-Mệnh** (10 août 1825) son père mourut à **Tân-bình** à l'âge de 50 ans (il n'était entré dans le mandarinat qu'à 46 ans). Sa mère devenue veuve à 41 ans, s'installa à **Chợ-dinh** (le **Gia-hội** actuel) pour se livrer au commerce et élever ses cinq enfants, **DƯƠNG-ĐỘN** continuant à vivre chez sa grand-tante.

DƯƠNG-ĐỘN travaillait assidûment. A 17 ans il venait recevoir des leçons chez son bel oncle **NGUYỄN-KHOA-MINH**, ministre des Rites (*lễ-bộ thượng-thư*) qui entretenait un précepteur pour ses enfants. Le maître admirant l'intelligence du nouvel élève changea son nom en celui de **THỜ-I-MÃN** 時敏 (*mẫn* signifie intelligence vive).

A 21 ans, il entra au *quốc-tử-giám* (Collège Royal) où il se distinguait par son habileté à rédiger les *phủ*, 賦.

A 23 ans, il épousa la fille aînée du Ministre des Rites **LƯƠNG-TIỀN-TƯỜNG**. Pendant qu'il restait chez sa grand-tante pour s'occuper de ses études, sa femme le remplaçait pour prendre soin de sa mère.

A 25 ans, il fut reçu quatorzième *cử-nhân* au Concours littéraire de Hué (session de *đinh-dậu*, 1837) présidé par **HÀ-TÔN-QUYỄN** qui était assisté de **PHAN-THANH-GIẢN**. L'année suivante, il fut reçu 5^e *tiền-sĩ* de la 3^e série (*đệ-tam-giáp*) au Concours du Palais (*Điện-thí*) dont les examinateurs étaient **PHẠM-HỮU-TÂM**, **TRƯƠNG-ĐĂNG-QUÊ** et **HÀ-DUY-PHIÊN**.

La même année, à la 10^e lune, il débuta dans le mandarinat avec le titre de *hàn-lâm-viên biên-tu* (rédacteur à l'Institut des lettres),

A la 4^e année de **Thiệu-Trị** (1844), sa grand-tante mourut, **THỜ-I-MÃN** dut demander un congé pour s'occuper personnellement des funérailles de celle qu'il considérait comme sa mère adoptive. Trois ans après, sa mère, n'ayant plus la compagnie de sa grand-tante, quitta **Chợ-dinh** pour revenir au village garder le temple familial. **THỜ-I-MÃN** était alors *án-sát-sứ* (juge) à **Thanh-hóa**. C'est à cette époque qu'il épousa sa première concubine **NGUYỄN-THỊ**.

A la 12^e année de **Tự-Đức** (1849), à l'occasion d'un voyage de mission à Hanoi, il épousa comme femme de second rang une jeune fille de 17 ans, nommée **HOÀNG-THỊ-GIÁM**, d'origine **minh-hương** comme lui. Cette femme lui donna deux enfants dont l'aîné, **TRẦN-TIỀN-HỒI** devait être plus tard *tổng-đốc* de **Nghệ-an**.

A la 4^e lune de la 6^e année de **Tự-Đức**, le roi, rendant hommage à sa loyauté, lui décerna le nom de **TIỄN-THÀNH 歿誠** (marcher dans la loyauté) sous lequel on devait le connaître désormais.

Il gravit rapidement les échelons de la hiérarchie mandarinale, et à 50 ans il était ministre de la Guerre (*binh-bộ thượng-thư*), premier ministre de fait. A la 22^e année de **Tự-Đức**, à l'occasion de la fête du Soixantenaire de la Reine-Mère, l'Empereur décerna le titre posthume de *gia-nghi đại-phu thiêm-sự-phủ thiêm-sự* (嘉議大夫管事府管事) à son défunt père, et le titre de *chánh-tam-phẩm thực-nhân* (正三品淑人) à sa mère vivante, alors âgée de 84 ans. La même année, à la 7^e lune, **Tự-Đức** rendit hommage à sa piété filiale ainsi qu'à sa fidélité en lui faisant offrir solennellement des médicaments et des tissus précieux pour sa mère et pour lui.

Quand, à la 4^e lune de la 25^e année de **Tự-Đức** (il avait alors 60 ans), sa mère tomba malade, il fut autorisé à rester le jour à sa résidence pour travailler, sans être obligé d'aller au Palais, et à rentrer le soir à sa maison à **Minh-hương** pour la soigner. L'Empereur ordonna même à un médecin du *thái-y-viện* (Office royal de la médecine) de venir habiter chez lui pour prendre soin de la vieille malade. A la 7^e lune, il obtenait l'autorisation de quitter provisoirement ses fonctions pour pouvoir se consacrer entièrement à sa mère dont la maladie empirait de jour en jour.

Enfin le 15^e jour de la 8^e lune, elle mourut, à l'âge de 87 ans. L'Empereur fit offrir à **TIỄN-THÀNH** une gratification de 500 ligatures pour les frais de funérailles, et lui accorda un congé de 3 mois. A la 11^e lune, après l'inhumation de sa mère à l'endroit dit **Son-dương**, appartenant au hameau supérieur (*thượng phường*) du village de Kim-long, *huyện* de Thanh-thủy, il reprit ses fonctions au Ministère de la Guerre, heureux d'avoir pu rendre dignement les suprêmes devoirs à sa mère qu'après son souverain, il vénérât par dessus tout. Mais toute sa vie il regretta de n'avoir pu ni assister lui-même aux derniers moments de son père mort quand il n'avait que 13 ans, ni s'occuper lui-même de ses funérailles. Parfois, aux jours d'anniversaire, il pleurait avec amertume et disait à ses enfants : « Au moment où mon père devait aller remplir ses fonctions officielles au loin, j'étais trop jeune et ne pouvais le suivre pour veiller sur sa santé ; quand il était malade, je ne pouvais goûter ses médicaments ; quand son cercueil fut ramené de **Gia-dinh**, c'est mon cousin qui s'occupa de ses funérailles et je ne pus en aucune manière lui témoigner ma piété et ma vénération. N'ayant pu m'acquitter de mes devoirs de fils, je me suis imposé comme règle, quoique parvenu au premier degré de la hiérarchie mandarinale, de me vêtir simplement et de manger

frugalement, m'abstenant même des mets précieux offerts par l'empereur ou par mes subordonnés. Souffrant de ce que mon père n'ait pu jouir de richesses et d'honneurs, et pensant à ma grand-tante qui s'est donnée tant de peine pour m'élever, je n'ose pas jouir abusivement de la gloire qui aurait dû leur revenir » (I).

Il vivait comme un pauvre lettré, toujours sévère envers lui-même, humble et indulgent envers les autres. Il avait beaucoup d'enfants : 8 fils et 15 filles. Mais il eut la douleur de pleurer un grand nombre d'entr'eux, 6 fils et 10 filles, dont la plupart enlevés en bas âge. Il avait un réel plaisir à s'amuser avec les enfants. Pendant qu'il travaillait à son bureau, ses petits-fils grimpaient parfois sur ses genoux. Il était très aimé dans son entourage. Un de ses familiers, qui vit encore aujourd'hui, âgé de 89 ans, se plaît souvent à évoquer son souvenir avec attendrissement. Il était également très aimé de **Tự-Đức** qui allait jusqu'à le dispenser des prosternations rituelles en lui disant : « Servez l'Empereur de tout votre cœur pour la prospérité et la paix de l'État ; quant à ces petites formalités, j'ai de la peine à vous voir les accomplir ». **Tự-Đức** qui était un fin lettré l'estimait également pour ses aptitudes littéraires et prisait fort ses poésies composées en réponse à celles proposées par le souverain à son entourage.

La 32^e année (1879), après qu'il fût élevé au titre de *văn-minh-diện đại-học-sĩ* (文明殿大學士), deuxième colonne de l'empire, ses parents et grands-parents furent également avancés en grade à titre posthume, et à la 35^e année, il reçut l'autorisation de se rendre au village célébrer la fête de *phần-huỳnh*, suprême hommage rendu à ses aïeux par le fils parvenu au faîte des honneurs.

Le même mois, le jour du soixante-deuxième anniversaire de sa naissance, **Tự-Đức** lui offrit une poésie avec préface, — le tout écrit de la main du Souverain et brodé sur un panneau de satin jaune, avec une robe de Cour brodée de quatre animaux héraldiques (*đại-triều tứ-linh-bào* 大朝四靈袍), un bâton de longévité (*linh-thọ-trượng* 靈壽杖), ainsi que des pièces de brocard et de soie, des sapèques d'or et d'argent, des tasses en jade, des vases et des objets en porcelaine. C'était un hommage rendu par l'Empereur à la fois à ses vertus de sujet fidèle et de fils pieux

(I) Voir Biographie de **TRẦN-TIỀN-THÀNH**, K-II, 11 b. et 12 o.

CHAPITRE II

Sa vie publique

Sa vie administrative

Reçu *cử-nhân* 舉人 à l'automne de la 18^e année de **Minh-mệnh** (1837), reçu *tiền-sĩ* 進士 au printemps de l'année suivante, il débuta à la 10^e lune dans la carrière mandarinale, à 26 ans, avec le titre de *hàn-lâm viện biên-tu* (Rédacteur à l'Institut des lettres). L'année suivante, il fut successivement chargé de collaborer à la compilation du *Khâm-định bội-văn trích yếu tập vận* 欽定佩文摘要集韻 (Extrait du dictionnaire des rimes Bội-văn, compilé sur l'ordre du roi) et de diriger le travail de xylographie de cet ouvrage, puis affecté comme *hành-tẩu* 行走 (stagiaire) au *Cơ-mật-viện* 機密院 (Conseil secret). Après de nombreuses tribulations, rétrogradations et avancements successifs, il fut élevé, à la 1^{re} année de **Thiệu-trị**, au grade de *viên-ngoại-lang* 員外郎 (mandarin hors cadre, chef de section) au Ministère de l'Administration (*lại-bộ*) 吏部, conservant ses fonctions de *hành-tẩu* au *Cơ-mật-viện*.

A la 5^e lune de la 3^e année, il prit part aux travaux de la commission d'examen du *hội-thí* 會試 (concours général) en qualité de *đồng-khảo* 同考 (co-examinateur). Par la suite, il y eut bien peu de sessions de concours régionaux (*hương-thí* 鄉試) ou de concours généraux dont il ne fit pas partie, étant donné son titre de *tiền-sĩ* (docteur) et sa réputation de bon lettré. La 3^e année, il fut nommé *thư-lang-trung* 署郎中 (chef de section p. i.) au Ministère de la Guerre (*bình-bộ* 兵部) fonctions dans lesquelles il fut titularisé l'année suivante, et il devint *án-sát-sứ* 按察使 (juge) de Thanh-hoá à la 5^e année, fonction qu'il occupa jusqu'à la 6^e année de **Tự-Đức** où il fut nommé *thư-thái-bộc tự-khanh* 署太僕寺卿 (chef de l'Office de l'écurie royale p. i.), chargé des affaires du Ministère des Finances (*hộ-bộ* 戶部). A la 8^e lune de la 2^e année, devenu *thái-bộc tự-khanh* titulaire, il fit partie d'une ambassade envoyée en Chine pour la demande de l'investiture, en qualité de 1^{er} adjoint à l'ambassadeur qui était **PHAN-HUY-VỊNH** 潘輝咏, *hữu-thị-lang* 右侍郎, Chef de bureau de droite du Ministère des Rites *lễ-bộ* 禮部. Il partit pour Hanoi s'occuper des préparatifs. Mais l'ambassade fut supprimée et **TIỀN-THÀNH** rejoignit son ancien poste au Ministère des Finances.

Après avoir passé 6 mois à **Gia-định** comme *bô-chánh-sứ* 布政使 (Adjoint au gouverneur) il revint à la capitale avec le grade de *thư-tả-thị-lang* 署左侍郎 (chef de bureau de gauche p. i.) du Ministère des Travaux (*công-bộ* 工部), chargé des affaires du *nội-các* 內閣 (Cabinet

intérieur). A la 6^e année il devint titulaire de son grade. Pendant son séjour au *nội-các*, il devait souvent participer aux travaux de compilation et de recherches littéraires ordonnés par l'empereur (1). Désirant favoriser la diffusion des livres chinois dans le pays, il demanda à **Ty-Đức** de faire imprimer en de nombreux exemplaires les ouvrages *Tứ-thư đại-toàn* 四書大全 (Edition complète des quatre livres classiques) et *Ngũ-kinh đại-toàn* 五經大全 (Edition complète de cinq livres canoniques), pour les distribuer aux différentes administrations et aux écoles publiques (placet au trône du 8^e jour de la 4^e lune de la 6^e année).

* * *

Il eut également pendant cette époque à remplir des charges d'ordre militaire. A la 7^e lune de la 8^e année, il fut délégué au **Quảng ngãi** comme *tán-ly quân-vụ* 贊理軍務 attaché aux affaires militaires) pour collaborer avec le *tổng-thống* 總統 (commandant en chef) **TRẦN-TRI** 陳知, à la répression des Mọi rebelles de la région de Đá-vách (Thạch-bích 石壁). D'accord avec **TRẦN-TRI**, ii demanda un renfort de 2.000 soldats de la capitale et l'envoi du *chưởng-vệ* 掌衛 (commandant de brigade) **CHU-ĐỨC-MINH** 朱福明 et du *chỉ-huy-sứ* 指揮使 (mandarin chargé du commandement) **ĐÀO-TRÍ** 陶致 pour la répression des deux sách de Minh-long et de Suôi-từ. Au début, n'ayant pu prévoir une attaque des sauvages, il fut puni d'une suppression de solde de 6 mois. Mais cette sanction fut levée un mois après.

La répression ayant réussi à amener la soumission des rebelles, **TRẦN-TRI** et **TRẦN-TIÊN-THÀNH** envoyèrent un rapport au Trône pour rendre compte des résultats des opérations et de l'organisation de la défense des frontières. Les Mọi avaient libéré 27 Annamites et restitué une trentaine de bœufs qu'ils avaient emmenés lors de leurs razzias. Les soldats de la capitale et des différentes provinces ayant parricipé aux opérations furent retirés ; il fut formé deux régiments de milice comprenant un millier de partisans recrutés parmi les habitants des régions voisines qui devaient, de concert avec les soldats de la province, assurer la défense du pays contre l'incursion des montagnards.

A la 12^e lune, **TRẦN-TIÊN-THÀNH** rentra à la capitale reprendre ses anciennes fonctions au *nội-các*, et à la 1^e lune de l'année suivante, il fut avancé d'un grade en récompense des services rendus à **Quảng-ngãi**.

(1) Recueil de maximes, classés par groupe, tirées des quatre livres classiques (*Tứ-thư loại biên* 四書類編) ; la mer des rimes (*Vận-hải* 韻海).

A la 3^e lune de la 9^e année, tenant compte de son activité militaire pendant les derniers mois, l'Empereur le nomma au Ministère de la Guerre (*bình-bộ*) comme *thự hữu tham-tri* 署右參知 (vice-ministre de droite p. i.), tout en le chargeant des fonctions de *nhật-giảng-thần* 日講臣 (commentateur de jour) du *Kinh-diên* 經筵 (Institut des livres canoniques).

A la 8^e lune (octobre 1856), eut lieu le bombardement de Tourane par le, navire français le Catinat. On s'attendait à une attaque de grande envergure par la flotte de l'Amiral RIGAULT DE GENOUILLY. En qualité de vice-ministre de la Guerre, **TRẦN-TIỀN-THÀNH** collabora activement à l'organisation de la défense des ports de Tourane et de **Thuận-an**.

Nous verrons dans le chapitre suivant la part prise par lui dans la défense nationale. Signalons, à titre de curiosité, le côté littéraire de cette défense qui n'est pas dépourvu d'un certain humour.

Le 16^e jour de la 5^e lune supplémentaire de la 10^e année de **Tự-Đức**, 8 mois après l'agression du Catinat, environ un an avant celui de l'escadre de RIGAULT DE GENOUILLY, l'Empereur composa 10 poésies sur le port de **Thuận-an**, poésies où il était naturellement question à la fois de la puissance des forts, de l'efficacité des canons et de la vaillance des soldats. **TRẦN-TIỀN-THÀNH** avec d'autres mandarins y répondirent en exaltant la valeur de nos forces. Il répondit également à une longue poésie de **Tự-Đức** sur la grande revue de la flotte passée par l'Empereur en haut du mirador *Quan-hải* du fort de *Trần-hải-thành* 鎮海城. **Tự-Đức** avait une prédilection particulière pour ces joutes poétiques entre souverain et courtisans, et tout en s'acquittant comme il pouvait de ses charges militaires, à une époque particulièrement difficile, **TRẦN-TIỀN-THÀNH** ne laissa pas chômer sa muse, qui, parfois, prenait volontiers des airs martiaux pour plaire au maître.

Après la prise de la citadelle de *Gia-định*, à la 1^e lune de la 12^e année de **Tự-Đức** (février 1859) **TRẦN-TIỀN-THÀNH** participa, en sa qualité de Vice-Ministre de la Guerre, aux affaires du *Cơ-mật* (*tham-biện cơ-mật sự-vụ* 參辦機密事務) et à la 3^e lune de la même année, **Tự-Đức**, ayant constaté sa compétence en matière de fortification côtière, le déchargea des affaires du Conseil secret et du Ministère de la Guerre pour lui confier spécialement l'organisation de la défense de **Thuận-an**. A la 9^e lune, il fut élevé au grade de Ministre des Travaux, mais continua à assurer la défense des ports de la capitale. A la 6^e lune, de la 15^e année, les dispositifs de défense côtière étant achevés, **TRẦN-TIỀN-THÀNH** fut nommé Ministre des Finances, cumulant les affaires du Bureau de l'Astronomie (*kiêm quản khâm-thiên-giám sự vụ* 兼管欽天監事務) et continuant

néanmoins à assurer la défense côtière. Il fit alors partie du Conseil secret (*sùng cơ-mật-viên đại-thần* 充機密院大臣). A la 9^e lune, il fut déplacé au Ministère de la Guerre pour remplacer **TRƯƠNG-ĐĂNG-QUÊ** qui venait d'être délogé, en raison de son grand âge, des affaires de ce département.

A la 9^e lune de la 17^e année, il fut chargé cumulativement des fonctions de directeur du *tập-hiến-viện* 集賢院 (Institut des sages) et de celles de *đổng-lý đại-thần* 董理大臣 (Directeur) des ateliers royaux de **Dương-xuân**. A la 10^e lune, à l'occasion de la fête *vạn-thọ* 萬壽 (naissance de l'Empereur), il reçut deux grades sur les quatre qu'il avait perdus à la suite des négociations infructueuses avec les délégués français et espagnols.

A la 2^e lune de la 18^e année, il reçut en récompense un *khánh* (plaque) en or de 2^e classe avec l'inscription de quatre caractères : *liêm, bình, cần, cán* 廉平勤幹 (intègre, juste, assidu, capable). A la 1^{re} lune de la même année, il fut à nouveau rétrogradé d'un degré pour n'avoir pu, en sa qualité de Ministre de la Guerre, découvrir l'enfant de **ĐINH-ĐẠO** 丁導 petit-fils de **HỒNG-BẢO** 洪保 (condamné pour complot), recueilli chez le *phò-mã* (gendre royal) **NGUYỄN-ĐÌNH-TỨ**. A la 5^e lune, il perdit encore deux grades comme tous les autres dignitaires de la Cour, pour s'être trompé dans le choix d'un mandarin du grade de *viên-ngoại*.

A la 6^e lune, en qualité de Ministre de la Guerre, il fut envoyé en mission spéciale à **Hải-an** où les troupes impériales, commandées par **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG**, étaient en train de poursuivre la répression des bandes de **LÊ-VAN-PHỤNG**. A la 7^e lune, en passant par **Hải-dương**, il fut témoin d'une grande disette et ordonna aux autorités locales de prendre 3.000 mesures de riz du grenier provincial pour les distribuer aux pauvres. Son arrivée à **Hải-an**, coïncida presque avec la reprise de la citadelle de **Hải-ninh** par les troupes de l'Empereur. A la 8^e lune, il rentra à la Capitale pour rendre compte de sa mission, et demanda en même temps la reprise des travaux du creusement du canal reliant **Thanh-hoà** à **Nghệ-an**. Après cette mission, **TRẦN-TIỀN-THÀNH** fut cependant rétrogradé d'un degré pour n'avoir pu empêcher l'acte d'indiscipline des *đề-đốc* (généraux) **HOÀNG-THÀNH** et **TÔN-THẮT-ĐÌNH** qui avaient pris prétexte de maladie pour quitter leurs troupes et revenir à la capitale sans autorisation.

A la 10^e lune, il recouvra successivement, en même temps que ses collègues, un grade, puis deux grades, à l'occasion de la présentation du rapport géomantique sur l'emplacement du tombeau de **TỰ-ĐỨC** (*vạn-niên-cơ* 萬年基) et de la fête *vạn-thọ* 萬壽. Mais il perdit ensuite le même mois, en même temps que ses collègues, deux grades pour avoir négligé l'examen du rapport secret de l'ancien *tổng-đốc*

(gouverneur) de **Nghệ-àn Vũ-trọng-Bình 武仲平**, sur la situation des chrétiens.

Après la pacification de la région de **Hải-an** et la reprise de **Cao-bằng** aux rebelles, l'Empereur, songeant à récompenser les serviteurs méritants, éleva exceptionnellement **TRẦN-TIÊN-THÀNH** au grade de *thực-hiệp-biện đại-học-sĩ* 署辦大學士 (Grand Chancelier de 2^e classe p. i.) en lui conservant toutes ses anciennes fonctions. Il devint ainsi Premier Ministre de la Cour. A la 8^e lune, il fut désigné, avec le Ministre des Travaux **NGUYỄN-VĂN-PHONG**, pour collaborer à l'instruction de l'affaire **ĐOÀN-TRUNG** (1). Le *võ-hiến-điện đại-học-sĩ* (Grand Chancelier du Palais **Võ-hiến**) **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG**, chargé du commandement des troupes impériales à **Hải-an**, ayant été rappelé à la capitale pour prendre les fonctions de Ministre de la Guerre, chargé de la défense côtière de la capitale, **TRẦN-TIÊN-THÀNH** fut déplacé au Ministère des Travaux et chargé en même temps des fonctions de sous-directeur des ports de la capitale (*hải-phòng-phó-sur* 海防副使) ainsi que de celles de directeur du bureau des Annales (*quốc-sử-quán-tổng-tài* 國史館總裁) et de ses anciennes fonctions de cumul.

Après de multiples rétrogradations pour de petites fautes de service et des avancements à diverses occasions, il fut à la 2^e lune de la 21^e année, après l'échec de sa mission à Saigon pour négocier un nouveau traité avec le représentant de la France, rétrogradé au rang de *tả tham-tri* (Vice-Ministre de gauche) du ministère des Travaux, en conservant cependant ses anciennes fonctions de ministre. Aucun fait remarquable n'est à signaler pendant son séjour dans ce Ministère, sauf sa réintégration au grade de ministre titulaire, à la 9^e lune, après la fête du Quarantenaire de l'Empereur, à la 21^e année de sa période.

A la 12^e lune, **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG** déjà affaibli par l'âge, et n'étant plus en état d'assurer les charges d'un département aussi important à cette époque que celui de la Guerre, obtint sa permutation avec **TRẦN-TIÊN-THÀNH** qui redevint ainsi Premier Ministre de fait.

A la 11^e lune de la 22^e année, il présenta avec ses collègues de la Cour un placet de remontrances à **Tự-Đức** pour le conseiller de ne pas

(1) La 10^e année de **Tự-Đức** (1866) le gendre du prince **Tùng-Thiện** nommé **ĐOÀN-TRUNG**, de concert avec ses frères **ĐOÀN-HỮU-ÁI** et **ĐOÀN-TƯ-TRỰC**, soulèverent les ouvriers exaspérés par les travaux pénibles occasionnés par la construction de Khiêm-lang (tombeau de **Tự-Đức**) dans le but d'introniser **ĐINH-ĐẠO**, fils de **HOÀNG-BẢO**. La révolte éclata dans la nuit du 8^e jour de la 8^e lune et échoua lamentablement.

trop sortir pour la chasse pendant que le pays était dans une situation difficile. Ce rapport fut bien accueilli par l'Empereur qui reconnut ses erreurs et promit de suivre les conseils de son entourage.

A la 3^e lune de la 23^e année, un ambassadeur espagnol vint à Hué pour remettre une lettre de sa reine concernant l'établissement d'un consulat. **TRẦN-TIỀN-THÀNH** fut chargé avec ses collègues de mener les négociations en vue d'obtenir l'aide de l'Espagne. Après l'échec des pourparlers, il fut destitué tout en gardant ses fonctions (*cách lưu* 革留). Mais au début de l'année suivante, il fut exceptionnellement promu au grade de *thực hiệp-biện đại-học-sĩ* qu'il avait perdu précédemment.

Après la mort de, sa mère survenue le 15^e jour de la 8^e lune de la 25^e année de **Tự-Đức**, l'Empereur le promut au début de l'année suivante au grade de *hiệp-biện đại-học-sĩ* titulaire, en l'exhortant à « marcher toujours dans la voie de la loyauté » comme l'indiquait son nom (**TIỀN-THÀNH**), et « d'être aussi fidèle sujet que fils pieux ». Il remercia en pleurant, confondu d'être l'objet de tant de sollicitude de la part de son Souverain.

A la 10^e lune, il fut à nouveau chargé de la défense des côtes. A la 3^e lune de la 27^e année, il fut élevé au grade de *thực-văn-minh-điện đại-học-sĩ* 實文明殿大學士 (Grand Chancelier du Palais *văn-minh* p. i.) en récompense du service qu'il avait rendu à l'État en faisant connaître à l'Empereur le mandarin **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** qui avait été *Bang-biện* 幫辦 au *huyện* de Thành-hóa à Quảng-trị. Lors de sa mission à Saigon à la 20^e année de **Tự-Đức**, **TRẦN-TIỀN-THÀNH** avait demandé à être accompagné par ce mandarin dont il avait apprécié l'intelligence et l'habileté. **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** fut envoyé ensuite au Tonkin pour collaborer avec **HOÀNG-KÊ-VIỆM** à la répression des troubles. Pour avoir, vers la fin de la 26^e année, exposé un plan concernant la reprise des provinces de la Cochinchine, il fut élevé exceptionnellement au grade de *hành-bộ thượng-thư* 刑部尙書 (Ministre de la Justice), membre du *Cơ-mật-viện* 機密院. **TRẦN-TIỀN-THÀNH** fut alors récompensé pour avoir révélé à l'Empereur un serviteur aussi précieux qui serait resté ignoré sans son intervention.

Pendant cette époque où, la Cochinchine ayant été définitivement occupée, le Gouvernement français cherchait à intervenir au Tonkin, les responsabilités du Premier Ministre et Ministre de la Guerre étaient particulièrement lourdes. Il n'était pas en son pouvoir d'arrêter le flot qui montait. Mais **TRẦN-TIỀN-THÀNH** faisait ce qu'il pouvait, et le Souverain était d'une façon générale satisfait de son activité.

A la 5^e lune de la 28^e année, il fut même félicité (*kỷ lực* 紀錄) pour avoir bien organisé la défense du port de Thuận-an. Mais à en juger

par le nombre impressionnant de suspensions de solde et de rétrogradations dont il fut frappé au cours des dernières années du règne de TỰ-ĐỨC, on doit reconnaître que le Souverain était devenu plus nerveux que jamais à cause de la tournure de plus en plus mauvaise des événements. Pourtant à la 1^{re} lune de la 31^e année, à 66 ans, TIỀN-THÀNH fut titularisé dans le grade de *văn-minh-điện đại-học-sĩ* avec cette mention : « Bien que, ces derniers temps, à cause de son grand âge et de sa santé déficiente, il soit inévitable que son activité s'en soit ressentie, et bien qu'il ne puisse plus répondre suffisamment à ce qu'on attend de lui, sa fidélité inébranlable s'est par contre raffermie avec l'âge, cependant que sa grandeur d'âme et sa largeur de vue le rendent capable de prendre les plus graves décisions ».

A la 1^{re} lune de la 34^e année de TỰ-ĐỨC, son grand âge ne lui permettant plus de remplir efficacement les fonctions de Ministre de la Guerre, il fut remplacé intérimairement par le tham-tri (Vice-Ministre) LÊ-HỮU-TÁ, pour garder seulement la Direction générale des affaires du Ministère (*quản-lý binh-bộ-sự-vụ* 管理如部事務). A la 12^e lune de la même année, le *tổng-độc* p. i. TÔN-THẬT THUYẾT fut désigné pour l'assister comme Ministre de la Guerre p. i., tandis que LÊ-HỮU-TÁ fut déplacé à l'intérim du Ministère des Travaux. L'année suivante, c'est sur son avis que TÔN-THẬT THUYẾT fut admis à faire partie du *cơ-mật-viện*.

Mais sa santé faiblissait chaque jour. Il toussait souvent et était atteint de dysenterie chronique. Il dut à plusieurs reprises, à partir de la 12^e lune de la 35^e année, demander des congés pour se soigner. Mais l'Empereur, tout en l'autorisant à rester dans sa résidence pour être soigné par les médecins du *thái-y-viện* ne lui accordait pas de congé, l'obligeant ainsi à continuer à participer aux affaires de l'État qui étaient en ce moment dans une situation fort critique,

Les troupes de HENRI RIVIÈRE, après avoir pris Hanoi, s'étaient emparées de Nam-định à la 2^e lune de la 36^e année. A la Cour on s'attendait au pire. Le Ministre de la Guerre renforça la défense des ports de Thuận-an et de Tư-hiến pour protéger la capitale. Mais sur ces entrefaites TỰ-ĐỨC mourut le 16^e jour de 6^e lune, et TRẦN-TIỀN-THÀNH ne devait pas survivre longtemps à son Souverain qu'il avait servi fidèlement, en bon confucianiste, jusqu'au dernier souffle.

CHAPITRE III

Sa vie publique

Son activité au Ministère de la Guerre. — La défense nationale.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que **TRẦN-TIÊN-THÀNH** avait commencé à prendre part aux affaires militaires à l'occasion de la répression des tribus **Mọi** insoumises du **Quảng-ngãi**, à la 8^e année de **Tự-Đức**.

En raison des qualités d'organisation dont il avait fait preuve dans cette expédition, il fut élevé, l'année suivante, aux fonctions de Vice-Ministre de droite p.i. (*thự hữu tham-tri*) du Ministère de la Guerre. C'est à partir de cette époque qu'il prit une part active à l'organisation de la défense nationale. Après le bombardement de Tourane par le Catinat, le Ministère de la Guerre ordonna aux autorités provinciales de **Quảng-nam** de renforcer la surveillance des côtes. Il entreprit également de remédier à certains défauts de l'armée dont le plus grave était la fréquence des désertions due aux causes suivantes :

1°) Dans le recrutement des soldats, les autorités communales et cantonales favorisaient les riches et accablaient les pauvres ;

2°) Les autorités régionales et provinciales se contentaient d'accepter sans contrôle les hommes que leur présentaient les autorités communales et cantonales ;

3°) Les convoyeurs rendaient la liberté à ceux qui leur donnaient de l'argent ou les autorisaient à simuler la maladie pour rester chez eux ;

4°) Les soldats buvaient, jouaient et s'adonnaient à la débauche ; non seulement les officiers ne les punissaient pas, mais les sous-officiers favorisaient encore leurs mauvais penchants ;

5°) Les officiers touchaient de l'argent pour exempter certains et ne manquaient pas d'abuser des autres ;

6°) Dans la construction des ouvrages de défense, les matériaux étaient achetés à un prix très élevé, les sulbaternes en profitaient pour se servir largement ; bien que les achats fussent payés par le Trésor, on obligeait les soldats à verser une contribution ; les officiers et les fonctionnaires des bureaux du Ministère touchaient de l'argent pour accorder des dispenses ; les abus étaient très nombreux (1).

A la 2^e lune de la 12^e année, **TRẦN-TIÊN-THÀNH** fut chargé spécialement de collaborer avec le *thự thông-chê* 署統制 (Général p. i.)

(1) Rapport au Trône présenté par le Ministère de la Guerre à la 8^e lune de la 9^e année de **Tự-Đức** (1856).

de l'aile droite du camp **Vũ-lâm** (*Vũ-lâm-dinh hữu-dực* 羽林管右翊) pour construire des forts et des remparts devant servir à la défense de **Thuận an**. Désormais, il devait consacrer tous ses efforts à la protection des côtes de la capitale.

D'accord avec son collègue militaire **NGUYỄN-NHƯ-THĂNG**, 阮兵升 il proposa d'abord à l'Empereur d'établir un système de surveillance et de signalisation le long de la côte entre la passe de **Tư-hiến** au Sud et la passe de **Việt-an** dans le **Quảng-trị** ; d'installer 15 miradors dans les 15 villages compris entre **Đông-dương** et **Hoà-duân** et 7 autres dans les 7 villages situés entre **Thái-dương** ha et **Lãnh-thủy** ; d'installer, à chaque mirador, un chevalet pour le feu ; de faire garder ces postes par les habitants des villages ; d'agiter, pendant le jour, un drapeau rouge pour signaler la présence des bateaux européens qui passeraient près de la côte ; d'agiter, pendant la nuit, une torche ; d'allumer le feu sur le chevalet pour signaler les canots des européens qui débarqueraient.

Le port de **Thuận-an** était déjà défendu des deux côtés de la passe (il s'agit de l'ancienne passe dite **Cửa Eo** qui a été ensablée par le raz de marée du 15 octobre 1897 et complètement fermée depuis le raz de marée de 11 septembre 1904), par le fort du Nord, appelé **Trần-hải-đài**, situé sur le village de **Thái-dương** ha, et le fort du Sud appelé **Hà-nhuận**, situé sur le village de **Trung-hà** ou **Eo**. Le parcours fluvial allant du port à la capitale était défendu par une série de forts de moindre importance, celui de **Cồn-sơn** sur l'îlot du même nom, celui de **Hấp-châu** sur un banc de sable en face de la passe, appelé vulgairement par les Européens fort des Cocotiers ; celui de **Qui-lai** situé sur le village du même nom, celui de **Thuận-hoà** sur la rive gauche en face de celui de **Hải-trình**, celui de **Đồn-trung**, redoute construite sur l'îlot en amont de **Qui lai**, celui de **Thủy-tú** situé sur le territoire du village portant ce nom, enfin celui de **Đại-đồn** situé sur l'îlot de **Triều-sơn**. Ce système de défense apparaissait alors comme insuffisant.

TRẦN-TIẾN-THÀNH et son collègue militaire **NGUYỄN-NHƯ-THĂNG** renforcèrent la protection du port par trois autres forts : **Lộ-châu**, **Hy-du** et **Hải-trình**.

Lộ-châu était « un fort rectangulaire, avec retranchements et bastions en terre » (1), situé au village de **Thuận-hoà** sur la rive gauche du fleuve. Il commandait l'embouchure de celui-ci dans la lagune.

(1) Souvenirs historiques en aval de Bao-vinh. Forts et batteries, par R. MORINEAU B. A. V. H. 1914, n° 3.

Le fort de **Hy-du**, situé sur le village du même nom (actuellement village **Tân-mỹ**), était également de forme rectangulaire, ayant 35 mètres à l'Est et à l'Ouest, et 25 mètres au Nord et au Sud.

Le fort de **Hải-trình**, situé sur la rive droite dans le village du même nom, formait un petit rectangle de 36 mètres de longueur à l'Est et à l'Ouest et de 27 mètres au Nord et au Sud.

« En remontant vers Hué, et avant de s'incliner vers le Nord-Ouest, entre les villages de Qui-lai et de **Thuận-hoà**, le fleuve, très large, n'a pas de profondeur, et la navigation des grosses jonques demande une grande connaissance du chenal. Les mandarins jugèrent avec raison que des canonnières seraient obligées de sonder pour franchir cet espace, et de ce fait, de ralentir leur vitesse. Aussi estimèrent-ils opportun de renforcer la défense de cette partie du fleuve par un groupe de retranchements bien compris » **TRẦN-TIẾN-THÀNH** et son collègue firent ainsi construire entre le village de Hy-du et celui de **Hải-trình**, sur chaque rive du fleuve, un retranchement long de 22 mètres (8 *trượng*), haut de 2m80 (7 *thước*), épais de 6 mètres (1 *trượng* 5 *thước*) à la base, et coupé de 5 meurtrières dirigées sur le lit du fleuve.

Au village de **Thuận-hoà**, à l'endroit dit **Cổ-cò-xứ**, ils firent élever un retranchement demi-circulaire long de 40 mètres (10 *trượng*), haut de 3m50 (8 *thước*), épais de 4 mètres (1 *trượng*) et percé de 7 meurtrières, moitié tournées vers le chenal du fleuve, moitié tournées vers l'endroit dit **Cửa-lấp** du village de **Thái-dương-thượng**.

Ils ajoutèrent ensuite ? « un retranchement demi-circulaire, orienté à l'Est, à l'endroit, du **Bàu-hà-xứ**, ayant 90 mètres de développement sur 9 mètres d'épaisseur et un retranchement droit situé un peu en arrière, faisant face à l'Est, ayant 295 mètres de long sur une épaisseur de 3 mètres », servant à protéger les approches du fort de Qui-lai, puis un autre retranchement important dans le village de **Thuận-hoà**, faisant face au fleuve, en arrière du fort du même nom.

Le système des forts et des retranchements était encore renforcé par des barrages défendant le parcours du fleuve sur les points les plus difficiles, **TRẦN-TIẾN-THÀNH** et son collègue firent tenir prêts sur les bords du fleuve, en face des forts de Hy-du et de **Hải-trình**, des pieux de bois dit « **mộc-mã** », munis aux extrémités de crochets en fer, que l'on ferait jeter en cas d'alerte dans le chenal par les soldats de ces forts, en veillant à ce que ces pieux fussent à 1 *thước* (0 m 40) seulement au-dessous du niveau de l'eau. Ils établirent ensuite, entre les forts de Qui-lai et de **Thuận-hoà** et l'endroit dit **Cổ-cò-xứ**, des lignes de pieux en bambou formant barrage pour défendre le chenal contre les canonnières ennemies,

ménageant au milieu une coupure de 2m50 pour le passage des jonques royales.

Ils firent en outre préparer sur chaque berge, en face des villages de Qui-lai et de **Thuận-hoà**, des radeaux de bambou (de 100 tiges chacun) destinés à être poussés au milieu du fleuve en cas d'alerte, et disposer sur les deux côtés du fleuve, dans les mêmes parages, des tas de moellons, destinés en cas de besoin, à obstruer le chenal.

Ils demandèrent ensuite à renforcer les trois postes de Qui-lai et de **Thuận-hoà** (fort et retranchement) en mettant dans chacune un *suất-đội* et 50 soldats et en portant le nombre des *suất-đội* d'artillerie (*thần-cơ-suất-đội* 神機率隊) à 1, le nombre des *đội trưởng* 隊長 à 3, le nombre des soldats et artilleurs à 43, puis à nommer un *quản vệ* 管衛 pour commander les trois postes.

Ils proposèrent d'employer des canons dit *chân địa-lôi* 震地破 (à obus) contre les navires étrangers munis de cuirasse et de plaque de protection, puis de renforcer l'armement du port de **Thuận-an** avec trois canons de bronze de la catégorie de *phá-dịch trung-tướng-quân* 敵將中衝軍 dont un de 4 *tắc* 4 *phân* (176 mm) de calibre, et 1 *thurốc* 5 *tắc* 9 *phân* (0 m 636) de long, et deux de 4 *tắc* 4 *phân* de calibre et 1 *thurốc* 4 *tắc* 8 *phân* (0m592) de long ; deux canons de bronze dit *xung-tiêu* 消充 de 3 *tắc* 5 *phân* (140 mm) de calibre et 1 *thurốc* 4 *tắc* 3 *phân* (0m482) de long ; de renforcer l'armement des nouveaux remparts de **Hạp-châu**, de **Cồ-cò**, de **Hy du** et de **Hải-trình** avec quinze canons de bronze de la catégorie *tả-hữu-tướng-quân-xướng-vũ-uy-thắng-uy* 左右將軍廠武威勝威 de 2 *tắc* 2 *phân* (88 mm) de calibre et 3 *thurốc* (1m20) de long, sept canons de bronze dit *oanh-sơn* 轟山, dont quatre de 2 *tắc* 6 *phân* (104mm) de calibre et 4 *thurốc* 7 *tắc* 5 *phân* (1m90) de long, deux de 2 *tắc* 4 *phân* (96 mm) de calibre et de 3 *thurốc* 8 *tắc* 8 *phân* (1m552) de long, un de 2 *tắc* 5 *phân* (100 mm) de calibre, et 3 *thurốc* 9 *tắc* 7 *phân* (1m588) de long ; cinq pièces de bronze de la catégorie *bình-ngụy-đại-tướng-quân* 年僞大將軍 de 2 *tắc* 6 *phân* (104 mm) de calibre et 3 *thurốc* 8 *tắc* 4 *phân* (1m536) de long.

Tous ces projets furent soumis à l'Empereur pendant les 2^e et 3^e lunes de la 13^e année de **Tự-đức**. Une partie put être réalisée.

A la 5^e lune **TRẦN-TIÊN-THÀNH** présenta à l'Empereur un rapport auquel étaient jointes les cartes des forteresses et des remparts ainsi que le compte-rendu de leur état d'armement.

A la 6^e lune, lui et le maréchal **NGUYỄN-NHƯ-THĂNG** présentèrent un nouveau rapport dans lequel ils demandèrent 30 pièces de canons de différentes catégories pour le fort carré de **Thuận-an** (fort de **Hà-nhuận**),

7 pièces pour le fort carré de **Hoà-duận**, 10 pièces *oanh-sơn* 羴山, 10 pièces de chacune des catégories *dăng-uy* 騰威, *thắng-uy* 勝威 et *chân-uy* 鎗威, 10 pièces *vũ công*, 武功, 20 pièces thành-công 成功 pour compléter l'armement du rempart de **Hạp-châu** et munir les nouveaux remparts de sable de **Thuận-an** et de **Hoà-duận**. Ils demandèrent également pour **Thuận-an**, 32 pièces *quá-sơn* 過山, 30 pièces *thần-công* 神功, en plus des 109 pièces *quá-sơn* 過山, 10 pièces *phi-sơn* 飛山 et 20 pièces *thần-công* 神功 qui existaient déjà, mais dont une grande partie était employée pour armer la flotte du fort ; 300 soldats et 80 artilleurs pour renforcer l'effectif existant qui était de 775 soldats, 237 artilleurs et 569 marins ; répartis entre tous les remparts et tous les navires du fort.

Ce rapport fut agréé.

Au début de l'année suivante, il reçut l'ordre de veiller à la défense de la passe de **Thuận-an** et se proposa de prendre des jonques de guerre et de réquisitionner les sampans des particuliers pour transporter sur la passe une centaine de tas de moellons, d'attendre le moment décisif pour recharger secrètement ces embarcations et les faire couler la nuit dans la passe pour l'obstruer. Cette mesure semblait être facilitée par l'ensablement naturel qui colmatait peu à peu le chenal.

En récompense de tous ces services, **TRẦN-TIẾN-THÀNH** fut promu, à la 9^e lune de cette année, au grade de ministre des Travaux tout en conservant son affectation spéciale à la défense du port. L'année suivante, à la 6^e lune, la défense du port ayant été jugée au point (1), il fut affecté

(1) Il est intéressant de connaître les opinions des auteurs français sur l'état des ouvrages de défense de **Thuận-an**. Écoutons d'abord un contemporain, **PICARD DESTELAN** : « C'était **TÔN-THẬT-THUYẾT** qui avait fait exécuter tous les travaux de défense au moment de l'arrivée de la division navale de l'Amiral **COURBET**. Il témoigne, il faut le reconnaître, d'une volonté, d'une énergie puissantes, car c'est lui qui, au mépris de toutes les difficultés imaginables, avec les moyens les plus primitifs, est arrivé à mettre en batterie les grosses pièces de bronze qui armaient les forts, et a fait exécuter les travaux du barrage à l'embouchure de la rivière. Ces derniers travaux ont duré plus de deux ans, et l'on ne compte pas le nombre de malheureux qui sont morts en plongeant, emportés par le courant. On pensait que le barrage était fermé par des chaînes ».

(**PICARD DESTELAN** : *Annam et Tonkin*, notes d'un marin, pp. 192-193).

PICARD DESTELAN ne savait pas, et on ne saurait lui en tenir rigueur, que **TÔN-THẬT-THUYẾT** ne faisait que renforcer — il n'avait pas le temps pour tout faire, — le système, de défense dû en grande partie à **TRẦN-TIẾN-THÀNH**.

Laissons maintenant parler le R.P. **MORINEAU** qui, en 1914, a vu encore les derniers vestiges de ces ouvrages qui ont presque complètement disparu aujourd'hui.

La plupart de ces forts et barrages avaient d'ailleurs été détruits en application du traité **HARMAND**.

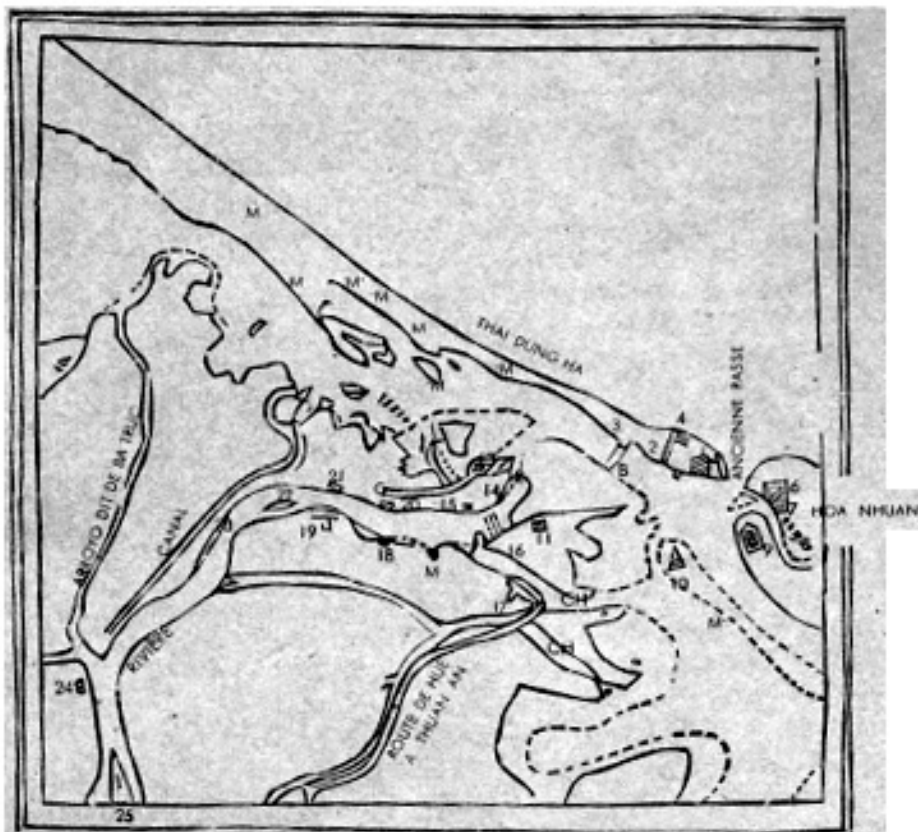


Planche XIV. — Carte donnant les éléments de défense du fleuve en aval de Hué.

Légende :

1. Fort du Nord ; 2. Bain du Roi ; 3. Mirador et Batterie ; 4. Retranchement et batterie ; 5. Batterie ; 6. Mât de pavillon ; batterie ; 7. Fort du Sud ; 8. Série de batteries ; 9. Fort du Côn-son ; 10. Fort des Cocotiers ; 11. Fort de Tân-Hỷ, Grand fort de Lô-châu ; 12. Retranchement ; 13. Petit fort du Lô-châu ; 14. 1^{er} fort de Ki-du ; 15. 2^e fort de Hi-du ; 16. Fort de Phô-lợi ; 17. Fort de Hải-trinh ; 18. Fort de Qui-lai ; 19. 1^{er} fort de Thuận-hòa ; 20. 2^e fort de Thuận-hòa ; 21. Fort de Đồn-trung ; 22. Mât de Signaux et batterie de Thuận-hòa ; 23. Fort de Thủy-tô ; 24. Fort de Triêu-son dit de Đại-dồn.

B. Barrages. — C. Canal. — Ch. Chaussée. — M. Mirador.

Les lignes pointillées indiquent la limite des fonds vaseux, découverts à marée basse. — Cette carte donne l'état des lieux en 1889.

au poste de ministre des Finances, tout en continuant à être chargé de la surveillance générale des côtes. A la 9^e lune, **TRƯƠNG-ĐĂNG-QUÊ** ayant demandé sa mise à la retraite et ayant obtenu l'autorisation de se décharger des fonctions de ministre de la Guerre, **TRẦN-TIẾN-THÀNH** fut désigné pour le remplacer.

Désormais, son activité devait s'étendre à la défense de tout le pays et pour remplir cette tâche, il était considéré par le souverain comme le personnage le plus qualifié, étant donné son expérience acquise dans l'organisation de la défense côtière.

Il eut quelques mois après sa nouvelle nomination, à faire face une recrudescence d'activité des pirates sur les côtes de **Thanh-hóa** et de **Nghê-an**. Il proposa à l'empereur de charger le commissaire impérial **NGUYỄN-TRÍ-PHƯƠNG** en expédition à **Hải-an** de coopérer avec la flotte précédemment envoyée à **Thanh-hóa** pour la répression de ces bandes. Mais il fut puni d'une suspension de solde de 6 mois pour n'avoir pu prévenir l'incursion des pirates de mer dans la région de **Hải-vân** (col des Nuages).

A la 5^e lune supplémentaire, **TRẦN-TIẾN-THÀNH**, sur la demande du souverain, soumit un rapport sur le système des concours d'art militaire des différentes dynasties chinoises, et proposa la création de concours de **vũ-tiền-sĩ** (docteur ès-art militaire) qui complèteraient ceux déjà existant de **vũ-cử-nhân** (licenciés militaires).

A la 8^e lune de la 19^e année, **NGUYỄN-TRÍ-PHƯƠNG** ayant été rappelé aux fonctions de ministre de la Guerre après la pacification de la région de **Hải-an**, **TRẦN-TIẾN-THÀNH** fut affecté au Ministère des Travaux, et dans ses nouvelles fonctions, il continua à participer, indirectement, mais

« Après avoir étudié et situé tous ces forts, fortins, retranchements et redoutes, on constate que, à l'exception du fort au Nord de **Thuận-an**, complètement terminé et armé sur toutes ses faces, tous les autres travaux de défense de **Thuận-an** et du fleuve de Hué n'étaient terminés et armés que sur les parties qui commandent le fleuve. Cette remarque s'impose en constatant l'infériorité en hauteur et en largeur des retranchements n'ayant point vue directe ou longitudinale sur la passe de **Thuận-an**, sur la lagune formant port en arrière de la presqu'île de **Thuận-an** et sur le fleuve de Hué.

« Cette remarque ne peut empêcher d'admirer l'intelligence des mandarins parmi lesquels il convient de distinguer spécialement **TÔN-THẬT-THUYẾT**, qui a conçu ce système de défense en profitant de toutes les sinuosités du fleuve jusqu'à son embouchure en mer, et l'énergie des autorités qui ont su faire exécuter ces travaux très difficiles et si considérables, sans tenir compte des difficultés matérielles et pécuniaires ».

(Souvenirs historiques en aval de Bao-Vinh : Forts et batteries, par R. MORINEAU — Bulletin A.V.H.. 1914, n° 3).

plus étroitement que les autres ministres, à la défense nationale. Il fut du reste nommé adjoint (*phó-sứ*) à **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG**, pour la défense des côtes de la Capitale.

Après la perte de toute la Cochinchine et la réduction des bandes de **LÊ-VĂN-PHỤNG** à **Hải-an**, la situation du pays était relativement tranquille.

TRẦN-TIẾN-THÀNH ne se signala plus par aucune activité remarquable. Mais à la 21^e année (1868), les débris des Taïping de Chine, réfugiés dans le Haut-Tonkin, commencèrent à terroriser les provinces de **Cao-bằng**, **Hải-ninh**, **Lạng-sơn** et **Thái-nguyên**. Les Pavillons noirs et les Pavillons jaunes dévastèrent la région de **Tuyên-quang**. Celle de **Quảng-yên** naguère occupée par les bandes de **LÊ-VĂN-PHỤNG** fut à nouveau troublée par le soulèvement d'un certain **HOÀNG-TẾ** allié aux pirates chinois. **Tự-Đức** dut demander le concours des troupes régulières de Chine pour réprimer ces bandes chinoises, mais les résultats n'étaient pas en rapport avec les dépenses engagées pour entretenir ces étrangers.

Entre temps, **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG**, affaibli par l'âge, demanda à se décharger des affaires du Ministère de la Guerre et obtint de permuter avec **TRẦN-TIẾN-THÀNH** qui reprit ses anciennes fonctions.

A la 2^e lune de la 25^e année (1872), ayant été consulté par l'Empereur en même temps que **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG**, sur le moyen de terminer la pacification du Tonkin, il présenta avec son collègue un rapport signé de tous les ministres et rédigé en ces termes :

«...Conformément à vos ordres, vos sujets osent constater secrètement que la situation actuelle du Tonkin est la suivante : Dans le Nord, les bandes chinoises se répandent comme des flots ; la région de **Hải-dương** est infestée par des jonques pirates ; les brigands chinois en profitent pour sévir. Dans les régions de **Sơn-tây**, **Hưng-hóa**, **Tuyên-quang** et **Thái-nguyên**, des bandes chinoises se livrent sans cesse au pillage.

« Les officiers et soldats des *đạo* se sont répartis pour opérer la répression depuis longtemps, mais les succès ne sont pas encore annoncés. Contre les pirates de **Hải-dương**, des jonques de guerre ont été envoyées à plusieurs reprises et ont opéré avec le concours des bateaux à vapeur du vice-général **Lôi** (1). Les autorités militaires et les mandarins provinciaux ont loué également des Chinois montés sur de grandes jonques ; mais les dépenses occasionnées sont très élevées.

« Pendant que le peuple souffre de la faim et que les finances sont obérées, les affaires actuelles qui sont loin d'être réglées ne laissent pas d'être inquiétantes, comme l'a dit Votre Majesté. Jusqu'ici tous ceux qu'ont

(1) *Phó-tướng Lôi-bình-Cương* 電秉剛, envoyé par la Cour de Chine.

ont fait les mandarins provinciaux ne sont qu'efforts et dépenses inutiles ; aucun résultat n'a été enregistré. Il convient d'envoyer d'autres personnes pour pouvoir en finir. Seulement nous constatons, d'après le rapport du *thông-đốc* (commandant général) **HOÀNG-TÁ-VIỆM** et du *nhị-sư* (commandant des troupes) **LÊ-TUẦN** qu'il y a 2.000 volontaires nouvellement recrutés et un certain nombre de partisans habiles tireurs appelés des régions frontières, qui reçoivent leur solde mensuelle pour servir dans l'armée ; nous demandons à les employer à la répression des troubles, après que les troupes chinoises se seraient retirées. D'après la réponse du général chinois **PHÙNG** (1), le *tuấn-phủ* de **Quảng-tây** (Kouang-si) a été saisi de cette dernière question par lui qui n'attend que les ordres pour opérer le retrait, cependant que les deux commandants en chef **LƯU** et **TRẦN** (2) gardent dans leurs casernes les troupes chinoises actuellement en station dans le territoire de **Thái-nguyên**. Le commandant général **HOÀNG** (3) a de son côté fixé la date des pourparlers.

« En ce qui concerne les pirates de **Hải-dương**, le mandarin chef de l'armée royale de **Hải-an** a demandé au vice-général **LÔI** de louer des mercenaires chinois avec leurs jonques pour les envoyer à **Cầm-giàng** coopérer à la répression. Bien que les frais soient très élevés, il est impossible de suspendre cette affaire qui est en voie de réalisation.

« De plus, d'après de récents rapports, les troupes opérant dans la région de **Thanh-lâm** ont remporté de grands succès sur les pirates dont les forces ont été considérablement entamées. Cela prouve que les mandarins chargés de la répression ont réussi en certains points. Après de mûres réflexions, nous demandons qu'en ce qui concerne les pirates terrestres le commandant général **HOÀNG-TÁ-VIỆM** soit chargé de conférer avec les deux commandants en chef **LƯU** et **TRẦN** et de donner des ordres aux autorités militaires des *đạo* pour répartir, selon les circonstances, les forces chinoises et annamites contre ces pirates qu'il convient d'exterminer le plus tôt possible pour qu'ils ne se répandent pas davantage. Quant aux pirates de mer de la région de **Hải-dương**, nous demandons que le commandant des troupes **LÊ-TUẦN** soit chargé de conférer avec l'envoyé impérial **HOÀNG-TUẦN-TÍCH** et le vice-général **LÔI** en vue de coordonner les actions des troupes de terre, des navires de guerre et des navires mercenaires pour une répression rapide, de peur que de nouvelles difficultés ne surgissent avec le temps.

(1) *Đé-đốc* du Kouang-si, **PHÙNG-TỬ-TÀI** 馮子材

(2) *Thông-linh* **LƯU-NGỌC-THÀNH** 劉玉成, **TRẦN-TRIỀU-CƯƠNG** 陳朝綱

(3) **HOÀNG-TÁ-VIỆM** 黃佐炎, originaire de **Quảng-bình**, veuf d'une princesse, fille de **Minh-Mệnh**.

« A cause du réseau inextricable des cours d'eau de la région de **Hải-dương**, et de l'état d'impréparation de ses ports, il est très difficile de battre les pirates qui surgissent de tous côtés. Il convient donc de bien étudier les ports et les voies maritimes, et d'ordonner de planter des pieux cachés dans les passages étroits pour arrêter les jonques des pirates et de poster dans les grands cours d'eau et les ports larges et profonds des navires à vapeur ou des jonques de guerre, prêts à l'attaque. Les autorités militaires et les mandarins provinciaux doivent prendre des mesures opportunes pour réaliser ce plan dans le délai d'un mois au plus tard. . . »

Comme les dépenses occasionnées par les mercenaires chinois s'élevaient jusqu'à 3.380 taëls d'argent par mois et qu'ils avaient l'air de profiter confortablement de leur situation, le même rapport proposa que si, dans le délai d'un mois, ces mercenaires ne parvenaient pas à débarrasser nos côtes des pirates de mer, il faudrait les remercier.

Mais à la 26^e année de **Tự-Đức**, les affaires du Tonkin se compliquèrent.

Un commerçant français, Jean DUPUIS, voulant obtenir la libre circulation sur le Fleuve Rouge, demanda à l'Amiral DUPRÉ gouverneur de la Cochinchine, d'intervenir. La Cour chargea **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG**, qui avait été envoyé en inspection au Tonkin l'année précédente, de régler l'incident. L'Amiral DUPRÉ, qui songeait à l'ouverture d'une route de pénétration par le Fleuve Rouge vers la Chine méridionale, profita de ce qu'il avait été invité par la Cour à arranger l'affaire Jean DUPUIS pour envoyer Francis GARNIER avec 170 soldats. Leur navire s'arrêta à **Thuận-an** 2 jours pour attendre les délégués impériaux qui devaient aller en même temps à Hanoi. Mais quelques jours après l'arrivée des mandarins de Hué, Hanoi était bombardé et occupé par les soldats de Francis GARNIER. **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG** fut blessé et capturé. A la Cour on se rendit compte de la gravité des événements.

TRẦN-TIẾN-THÀNH, ministre de la Guerre, et nouvellement chargé de la fortification des côtes, entreprit alors de renforcer la défense de **Thuận-an**, porte de la Capitale.

Il demanda d'abord d'augmenter le stock des munitions destinées aux soldats des différents forts et de leur faire faire de fréquents exercices de tir. Il demanda également de planter autour de ces forts des rangées de pieux de protection en bambou, de renforcer les deux lignes de chaînes en fer qui défendaient l'entrée des ports de **Thuận-an** et de **Tự-hiến** (1)

(1) Le Chou-map des cartes — Passe la lagune de **Cầu-hai**, à 40 kilomètres au Sud de Hué.

et les deux barrages entre les forts de **Lộ-châu** et de **Thuận-hoá**. Il fit charger lourdement des jonques de guerre de blocs de pierre (les jonques en cuivre devaient avoir environ 9 *thước* et les jonques de patrouille environ 7 *thước* de tirant d'eau) pour les disposer sur les deux côtés du chenal en face du fort de **Lộ-châu**. En cas d'alerte en mer, ces jonques devaient être disposées en travers du chenal et coulées par les canons du fort. Cette mesure était nécessitée par le fait que les deux barres de sable situées aux extrémités du chenal en question venaient d'être affouillées par une récente inondation.

Nous savons que l'incident du Tonkin avait été résolu par le traité de 1874 par lequel la France consentait à restituer à l'Annam toutes les citadelles occupées par les troupes de Francis GARNIER et à reconnaître l'indépendance du **Việt-Nam** à la condition que la Cour du **Việt-Nam** reconnaisse la liberté de la propagande catholique et la libre circulation des Européens sur le Fleuve Rouge. La capitale ne fut plus considérée comme menacée, et la défense de **Thuận-an** passa au second plan. Durant les 9 années qui suivirent, le Ministre ne réussissait même pas à achever l'exécution du projet adopté à la 27^e année et qui consistait à contruire en travers du fleuve, au niveau de **Lộ-châu**, une jetée composée de deux tronçons laissant au milieu un chenal large de 10 *trường* (40 mètres français).

Mais à la fin de la 34^e année (1881) la situation du Tonkin se compliqua à nouveau. Deux commerçants français nommés COURTIN et VILLEROI se virent interdire d'aller au Yunnan par les Pavillons noirs postés à Lao-kay.

Le Gouverneur LE MYRE DE VILLERS, après avoir demandé à Paris l'autorisation d'en terminer avec le Tonkin par la conquête, envoya au début de l'année suivante une expédition commandée par Henri RIVIÈRE. Ne pouvant rien faire pour renforcer la défense du Tonkin sinon que de multiplier les exhortations aux mandarins et officiers et de lancer des appels aux lettrés et notables pour l'organisation des milices, la Cour dut néanmoins s'inquiéter du sort de **Thuận-an**. Dès la 1^{re} lune, le Ministre de la Guerre demanda de renforcer le nouveau rempart de **Lộ-châu**, et à la 2^e lune, il proposa, à la place du barrage projeté neuf ans auparavant, de jeter au fond de l'eau des caisses contenant des blocs de pierres et disposées sur deux rangées en quinconces pour ne pas arrêter le courant des marées. Les postes de **Lộ-châu** et de **Triệu-sơn** furent renforcés. On fit disposer sur la face Nord - Est de la citadelle de Hué de nouveaux canons pointés vers le Fleuve des Parfums. Plus de 1.500 soldats furent retirés des différents chantiers de construction pour recevoir une instruction

militaire. L'artillerie **des forts d'avant et d'arrière de Lỗ-châu** fut également renforcée.

Sur ces entrefaites, la citadelle de Hanoi était enlevée par Henri RIVIÈRE.

Après cette défaite, la situation devint plus angoissante encore. Les mandarins des provinces envoyèrent des lettres à la Cour pour demander la continuation de la lutte. On voulut fortifier davantage le port de **Thuận-an**, mais le Conseil secret et le Bureau des Affaires étrangères (*thương-bạc-nha* 商泊衙) adressèrent un rapport en sens contraire : « Dans les circonstances actuelles, nous estimons que la continuation de la lutte n'est pas une politique opportune : la défense des côtes n'est pas suffisamment organisée ; de nouveaux aménagements ne pourront pas la rendre efficace et auront par contre le gros inconvénient d'augmenter les sentiments de suspicion des Français. Nous demandons de suspendre la construction des nouveaux remparts de **Thuận-an** et de ramener à la capitale tous les renforts de troupes pour les y soumettre à des exercices d'entraînement. Les anciens contingents des forts doivent être également exercés par les autorités militaires chargées de la défense côtière. Quant aux dispositifs tels que l'immersion des caisses de bois et l'aménagement des radeaux de bambou, il faut également les compléter pour augmenter notre potentiel de défense et parer ainsi aux événements futurs ».

Cependant, au Tonkin les troupes françaises ne restaient pas dans l'inaction : **Nam-định** tombait à la 2^e lune de la 36^e année (1883). Après la mort de Henri RIVIÈRE tué par les Pavillons noirs au service de la Cour, le Général BOUËT était nommé Commandant en chef du Corps expéditionnaire au Tonkin et arrivait à Haiphong à la 5^e lune avec de nouveaux renforts. L'Amiral COURBET, commandant de la flotte des mers de Chine, était chargé de lui prêter main forte, en même temps que M. HARMAND, ministre de France à Bangkok, était désigné comme plénipotentiaire. Les Français étaient disposés à en finir et le Consul annamite **NGUYỄN-THÀNH-Ý**, représentant de la Cour à Saigon, dut rentrer à Hué. Le Ministre de la Guerre adressait un rapport au Trône (6^e lune) pour demander à reprendre la construction du nouveau rempart de **Lỗ-châu** suspendue après la chute de Hanoi.

Ce fut, hélas ! le dernier effort de **TRẦN-TIÊN-THÀNH** pour essayer de préserver la capitale d'une action de la flotte française nouvellement renforcée. Alors qu'il se sentait douloureusement débordé par les événements, **Tự-Đức** mourait, et un mois après, le port de **Thuận-an** était occupé par l'Amiral COURBET. La capitale devint alors le théâtre d'intrigues et de luttes de factions au cours desquelles **TRẦN-TIÊN-THÀNH**, com-

me nous le savons, fut éliminé par ses collègues **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẬT THUYẾT**. Il ne devait pas survivre longtemps à **TỰ-ĐỨC** et à la reconnaissance du Protectorat français.

* * *

CHAPITRE IV

Sa vie publique

Son activité diplomatique

TRẦN-TIẾN-THÀNH était trop honnête et trop débonnaire pour être fin diplomate. Mais les hasards de sa longue carrière l'avaient parfois amené à participer aux négociations qui se faisaient entre la Cour d'Annam et les représentants de la France et de l'étranger. Trois mois après la première occupation de Saigon par les troupes françaises, en 1859, il était déjà, en qualité de vice-ministre de la Guerre, nommé directeur du port de **Thuận-an**, et ce fut dans ce poste qu'il eut les premiers contacts avec **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** qui venait de Saigon où ce lettré catholique avait servi les autorités françaises en qualité de secrétaire et qui lui remit une lettre concernant les négociations de paix entre la France et la Cour de Hué. Mais ce fut seulement au mois d'avril 1863 qu'il fut chargé officiellement, en qualité de ministre de la Guerre, de faire partie, avec le *trung-quân* 中軍 (Maréchal du Centre) **ĐOÀN-THỌ** 段壽, le *hiệp-biện* 協辦 **PHAN-THANH-GIẢN** 潘清簡, le *thượng-thư* 尙書 **LÂM-DUY-HIỆP** 林維浹 et le *tham-trì* 參知 **PHẠM-PHÚ-THỨ** 范富庶, de la commission chargée de conduire les pourparlers avec l'Amiral BONARD et le Colonel PALANCA venus à Hué pour demander la ratification du traité de juin 1862.

Au mois d'avril, les représentants français et espagnols, « accompagnés chacun de 6 officiers et d'une escorte de cinquante hommes, débarquèrent à Tourane ; ils étaient conduits par l'Amiral JAURÈS et par quatre navires de guerre qui attendaient leur retour au mouillage.

« Ils suivirent pour se rendre à Hué une route pittoresque et jusqu'alors inconnue des Européens ; elle part de **Kiến-chang** au Nord de la baie de Tourane, traverse les hautes montagnes qui séparent les plaines de Hué des provinces méridionales et franchit plusieurs larges ruisseaux avant d'atteindre les bords du fleuve qui coule au pied des murs de la capitale » (1).

(1) Paulin VIAL: Les premières années de la Cochinchine - Challamel aîné, Libraire-Editeur, Paris, 1874.

Les représentants furent reçus avec une grande solennité et logés avec leur suite dans le nouvel hôtel des Ambassadeurs situé sur la rive droite de **Hương-giang** (*hương-giang tân-quán*) (1), « un bâtiment isolé et entouré de mur »... « L'intérieur avait été tendu de soie et des approvisionnements de toutes natures pour tout le personnel avaient été fournis avec prodigalité » (2).

Les plénipotentiaires remirent les lettres de leur souverain respectif adressées à **Tự-Đức**, ainsi que les cadeaux. Le 16, ils traversèrent le fleuve en grande pompe sur les pirogues royales et furent introduits dans le Palais (Palais. **Thái-hoà**). Après l'audience, un banquet leur fut offert à l'issue duquel leur fut payée la première annuité des indemnités de guerre, comprenant 13.004 lingots, soit 186.111 piastres.

Le roi avait recommandé à ses ministres et en particulier aux membres de la Commission diplomatique de ne pas céder à toutes les demandes des envoyés européens et de tâcher d'obtenir l'ajournement du versement des indemnités et la rétrocession des provinces de Cochinchine. Il alla même jusqu'à dire à **Trương-Dương-Quê**, premier ministre, qu'il ne fallait pas trop écouter **Phan-Thanh-Giản** et **Lâm-Duy-Hiệp**, signataires du traité de 1862, qui étaient soupçonnés de trop de complaisance. Mais que pouvaient ces lettrés, grands patriotes certes, fin diplomates, peut-être, mais n'ayant pour appuyer leurs arguments que des considérations morales ! Ils obtinrent tout au plus de l'Amiral **BONARD** la remise de la province de **Vĩnh-long** nouvellement occupée, mais le traité dut être ratifié et la première annuité des indemnités payée.

Après le départ des plénipotentiaires européens, **Trần-Tiền-Thành**, de concert avec **Phan-Thanh-Giản** et **Đoàn-Thọ**, adressèrent au roi un placet pour demander à être punis de leur incapacité à faire aboutir favorablement les négociations. D'après le jugement du Bureau de la Justice (*pháp-*

Les renseignements mentionnés dans le *Đại-Nam thực lục chính biên* 大南寔錄正編 (série IV) K. 28, f. 5) sont bien différents de ceux fournis par Paulin VIAL. D'après cette source, l'ambassade franco-espagnole se composait de 2 ambassadeurs (*chánh-sứ* 正使), 2 vice-ambassadeurs (*phó-sứ* 副使), 2 ambassadeurs-adjoints (*bồi-sứ* 陪使), 2 attachés (*tham-biên* 參辦), 4 officiers (*vũ-chức* 武職), 2 secrétaires (*lục-sự* 錄事), 1 assistant (*tham-tán* 參贊), 1 chef de protocole (*hộ-lễ* 護禮), 1 interprète (*thông-ngôn* 通言), 1 médecin (*y-sinh* 醫生), soit au total 16 personnes transportées par 5 navires qui avaient chacun plus de 150 hommes de troupe. Ces navires arrivèrent à Tourane à la 2^e lune de l'année annamite (16^e année de **Tự-Đức**) et l'un d'eux continua sa route vers **Thuận-an** avec une centaine de personnes qui y débarquèrent pour venir à la capitale par la route.

(1) Derrière l'hôtel actuel de la Résidence supérieure.

(2) Paulin VIAL : ouv. cit.

ty 司法, espèce de Cour suprême), **PHAN-THANH-GIẢN** et **LÂM-DUY-HIỆP**, principaux négociateurs et signataires du traité, étaient condamnés à la décapitation avec sursis ; **ĐOÀN-THỌ** et **TRẦN-TIẾN-THÀNH** condamnés à la bastonnade et à la rétrogradation de 4 degrés avec déplacement, **PHẠM-PHÚ-THỨ** condamné à la bastonnade et à la rétrogradation d'un degré. Mais l'Empereur les fit bénéficier d'une mesure de grâce, et **PHAN-THANH-GIẢN** ne fut plus condamné qu'à la destitution de principe avec maintien au même poste, **ĐOÀN-THỌ** et **TRẦN-TIẾN-THÀNH** à la rétrogradation avec maintien au même poste. Quant à **LÂM-DUY-HIỆP**, mort dans ses nouvelles fonctions de *tuần-phủ* de Khanh-hoà, il fut destitué à titre posthume de tous grades et fonctions. Les autres membres de la délégation étaient également punis de rétrogradation à des degrés différents.

Après le retour des envoyés franco-espagnols à Saigon, **TỰ-ĐỨC** envoya à Paris une ambassade composée de **PHAN-THANH-GIẢN**, **PHẠM-PHÚ-THỨ** et **NGUYỄN-KHẮC-ĐẦN** 魏克, pour négocier avec le gouvernement de NAPOLÉON III le rachat des trois provinces, orientales cédées par le traité qui venait d'être ratifié, **TRẦN-TIẾN-THÀNH** était chargé d'accompagner l'ambassade jusqu'à Thuận-an.

Après le retour de l'Ambassade qui avait réussi à obtenir de NAPOLÉON III et de son gouvernement la promesse de rétrocéder moyennant une compensation pécuniaire les trois provinces orientales, arriva, le 16 juin à Hué le Consul AUBARET venu de France et chargé spécialement par le Gouvernement français de discuter avec **TỰ-ĐỨC** les termes du nouveau projet de traité. **PHAN-THANH-GIẢN** fut nommé plénipotentiaire, **TRẦN-TIẾN-THÀNH** premier adjoint et **PHẠM-HUY-VỊNH**, ministre des Rites, deuxième adjoint, pour poursuivre les négociations avec le Consul de France.

Voici les principaux articles de ce projet :

1°) Le Gouvernement français consentait à abandonner les trois provinces occupées, sauf Saigon, **Mỹ-thọ** et le Cap St- Jacques et une zone de terrain sur les rives des fleuves entre ces localités et la mer, comprenant 192 villages ;

2°) L'Annam devait payer une indemnité de rachat versée en cinquante annuités à raison de 500.000 piastres les trois premières années et de 333.333 piastres à partir de la quatrième ;

3°) L'Annam devait autoriser la France à installer un Consul à la capitale et dans chacun des trois ports de Tourane, Ba-lat et de Quang-an (Haiphong) ;

4°) Les missionnaires et les catholiques devaient être autorisés à exercer librement leur culte ;

5°) Les commerçants français et espagnols pouvaient venir et s'installer librement dans les trois ports ouverts au commerce et pareillement dans tous ceux qui seraient ouverts au commerce ultérieurement.

Sauf la clause territoriale, les quatre autres comportaient par contre plus d'exigence, tandis que les clauses secondaires étaient à peu près les mêmes que celles de l'ancien traité.

Le Roi soumit ce projet aux délibérations de la Cour et comme les avis restaient partagés, il le fit communiquer d'urgence à l'ex-premier Ministre **TRƯỜNG-ĐĂNG-QUÊ** qui était déjà à la retraite.

Celui-ci demanda à l'Empereur d'accepter la clause territoriale pour prouver notre bonne foi, et d'ordonner à nos plénipotentiaires de refuser la clause pécuniaire que les finances du pays ne permettaient pas d'exécuter, tout en critiquant sévèrement l'ambassadeur **PHAN-THANH-GIẢN** de l'avoir acceptée pendant sa mission. **TỰ-ĐỨC** se rangea à l'opinion de **TRƯỜNG-ĐĂNG-QUÊ** et recommanda aux plénipotentiaires d'orienter les négociations dans ce sens.

AUBARET fut reçu en audience solennelle le 22 seulement. Il fut traité avec la plus grande considération et fut invité à s'asseoir sur les marches du Trône, honneur qui n'avait encore été accordé à aucun étranger.

« Le lendemain il fut reçu en audience particulière par le souverain annamite, et grâce à sa connaissance parfaite de la langue, il put avoir un long entretien avec son royal interlocuteur. **TỰ-ĐỨC**, alors âgé de 37 ans, paraît efféminé, mais il parle nettement et avec une autorité qui prouve que c'est bien lui qui gouverne réellement. Il se dit très pauvre. Une disette affreuse, causée par la guerre, par la révolte du Tonkin et par les incursions des pirates qui avaient interrompu le cabotage le long des côtes, venait de sévir dans toutes les provinces du centre de l'empire, surtout à Hué et Tourane » (1).

Les plénipotentiaires adressèrent à l'Empereur un placet pour promettre de faire de leur mieux, mais ils demandèrent à maintenir l'ancien traité dans le cas où l'envoyé français ne consentirait pas des modifications satisfaisantes.

Ils firent comprendre franchement à AUBARET, que malgré le désir qu'avait l'Empereur de racheter les trois provinces occupées, il était impossible aux finances du pays d'effectuer le paiement de l'indemnité demandée. Ils cherchèrent très probablement à obtenir un rabais.

Au cours de ces négociations le Consul de France laissait percevoir qu'il consentirait à certaines modifications au projet primitif, notamment

(1) P. VIAL : Op. cit.

sur la clause pécuniaire qui établit l'indemnité de rachat à 13.333.320 piastres à payer en 40 annuités.

Après avoir présenté un rapport détaillé sur ces résultats jugés insuffisants, les plénipotentiaires, s'accusant d'incapacité, demandèrent à l'Empereur et à la Cour de choisir quelques autres personnages plus capables pour reprendre les négociations à leur place. Mais la Cour ainsi que les princes demandèrent le maintien des trois plénipotentiaires.

Voyant qu'aucun adoucissement ne pouvait être obtenu de la part de l'envoyé français, les mandarins de toutes catégories des Ministères, de l'Institut des Sages (*tập-hiến-viện*), du Bureau des Annales, du Cabinet privé (*bộ-viện quán-các* 部院館閣), etc... adressèrent des placets au Trône pour demander le maintien de l'ancien traité et d'attendre une meilleure occasion pour négocier le rachat des trois provinces, car le projet du nouveau traité tel qu'il était présenté par le Consul de France était trop préjudiciable à l'Annam, tout en rejetant la responsabilité de ce projet sur l'ambassadeur qui avait outrepassé les pouvoirs de sa mission. L'Empereur renouvela alors ses exhortations aux plénipotentiaires en les mettant au courant de l'opinion publique.

Cependant AUBARET se maintenait fermement sur ses positions. Les plénipotentiaires annamites durent se résigner à accepter la totalité des clauses de la nouvelle convention avec seulement une réduction des indemnités. Mais le Consul de France se réservait encore le droit d'en référer à son gouvernement sur cette restriction.

Ce projet de nouveau traité était d'ailleurs voué d'avance à l'échec, car combattu par l'élite lettrée annamite qui y voyait une aggravation de la situation issue du traité de 1862 par l'augmentation de l'indemnité à payer, alors que l'occupation restreinte limitée à certains points stratégiques et centres commerciaux de ces trois provinces ne signifiait pas du tout la libération du territoire, elle était également combattue par l'opinion française. En effet, à Saigon et à Mythe, les Français et leurs partisans étaient très inquiets de la nouvelle situation qui allait leur être faite. « Pour garder un territoire restreint et pour faire respecter le libre parcours des fleuves, il nous faudrait, dit P. VIAL dans Les premières années de la Cochinchine, conserver les mêmes forces militaires, faire les mêmes dépenses que pour conserver l'intégrité de toutes nos possessions, car nos frontières auraient un développement plus grand ». Ils craignirent que les Annamites qui interdisaient tout commerce extérieur n'envoient plus leurs produits dans les régions occupées et n'y viennent plus faire leurs approvisionnements. Ils s'inquiétaient également pour le sort de leurs anciens partisans et des chrétiens qui retomberaient sous la juridiction

des autorités annamites. « Autant aurait valu partir définitivement, dit encore P. VIAL, de cette contrée où nous n'aurions pu maintenir, sans de pénibles sacrifices de toute nature, un établissement précaire et sans avenir et renoncer désormais à toute nouvelle tentative de colonisation ».

Ce projet fut également combattu par le Ministre de la Marine de Paris « qui finit par obtenir gain de cause. Sur ses instances, un contre-ordre fut expédié à notre plénipotentiaire (AUBARET) et parvint à Saigon le 18 juillet. Cette dépêche fut immédiatement expédiée à Hué par l'Echo qui y arriva le 22, et AUBARET revint à Saigon où l'anxiété des milieux français était à son comble ».

Cependant le Ministre CHASSELOUP-LAUBAT fit de nouveaux efforts pour décider NAPOLEON III et le 4 novembre, « il remit à l'Empereur un mémoire substantiel où il démontrait en termes énergiques l'utilité, l'obligation même pour la France de conserver la Cochinchine » (1), et le 29 janvier 1865 « le courrier anglais apporta la dépêche qui annonçait le refus définitif du Gouvernement français d'accéder aux offres de rachat présenté par la Cour de Hué » (2).

D'un autre côté, TỰ-ĐỨC et la Cour considéraient la signature de la nouvelle convention avec AUBARET comme un pis-aller. Les plénipotentiaires annamites adressèrent un placet au Trône pour reconnaître leur faute et demandèrent à être mis en délibérations.

La Cour proposa de les juger individuellement pour crime de *nịch chức* 溺職 (faillir à sa mission). Mais l'Empereur ordonna d'attendre l'issue définitive des négociations.

L'Empereur refusa de recevoir en audience l'envoyé du Gouverneur de la Cochinchine PARI, venu pour apporter la nouvelle de la non acceptation par la France du projet de 1864, et chargea à nouveau PHAN-THANH-GIẢN, TRẦN-TIẾN-THÀNH et PHẠM-PHÚ-THỨ de l'accueillir. PARI demanda à TỰ-ĐỨC d'ordonner aux provinces voisines des régions occupées de ne pas favoriser les rebelles, et réclama le paiement de l'indemnité fixée par le traité de 1862.

Ces réclamations furent soumises aux dignitaires de la Cour et aux princes qui opinèrent pour l'exécution du traité. PHAN-THANH-GIẢN, TRẦN-TIẾN-THÀNH et PHẠM-PHÚ-THỨ demandèrent en outre qu'il fût porté à la connaissance de la population des trois provinces de l'Ouest. L'Empereur acquiesça et dit ensuite à PHAN-THANH-GIẢN et TRẦN-TIẾN-THÀNH : « Les Français désirent que nous abandonnions complètement

(1) (2) P. VIAL : Ouvrage cité.

notre peuple. Sachant que notre peuple ne peut pas se résigner à supporter son sort sans rancœur, nous avons à différentes reprises envoyé des agents pour l'apaiser en secret. Quelques trublions n'ont pas suivi nos conseils et par leurs agissements, ont à la fois suscité les soupçons des Français et causé des préjudices au peuple. Les Français pourront d'ailleurs en prendre prétexte pour nous chercher querelle, et le sort des trois autres provinces isolées sera très exposé. Si nous cessions toutes relations avec les provinces perdues, le peuple se détacherait peu à peu de nous, mais si nous ne les cessions pas, les affaires ne pourraient pas s'arranger. Pour parer au plus pressé, il est impossible de ne pas rompre absolument avec elles. Pour que le peuple de ces provinces ne se révolte plus, il n'y a qu'un moyen, c'est de rompre. C'est par ce moyen que nous pouvons conserver notre peuple pour attendre que nous puissions un jour le délivrer ».

Cela dit, il ordonna aux mandarins des trois provinces de l'Ouest d'interdire l'accès de leurs territoires à tous ceux qui se disaient partisans des rebelles. Les mandarins des *phủ* et des *huyện* qui les trouveraient devraient les arrêter pour les remettre aux autorités provinciales. Ceux qui les cacheraient seraient punis de la même peine que les rebelles eux-mêmes.

Nous voyons ainsi que TỰ-ĐỨC, malgré son ardent désir de recouvrer les trois provinces les plus riches de l'Empire et qui, au surplus, portent les tombeaux des ancêtres de la Reine-Mère, tenait à ce moment, pour ne pas envenimer la situation, à l'exécution loyale du traité.

TỰ-ĐỨC eut parfois l'idée de proposer à la France d'échanger les trois provinces occidentales contre les provinces orientales, ou seulement contre les deux provinces de Biên-hoà et de Định-tường pour que le territoire de l'Empire soit d'un seul tenant.

Il demanda l'avis de ĐOAN-THỌ et de TRẦN-TIÊN-THÀNH ; ceux-ci l'en dissuadèrent en faisant valoir la richesse des terres de l'Ouest contre la pauvreté de celles que l'Empereur désirait récupérer. Ils proposèrent par la suite l'envoi de PHAN-THANH-GIẢN à Vinh-long pour donner confiance aux autorités françaises. Avant de partir, PHAN-THANH-GIẢN déclara à l'Empereur que la seule politique qu'il suivrait était d'observer loyalement le traité. Sur ce, TỰ-ĐỨC dit qu'il désirait bien la paix pour que le peuple fût tranquille, mais que ce n'était pas là une raison pour se soumettre passivement à la situation. « Je ne sais ce qui adviendra dans cent ans, mais d'ici dix ans, il ne peut pas en être ainsi. Vous êtes tous des vieillards riches d'expérience et capables d'apprécier les circonstances pour savoir quand il faut employer les moyens ordinaires ou

extraordinaires, pourquoi vous résignez-vous ainsi au défaitisme à propos de tout ? Il faut penser à ce qu'il faut faire pour nous relever. » **ĐOÀN-THỌ** et **TRẦN-TIẾN-THÀNH** représentèrent alors à l'Empereur qu'en ce moment, les finances du pays étant encore précaires, il fallait songer à une réorganisation progressive pour attendre de meilleures occasions, au lieu de nous engager dans des aventures dangereuses. Mais **TỰ-ĐỨC** leur dit « qu'il est très facile de parler, mais très difficile d'agir, et qu'il était impossible de savoir quand se présenteraient les meilleures occasions ». Alors, **PHAN-THANH-GIẢN**, **ĐOÀN-THỌ**, **TRẦN-TIẾN-THÀNH** et, **PHAN-HUY-VINH** présentèrent un placet pour dire que malgré leur ardent désir de se conformer à la volonté impériale, ils devaient avouer leur incapacité et reconnaître leur faute.

Pendant dans les trois provinces orientales, les révoltes ne cessèrent pas, plus ou moins ouvertement favorisées du concours des populations et des mandarins des trois provinces de l'Ouest.

La Cour de Hué n'était pas entièrement étrangère à ces manœuvres. Malgré les assurances réitérées par **PHAN-THANH-GIẢN** sur la bonne foi de la Cour, les Français estimèrent que pour mettre fin à ces troubles, il leur était nécessaire d'étendre leur domination aux autres provinces de la Cochinchine.

L'Amiral LAGRANDIÈRE voulut « faire une démarche officielle auprès de la Cour de Hué en lui offrant de régler à l'amiable, par une convention nouvelle, les modifications qu'il était devenu indispensable d'introduire au traité de 1862 ».

Le Directeur de l'Intérieur P. VIAL fut envoyé à Hué à cet effet, et le 14 octobre, la corvette à vapeur le *Cosmos* qui le portait arrivait à **Thuận-an**, et une jonque l'amenait à la capitale où il fut logé à l'Hôtel des Ambassadeurs. Mais VIAL ne fut pas reçu par l'Empereur qui ordonna au Ministre du Commerce et des Affaires étrangères *thương-bạc đại-thần* (商泊大臣) de préparer une lettre à l'Amiral LAGRANDIÈRE pour lui demander d'attendre et de ne rien précipiter. La Cour consultée proposa d'échanger ces trois provinces contre celles de Biên-hoà et de **Định-tường** avec la suppression des consuls à Tourane, **Ba-lát** et **Quảng-an**, et la remise de toutes les indemnités de guerre. Le Conseil privé proposa que si les Français voulaient conquérir de force ces trois provinces, il fallait les laisser faire sans résister inutilement, pour attendre que les populations des six provinces se soulevassent, et « agir selon les circonstances ».

Le 14 février 1867, le Gouverneur de la Cochinchine envoya de nouveau un représentant, le lieutenant de vaisseau MONET DE LA MARCK,

pour réclamer une annuité de l'indemnité de guerre dont le paiement était en retard et demander de nouveau la cession des trois provinces occidentales. Il fut reçu très froidement. Les Ministres répondirent qu'ils ne pouvaient accepter les propositions du Gouvernement français, mais qu'ils offraient au contraire de racheter les trois provinces occupées.

PHAN-THANH-GIẢN avait été chargé à plusieurs reprises de proposer au Gouverneur de la Cochinchine cette question du rachat ou de l'échange de la province de Biên-hoà contre celles de l'Ouest. Voici ce que TỶ-ĐỨC lui dit dans une lettre qu'il lui adressa à la 2^e lune de la 20^e année, après le retour de MONET DE LA MARCK :

« Chaque jour, j'attends que vous rentriez en possession de ces trois provinces pour prouver votre fidélité à votre Souverain. Si ce vœu était exaucé, même au prix de votre vie, vous pourriez alors fermer tranquillement les yeux et moi, je serais content. Sinon, je devrais, avec vous, porter tout le poids de cette faute pour l'éternité et il ne serait jamais possible de la racheter. Nos *hồn* 魂 (1) et Nos *phách* 魄 (2) ne pourraient pas se dissoudre, et nous serions des fantômes errants. Il faut énergiquement faire son devoir. A en parler, mon cœur souffre. Je vous écris à de milliers de *lý*, et je sens comme si je vous parlais face à face. Est-il possible que vous ne me croyiez pas et que vous ne vous décidiez pas à agir dignement ?.. ».

Quatre mois plus tard, PHAN-THANH-GIẢN, tout en se conformant aux instructions reçues de la Cour de ne pas opposer de résistance inutile en cas d'agression, se donna la mort, après l'entrée des troupes françaises à Vĩnh-long le 20 juin 1867, pour ne pas survivre à ce qu'il considérait comme sa honte, et se conformer à l'attente de son Souverain.

Le Gouverneur de la Cochinchine, après avoir occupé les trois provinces de l'Ouest, informa immédiatement le Gouvernement annamite de ce qui venait de s'accomplir. M. LEGRAND DE LA LYRAIE, interprète du Gouvernement, fut chargé de cette mission.

« Les Ministres se montrèrent mécontents, surpris et inquiets. Ils écrivirent à l'Amiral que pour sauvegarder l'honneur de l'Empire d'Annam, ils demandaient la restitution des armes existant dans les provinces occidentales et la cession de la province de Biên-hoà ainsi qu'une partie de celle de Saigon, en échange des pays (3) nouvellement occupés. »

(1) *Hồn* : principe spirituel de l'âme.

(2) *Phách* : principe matériel de l'âme.

(3) P. VAIL : Ouvr. cité.

Il ne restait plus à l'Empereur qu'à ordonner la mise en jugement de tous les mandarins responsables de la perte de la Cochinchine, depuis **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG** jusqu'à **PHAN-THÀNH-GIẢN** déjà mort.

Quelques mois après (12^e lune de la 20^e année, janvier 1868), **TỠ-ĐỨC** fit une nouvelle tentative diplomatique pour essayer de faire aboutir les demandes faites dans la dernière lettre écrite à l'Amiral LAGRANDIÈRE. **TRẦN-TIÊN-THÀNH** fut chargé de cette mission. Avant son départ, l'Empereur lui dit : « Votre mission n'est pas celle de plénipotentiaire. Vous ne pourrez pas décider vous-même sur toutes les questions. Prenez note de tous les détails des négociations pour en faire un rapport au Trône ». Puis il lui dédia, à titre d'exhortation, une chanson qu'il composa lui-même en caractères chinois.

TRẦN-TIÊN-THÀNH demanda à être accompagné notamment par le *bang-biền* du *huyện* de Thành-hóa, **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**, celui-là même qui devait le faire assassiner plus tard, de complicité avec **TÔN-THẮT-THUYẾT**, et le *cửu-phẩm* du Bureau des Voyageurs (*hành-nhân-tự* 司人行) **NGUYỄN-ĐỨC-HẬU**, un catholique très actif et intelligent.

La Cour avait annoncé à l'Amiral LAGRANDIÈRE l'envoi prochain d'un ambassadeur du rang de ministre pour discuter les bases d'un nouveau traité de paix ; on l'avait prévenu que « ces envoyés iraient ensuite à Paris, car ils ne recevraient pas de pleins pouvoirs nécessaires pour conclure définitivement la convention qui serait arrêtée à Saigon à la suite d'une première discussion » (1).

TRẦN-TIÊN-THÀNH et sa suite arrivèrent au Cap Saint-Jacques sur un vapeur annamite, le 25 janvier, jour du *tết*.

« Les envoyés furent reçus avec distinction par l'Amiral LAGRANDIÈRE. Ils parurent sensibles aux égards qu'on leur témoignait, mais à chaque instant, leur attitude contrainte et l'amertume de leur parole trahissaient les plus tristes préoccupations » (1). Dans une première conférence, **TRẦN-TIÊN-THÀNH** fit des récriminations au sujet de l'occupation des trois provinces de l'Ouest, mais LAGRANDIÈRE répliqua froidement que cette occupation avait été rendue nécessaire « par la mauvaise foi du Gouvernement et sa faiblesse envers ses agents qui avaient enfreint la convention conclue avec la France » (1).

A partir de la seconde conférence, l'Amiral LAGRANDIÈRE résolut d'admettre aux séances quelques-uns des fonctionnaires et notables annamites les plus dévoués et les plus honorables, qui « furent chargés

(1) P. VIAL : Ouvr. Cité.

de faire connaître par des notes séparées leurs appréciations au sujet de la discussion qui allait s'engager » (1). Pour avoir une idée de l'allure de ces débats, il nous suffit de citer quelques extraits d'un rapport rédigé par le lettré **TÔN-THỌ-TƯỜNG** qui avait assisté aux conférences.

CONFÉRENCE ENTRE L'AMIRAL DE LA GRANDIÈRE ET LE HIỆP-BIỆN-ĐẠI-HỌC-SĨ TRẦN-TIỀN-THÀNH

Première séance (Dimanche 26 janvier 1868) (1).

Rapport et appréciation du **phủ Bá-Tường**.

« L'Amiral a parlé, je crois, en premier lieu, des motifs qui l'avaient décidé, quoique à regret, à s'emparer des trois provinces de l'ouest. Il a énuméré les divers inconvénients résultant de l'ancienne division des six provinces et des rebelles de l'armée de Pucombo venus en grand nombre des trois provinces. An-giang a servi de refuge au **thiên-hộ** **DƯƠNG**. Après avoir fait des griefs que le Gouvernement français avait contre les mandarins annamites, une énumération détaillée qui se trouve d'ailleurs à peu près reproduite dans l'article publié il y a quelque temps dans le *Gia-dinh báo* (2), l'Amiral a ajouté qu'il n'avait pas à reprocher aux mandarins des trois provinces une participation active directe, manifestée par des excitations ou des exhortations, aux divers actes de rebellion qui se sont produits dans les trois provinces jusqu'au jour de la nouvelle conquête ; il est difficile de déterminer, en effet, faute de preuves matérielles suffisantes, le degré de complicité des mandarins dans toutes ces rebellions. Toutefois, l'Amiral peut avec certitude reprocher aux mandarins d'avoir toléré ou tout au moins de n'avoir jamais réprimé avec l'énergie suffisante les tentatives de rebellion qui s'organisaient chez eux contre l'autorité française.

« L'Amiral déclara donc qu'en présence d'une pareille situation, il a dû se résoudre, quoiqu'il lui en ait coûté de prendre ce parti, à supprimer la cause première de la guerre et du désordre, et à occuper les trois provinces de l'Ouest pour assurer la paix et la tranquillité qui ne pouvaient être obtenues que par ce moyen.

(1) Les mots qui ont été corrigés dans la citation du rapport de **TÔN-THỌ-TƯỜNG** ont pour but de se conformer fidèlement au texte qui est publié dans l'ouvrage de Paulin VIAL.

(2) Journal publié en caractères chinois par le Gouvernement de la colonie.

« A une observation de l'Amiral relative aux révélations faites par un *lãnh-binh* d'*An-giang*, affilié à Pucombo, le *hiệp-biện* a répondu en demandant le nom de ce *lãnh-binh*. L'Amiral ayant répondu qu'il se nomme *Sâm*, le *hiệp-biện* a déclaré qu'on ne devait pas tenir compte des déclarations d'un individu taré, que le Gouvernement annamite avait déjà condamné parce qu'il avait essayé de fomenter des troubles.

« Le *hiệp-biện* a répliqué :

« Que les mandarins annamites préoyaient depuis fort longtemps et bien avant les derniers événements qu'il serait impossible de conserver les trois provinces de l'Ouest, si ce n'est pendant une période de temps fort limitée, parce que l'Amiral, qui tient à avoir le protectorat du Cambodge sur lequel il a toujours fondé des espérances, trouverait tôt ou tard commode et très avantageux de prendre les trois provinces pour faciliter ses relations avec le Cambodge et surveiller plus aisément ce royaume. Le Gouvernement annamite était cependant rassuré jusqu'à un certain point par les termes du traité de 1862 (*nhâm-tuất*) qui l'autorisait à compter sur la protection de la France pour préserver les trois provinces de tout envahissement étranger.

« Quoi qu'il en soit d'ailleurs de tout cela, a ajouté le *hiệp-biện*, la prise des trois provinces par l'Amiral est aujourd'hui un fait accompli ; les mandarins sont loin de garder rancune à qui que ce soit d'un événement qu'ils préoyaient depuis longtemps ; il n'en est pas moins vrai cependant que cet événement porte à leur Gouvernement un préjudice immense ; ils pensent donc que l'Amiral, se conformant, aux principes de l'équité et de la justice, saura trouver une compensation suffisante pour indemniser le Gouvernement annamite de la perte qu'on vient de lui faire éprouver ?

« Du langage tenu ici par le mandarin annamite, il résulte pour moi ce fait que ce mandarin a déjà réfléchi au préjudice porté à son Gouvernement et aux compensations qu'on pouvait lui offrir. Si l'Amiral chargeait quelqu'un de développer aux mandarins un système acceptable de compensations et de lui montrer la situation sous son vrai jour, je crois qu'il ne serait pas impossible d'obtenir une solution assez prompte et de l'amener à traiter ici même avec le Gouvernement français. Je crois que la compensation à laquelle songe pour le moment le mandarin, n'est autre que la rétrocession à l'Annam de la province de *Biên-hoà*. Bien que ce dernier mot n'ait pas été prononcé, j'ai presque la certitude que c'est là ce qu'entend le *hiệp-biện*, et ma conviction repose sur l'une de ses réponses. On doit se rappeler, en effet, que lorsque l'Amiral a parlé de deux millions d'indemnité qu'il proposa dans son nouveau projet de traité de paix, le *hiệp-biện* a répondu :

« Une quantité quelconque de numéraires se consomme, et il n'en reste plus rien, tandis que le revenu d'un territoire dure indéfiniment » (*cái tiền bạc hữu hạn, còn thổ địa thì lại vô cùng*) (la valeur du numéraire est une chose qui a une fin tandis que celle d'un territoire est infinie). Le mandarin a débité avec assez de volubilité cette phrase qui contient plusieurs mots en caractères et a pu passer inaperçue.

« De ce qui précède, je conclus que le mandarin veut demander la rétrocession de Biên-hoà et que si le Gouvernement français ne peut accéder à une proposition de ce genre, il serait bon de voir ce qu'on peut offrir à la place, comme dédommagement à la Cour de Hué.

« Aux reproches formulées par l'Amiral sur la protection que les mandarins annamites des trois provinces auraient accordée aux fauteurs de troubles et aux rebelles, qui partaient de chez eux pour porter le désordre dans les provinces françaises, le *hiệp-biện* a répondu que, même avant l'arrivée des Français dans le pays, tout le territoire que nous occupons aujourd'hui était infesté de pirates d'arroyos, de voleurs à main armée et de rebelles, et que la sévérité des autorités annamites, qui faisaient trancher la tête à tous ceux dont on pouvait s'emparer, n'avait jamais pu mettre fin aux désordres et au brigandage. Le *quản DINH*, le *thiên-hộ DƯƠNG* et d'autres chefs de rebelles ou de brigandage n'ont jamais agi, dit le *hiệp-biện*, que de leur propre initiative ; jamais les mandarins ne les ont excités ni autorisés.

« Sur ce point, je déclare que mon opinion est que les mandarins annamites, malgré toutes leurs protestations, ont toujours été au moins intérieurement, très satisfaits de l'existence des troubles et des désordres qui leur faisaient espérer que les Français, découragés tôt ou tard, accepteraient à un moment donné le rachat du territoire par le Gouvernement d'Annam.

« Pour ce qui concerne la piraterie des jonques chinoises sur les côtes, les mandarins annamites ont déclaré à l'Amiral que le Gouvernement annamite n'avait pas besoin d'intervention étrangère pour ces choses là et pourrait très bien faire sa besogne lui-même, en réprimant la piraterie des jonques Chinoises avec les moyens dont il disposait, ses forces navales étant à peu près suffisantes, car il serait facile d'envoyer des jonques de guerre annamites faire la police des côtes. Tout au plus pourrait-on dans les cas urgents faire prévenir l'Amiral qui, alors seulement, enverrait un bâtiment français donner la chasse aux pirates sur les points qu'on signalerait.

« A cela l'Amiral a objecté que les bâtiments français arriveraient toujours trop tard et que le secours cesserait d'être efficace s'il fallait attendre chaque fois, pour les envoyer, la demande des mandarins annamites. A ce

propos, je n'ai pas besoin de **faire remarquer que le langage des mandarins** signifie tout simplement : **Qu'ils ne veulent pas admettre la répression de** la piraterie par les bâtiments français comme une compensation du préjudice causé à l'Annam par la prise des trois provinces.

« Toutefois leur obstination à ce sujet provient en grande partie de ce qu'ils ne se rendent pas un compte exact, des dépenses qu'entraîne la marche d'un bâtiment à vapeur pendant la durée d'une chasse aux pirates, et aussi de ce qu'ils n'ont pas encore compris et ne veulent pas croire que les jonques des pirates chinois sont aujourd'hui incomparablement mieux armées que par le passé et disposent de forces supérieures peut-être à celles de l'Annam.

« Il serait bon, à mon avis, de leur mettre sous les yeux le compte clair et détaillé des dépenses de charbon et des frais divers que nécessite la marche d'un bateau à vapeur français ; enfin, si le Gouvernement français pouvait prendre l'engagement de réprimer la piraterie et d'indemniser à l'avenir des pertes par eux subies, tous les patrons des jonques de mer habitant les provinces annamites qui seraient victimes des pirates, les mandarins n'auraient aucun motif valable pour refuser d'admettre comme compensation l'intervention de la marine française dans la répression de la piraterie ».

Au cours de la deuxième séance (29 janvier 1868) **TRẦN-TIỂN-THÀNH** demanda à LAGRANDIÈRE que son adjoint, le *phủ-doãn* de **Thừa-thiên**, « fut autorisé à parler en présence de l'Amiral et du *hiệp-biện*, pour rappeler à ce dernier les articles de l'ancien et du nouveau traité, ou sur les points de la discussion pour lesquels la mémoire du *hiệp-biện* lui ferait défaut » (1).

Chaque article du nouveau traité, notamment les quatre premiers, fut discuté et des objections furent présentées à la fois sur le fond et la forme du document.

« Le *hiệp-biện*, après avoir prié l'Amiral de vouloir bien entendre jusqu'au bout tout ce qu'il va dire sans en être irrité, parla pendant fort longtemps du préjudice causé à l'Annam par la prise des trois provinces.

« C'est une prière que le Gouvernement de Hué adresse aujourd'hui à l'Amiral, nous savons en effet que la France est une nation forte et puissante ; nous avons compris que toute résistance de notre part serait insensée, nous supplions seulement l'Amiral de nous accorder une compensation du préjudice qu'on vient de nous causer, pour que nous évitions

(1) Compte rendu de **Tôn-thọ-Tường**, traduction de M. POTTEAU, interprète du Directeur de l'Intérieur, cité par P. VIAL.

de devenir la risée de toutes les nations, et qu'il ne soit pas dit qu'on nous a pris trois provinces après le traité de 1862, sans nous accorder aucune compensation.

« Suit une longue comparaison du peuple annamite à des enfants dont le roi est le père. Si les enfants séparés de leur père et vivant chez les étrangers, se réfugient chez leur père pour éviter le châtiment, le père les livrera-t-il à ces étrangers ? Ce serait là une chose bien douloureuse et peu conforme à l'indulgence et à l'affection paternelles. Les protégera-t-il en cherchant à leur assurer l'impunité ? Il s'expose alors à s'aliéner l'affection des étrangers que ses fils ont offensés. C'est là une douloureuse alternative.

« Telle est cependant la situation du peuple d'Annam dont le roi est le père et qui est gouverné par les Français.

« Si les Annamites des provinces françaises, refusant de se soumettre aux lois et coutumes françaises auxquelles ils ne sont pas habitués, entrent en rébellion et cherchent un refuge sur le territoire annamite, le roi se verra forcé de livrer ceux de ses enfants qui étaient venus chez lui chercher un refuge ou d'attirer sur lui la colère des Français. Il serait plus commode pour la France et aussi pour l'Annam de laisser les mandarins annamites administrer les provinces. Ils percevraient les impôts suivant les tarifs de la France, intégralement et sans rien en distraire. Le peuple serait régi par les mandarins auxquels il est habitué ; les Français n'auraient à donner des instructions qu'aux mandarins, qui seraient en petit nombre, et l'on aurait ainsi évité toute cause de défiance ou de discorde. Les six provinces fourniraient à la France le même revenu, et le roi d'Annam continuerait à être le père de tous ses sujets. Il n'aurait plus la douleur de se trouver vis-à-vis d'eux dans une fausse situation ; enfin, et ce serait là pour le souverain une joie bien vive, il pourrait rentrer en possession des tombeaux de sa famille, qui sont dans la province de **Phước-tuy** et dans le **Gia-định**, etc... ».

« L'Amiral essaie de faire comprendre au **hiệp-biện** qu'une proposition de ce genre est inacceptable.

« Pour ce qui est des tombeaux de la famille royale, l'Amiral a déjà donné l'autorisation d'y construire les pagodes qu'on désirerait y établir...

« Le **hiệp-biện**, renonçant à la demande qui précède, supplie l'Amiral de rendre au moins à l'Annam la province de Biên-hoá. Les possessions françaises, si cette rétrocession avait lieu, seraient encore séparées des provinces annamites par un grand fleuve, qui forme une limite naturelle. Il ne serait pas plus facile à des rebelles de franchir cette limite naturelle pour se réfugier sur le territoire annamite que de passer la frontière de **Phước-tuy** pour se rendre dans le **Bình-thuận**. Enfin, il serait assez logique

de limiter à la province de Biên-hoà inclusivement les possessions annamites, car cette province, aussi bien que le **Binh-thuận**, faisaient partie des possessions annamites alors même que **Gia-định** et le reste du territoire de **Nam-kỳ** appartenaient au Cambodge. Si le Biên-hoà reste aux Français, il n'y a pas de raison pour que le **Binh-thuận** n'ait pas un jour le sort de **Vinh-long**.

« L'Amiral coupe court ici à cette longue discussion en déclarant que la limite naturelle des provinces françaises, tant pour le présent que pour l'avenir, est la frontière du **Binh-thuận**. Il est tout à fait inutile de solliciter un remaniement de territoire. C'est là une chose réglée définitivement. La configuration topographique du pays montre clairement que cette délimitation est un moyen infaillible, et le seul moyen d'assurer la paix et la tranquillité de nos possessions, qui, en revanche, seraient exposées aux troubles et aux désordres qui se produisaient avant la prise des trois provinces, si l'on modifiait en quoi que ce soit les limites que nous prétendons fixer. Le Gouvernement de Hué peut d'ailleurs se tranquilliser au sujet des acquisitions ou agrandissements de territoire susceptibles de compromettre à une époque quelconque la frontière de **Binh-thuận**. Il n'y a rien à redouter de ce côté-là. La France s'en tiendra à ses possessions actuelles, mais ne consentira jamais à y rien changer » (1).

*
* *

Il semblait bien que **TRẦN-TIÊN-THÀNH** ne se faisait pas d'illusion sur les résultats de ses négociations.

Il s'était cependant acquitté dignement de sa mission.

Il faisait visiblement des efforts désespérés pour tâcher d'obtenir quelque adoucissement ou une compensation quelconque à l'occupation des trois nouvelles provinces.

En définitive, l'Amiral de LAGRANDIÈRE déclara à **TRẦN-TIÊN-THÀNH** qu'il ne pouvait que lui promettre une forte réduction de l'indemnité de guerre. Munis de cette promesse, les envoyés de la Cour se réembarquèrent dans les premiers jours de février.

TRẦN-TIÊN-THÀNH fit son rapport à l'empereur et se déclara coupable de n'avoir pu obtenir aucun résultat avantageux espéré par le souverain. Et selon les traditions du pays, il fut dégradé théoriquement pour incapacité et manque de zèle, -fautes imputées automatiquement à tout fonction-

(1) Compte-rendu de **TÔN-THỌ-TỬ-ÔNG**, traduction de M. POTTEAU, cité par P. VIAL.

naire qui, chargé d'une mission même humainement impossible, ne peut pas s'en acquitter avantageusement — au titre de vice-ministre, tout en gardant ses anciennes fonctions de ministre des Travaux publics et les autres cumuls.

A la suite des négociations de **TRẦN-TIẾN-THÀNH**, le ministre des Finances de la Cour de Hué écrit à LAGRANDIÈRE que le Gouvernement annamite n'était pas satisfait des concessions offertes par l'Amiral. Il demanda la remise totale de l'indemnité de guerre établie par le traité de 1862 et la rétrocession d'une certaine bande de terre (ce devait être le **Bình-thuận**). Il annonça également que la Cour avait l'intention d'envoyer une ambassade en France soit par la voie de Saigon, soit par la voie de Honkong.

En avril 1868, l'Amiral LAGRANDIÈRE, qui allait rentrer en France, proposa à la Cour de Hué de faire partir l'ambassade prévue en même temps que lui. Le ministre des Rites **NGUYỄN-VĂN-PHONG** fut désigné comme chef de l'ambassade. Mais **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** qui devait en faire partie adressa un rapport pour démontrer l'inutilité d'une telle tentative. L'empereur décommanda alors l'ambassade, se bornant à écrire au Gouvernement français une lettre pour exposer ses réclamations.

Des mois passèrent au cours desquels la Cour de Hué tâchait de montrer une attitude conciliante et d'entretenir de bonnes relations avec la colonie, sans toutefois considérer les six provinces comme définitivement perdues.

Ayant eu vent de la tension diplomatique entre la France et l'Allemagne, l'empereur eut même l'idée d'envoyer des agents à Hongkong et à Singapour pour se renseigner sur la situation de l'Europe et écrire des articles de journaux dans la presse de ces pays pour alerter l'opinion mondiale contre l'entreprise des Français en Cochinchine et souligner le mécontentement de la population à leur égard.

Au premier mois de la 23^e année (février 1870), à l'arrivée d'un ambassadeur espagnol à Hué, **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG** et **TRẦN-TIẾN-THÀNH** cherchèrent à sonder ses intentions pour savoir si l'Espagne pourrait aider notre pays à reconquérir la Cochinchine et rendirent compte à l'Empereur qu'il n'y avait rien à attendre de cette nation.

Sur ces entrefaites, la guerre éclata en France. A l'annonce des hostilités, **TỰ-ĐỨC** fit répondre à l'avis donné par le Gouverneur de la Cochinchine qu'il faisait des vœux pour les succès de l'armée française.

Les graves troubles qui était suscitées au Tonkin, depuis plus d'une année, par les pirates et les bandes chinoises absorbèrent alors toute l'attention de l'Empereur qui ne put songer à profiter de la guerre pour provoquer le soulèvement de la colonie.

Mais à la fin de novembre, lorsque les Annamites connurent la chute

de NAPOLÉON III, le Ministre du Commerce et des Relations extérieures (*thương bực đại thần*) écrivit au nom de l'Empereur au Gouverneur de Saigon qu'en apprenant le siège de Paris et la situation malheureuse de la France, S. M. **TỰ-ĐỨC** exprimait de nouveau son vif désir de voir la France sortir heureusement de cette épreuve.

« Il pensait, ajouta-t-il, que l'Amiral (1) devait avoir hâte d'aller défendre sa patrie avec les troupes placées sous son commandement ; il le pria en conséquence de s'entendre avec lui pour la remise des six provinces, afin qu'aucun événement ultérieur ne put altérer la nature des bonnes relations qui existaient entre les deux pays » (2).

L'Amiral DE CORNULIER répondit à **TỰ-ĐỨC** qu'il « était solidement établi dans la colonie, qu'il avait des forces suffisantes pour la défendre et qu'il était ravitaillé régulièrement par la métropole » (3). Il refusa de discuter les propositions du Gouvernement annamite, ses pouvoirs de plénipotentiaire ayant cessé par suite du changement de gouvernement survenu en France.

* * *

Après l'occupation de toute la Cochinchine, le Gouvernement de Saigon avait pensé à celle du Tonkin, pour avoir une voie de pénétration vers la Chine méridionale et contraindre en même temps la Cour de Hué à signer le nouveau traité. En 1872, l'Amiral DUPRÉ proposa à **TỰ-ĐỨC** de lui apporter son assistance pour la répression de la piraterie qui infectait le golfe du Tonkin. Le commandant SENEZ fut envoyé pour explorer le Fleuve Rouge. Il pensait qu'en soutenant secrètement les révoltes des partisans des Lê au Tonkin, on pourrait amener **TỰ-ĐỨC** à composition. L'incident Jean DUPUIS vint donner à l'Amiral DUPRÉ l'occasion d'intervenir au Tonkin. L'expédition de Francis GARNIER s'empara de plusieurs villes du delta. La Cour de Hué dut envoyer une ambassade à Saigon pour négocier un traité rectificatif de celui de 1862, et le 15 mars 1874, il fut signé entre l'Amiral DUPRÉ d'une part et les délégués annamites **LÊ-TUẦN** et **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** d'autre part.

L'Annam s'engageait à conformer sa politique extérieure à celle de la France, à reconnaître la souveraineté française sur les six provinces de la Cochinchine, à autoriser le libre exercice de la religion catholique en An-

(1) L'Amiral DE CORNULIER qui avait remplacé l'Amiral, OLIER, qui avait lui-même remplacé de LAGRANDIÈRE.

(2) et (3) P. VIAL: *Op. cit.*

nam, à ouvrir le commerce le Fleuve Rouge et les ports de **Quinhon**, Haiphong et Hanoi, à reconnaître la nomination d'un consul français dans chacun de ces ports et d'un résident français à la Capitale. La France de son côté reconnaissait la souveraineté de l'Annam et son indépendance vis-à-vis de *toute autre puissance étrangère* et s'engageait à lui donner gratuitement l'appui nécessaire pour assurer la sécurité intérieure et extérieure.

Il n'est pas dans le cadre de cette étude de nous étendre sur les événements qui se produisirent au cours de la période qui suivit.

Disons seulement qu'à la Cour, deux courants d'opinion s'opposaient : « d'un côté la Reine-Mère qui eut toujours une grande influence sur son fils **Tự-Dức**, recommandait une entente avec la France ; de l'autre, les lettrés poussaient à la résistance. Le souverain n'osait prendre une décision, et pour satisfaire les deux partis, négociait à la fois à Saigon et à Pékin. Près du Gouverneur, il témoignait de ses dispositions pacifiques et de sa soumission ; près de la Cour impériale il-invoquait sa qualité de vassal » (1).

Alors **LE MYRE DE VILERS**, Gouverneur de la Cochinchine, pour couper court aux manœuvres de la Cour de Pékin et de celle de Hué, envoya au Tonkin une expédition commandée par **Henri RIVIÈRE**, pour protéger les nationaux français et les chrétiens. La citadelle de Hanoi fut occupée en avril 1882, et son gouverneur **HOÀNG-DIỆU** se suicida pour avoir failli à sa mission. La Cour se prépara à la résistance. Une citadelle fut construite sur la frontière de **Binh-thuận** ; les routes militaires étaient mises en état par la corvée. On songeait à réparer les fusils à tabatière donnés par la France en 1874.

Tout en demandant le concours des Pavillons noirs, la Cour tenait toujours à l'intervention de la Chine. Une ambassade composée de **PHẠM-DUẬT-TUẦN** et **NGUYỄN-THUẬT** fut envoyée à Pékin pour demander à négocier avec le premier ministre chinois **LÝ-HỒNG-CHƯƠNG**.

L'ambassade n'était pas encore de retour à Hué que l'Empereur **Tự-Đức** décéda. Quelque temps après, le port de **Thuận-an** était bombardé par l'escadre de l'Amiral **COURBET**.

TRẦN-TIẾN-THÀNH fut chargé par le Roi **HIỆP-HÒA** de se rendre à la mission catholique de Kim-long pour prier Mgr **GASPAR** d'intervenir auprès de l'Amiral **COURBET** en vue de la conclusion d'un armistice. Ce fut, si l'on peut dire, sa dernière activité diplomatique, car malgré son

(1) **PAULUS** et **BOUINAIS** : *L'Indochine contemporaine*.

titre de premier Régent, **TRẦN-TIẾN-THÀNH** était éclipsé par **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẬT-THUYẾT** qui allaient le faire assassiner quelques mois après.



CHAPITRE V

Sa vie publique :

Partisan des réformés — Ses rapports avec **Nguyễn-truong-Tô** et **Nguyễn-lô-Trach**

On a beaucoup dit et écrit sur le conservatisme orgueilleux et aveugle de l'entourage de **TỰ-ĐỨC**. Il est exact que la majorité des mandarins et des lettrés de l'époque ainsi que l'Empereur lui même étaient très imbus de leur culture chinoise et manifestaient une hostilité irréductible envers tout ce qui venait de l'Occident, surtout envers la religion chrétienne, d'autant plus que celle-ci leur apparaissait comme indissolublement liée à ces étrangers qui venaient faire le commerce et draîner les ressources du pays avec la menace d'engins diaboliques. Leur culture essentiellement morale était à leurs yeux bien supérieure à ces appétits matérialistes et à ces forces brutales. Ainsi les coups de canon de 1848, de 1856 et 1858, au lieu de les inciter à méditer sur les causes de la faiblesse du pays, ne faisaient que renforcer leur conviction sur la barbarie des étrangers venus de la mer. Seuls quelques lettrés chrétiens, tels que **NGUYỄN-ĐỨC-HẠ** et **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ**, grâce à leurs études occidentales et à leurs voyages, et quelques mandarins tels que **PHAN-THANH-GIẢN**, **PHẠM-PHÚ-THỨ** et **TRẦN-TIẾN-THÀNH**, grâce à leur esprit de tolérance et à leurs relations, avaient pu se faire une opinion sur les causes de la puissance de l'Europe. Ils avaient compris que si nous voulions lutter contre les étrangers et sauvegarder notre indépendance, il nous fallait avant tout nous mettre à l'école de l'Europe pour tenter une transformation complète de notre société momifiée dans sa routine et sa misère. Les uns après les autres, ils préconisèrent des réformes.

Parmi les mandarins réformateurs, **PHAN-THANH-GIẢN** et **PHẠM-PHÚ-THỨ** sont bien connus et considérés même comme incarnant l'esprit nouveau de l'époque. **TRẦN-TIẾN-THÀNH**, moins en vedette pour les raisons exposées au début de cette étude, n'était pas moins ouvert au modernisme, bien qu'un peu timoré. Mais il nous intéresse beaucoup plus sous un autre angle, par ses rapports étroits avec **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** qui fut sans nul doute l'homme le plus cultivé et le plus éclairé de son temps,

et NGUYỄN LÔ-TRẠCH que nous pouvons regarder comme le digne disciple du précédent.

NGUYỄN-TRƯỜNG-Tộ était originaire du village de Búi-chủ au Nghệ-an. Il fit des études chinoises. Bien que chrétien de naissance, son âme fut fortement ébranlée par le bombardement de Tourane de 1848, et à partir de cette époque, le jeune homme de 20 ans prit la résolution de s'écarter des études traditionnelles pour s'orienter vers les études pratiques, dans l'espoir de pouvoir un jour être utile à son pays. Il y fut aidé par Mgr GAUTHIER, vicaire apostolique de la Mission du Tonkin méridional (Xã-đoài) qui lui enseigna le français, lui procura des traductions chinoises de livres européens, et lui fit faire des voyages à Singapour et Hongkong. Après le troisième bombardement de Tourane de 1858, il dut quitter Xã-đoài (au début de 1859), fuyant les persécutions de représailles avec Mgr GAUTHIER qui l'amena à Hongkong puis le laissa s'en aller seul en France. Après la seconde prise de Saigon le 24 février 1861, il rentra de France et entra au service des autorités françaises en qualité de lettré, dans l'idée, affirma-t-il, d'aider dans la mesure de ses moyens la Cour d'Annam dans ses négociations de paix. Il adressa alors une première lettre à NGUYỄN-BÁ-NGHI, envoyé à Saigon pour continuer la résistance ; il y exposa les raisons pour lesquelles la conclusion, de la paix était préférable à la continuation de la lutte. En juin 1862, il rencontra PHẠM-THANH-GIẢN venu pour la signature du traité. Mais c'était à TRẦN-TIÊN-THÀNH, alors Ministre de la Guerre, chargé de la direction des ports de la capitale, qu'il adressa au 3^e mois de la 16^e année de Tự-Đức, le fameux mémoire connue sous le nom de « *Trần tình từ* » (exposé des sentiments), ainsi que trois autres lettres, la première sur la situation générale du monde (Thiên hạ đại thế luận), la seconde sur les mesures urgentes (Tế cấp luận) et la troisième sur la religion (Giáo môn luận). NGUYỄN-TRƯỜNG-Tộ n'avait jamais connu TRẦN-TIÊN-THÀNH avant cette époque. Il lui adressa alors ses lettres parce qu'après le départ en retraite de TRƯỞNG-ĐĂNG-QUÊ, la nomination de PHẠM-THANH-GIẢN comme gouverneur de Vinh-long, et l'envoi de NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG au Tonkin pour la répression des révoltes, TRẦN-TIÊN-THÀNH était à ce moment le Premier Ministre. NGUYỄN-TRƯỜNG-Tộ tomba juste, car celui-ci était, avec PHẠM-THANH-GIẢN et PHẠM-PHÚ-THỨ, un des rares grands mandarins de la Cour, capables de le comprendre.

Il n'est pas sans intérêt de savoir ce que NGUYỄN-TRƯỜNG-Tộ disait dans ces lettres adressées au Premier Ministre. Les trois mémoires qui étaient joints au « *Trần tình từ* » constituaient à eux seuls tout un programme de réformes.

Dans la première lettre, **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** montre que le contact des peuples, en particulier de ceux de l'Orient et de l'Occident, commence toujours par la violence, pour se terminer par des influences culturelles, l'opposition initiale, ne tardant pas à se résoudre dans une synthèse bienfaisante. C'est à la faveur de la conquête mongole que la civilisation de l'Asie a révolutionné la vie de l'Europe à demi-barbare ; c'est grâce aux conquistadors européens que l'Amérique a pu devenir l'égale de l'Europe ; l'Asie qui avait été le professeur de l'Europe a été dépassé par son élève et doit maintenant, après des débuts hostiles, se mettre à son tour à l'école de l'Occident. « Mais lorsque nous aurons appris tout ce qui fait la supériorité des blancs, notre fonds intellectuel propre sera alors enrichi de nouvelles acquisitions, et pourvu ainsi d'une double richesse, armé de notre esprit rajeuni, nous pourrons facilement l'emporter sur eux qui seront réduits aux seules ressources de leur esprit par ailleurs vieilli » (1). La conclusion à déduire de telles considérations était que nous devons accepter une paix provisoire, mais loyale, avec la France, nous résigner à faire les concessions exigées par elle et tâcher ensuite de nous relever pour réparer nos pertes. Cette occasion favorable se présenterait pour nous tôt ou tard grâce à l'antagonisme qui règne entre les puissances de l'Europe.

La deuxième lettre portait sur les questions urgentes. Cette lettre n'a pas été retrouvée. Mais ces problèmes ont été à nouveau traités dans la lettre précitée de la 5^e lune de la 17^e année **TỰ-ĐỨC** **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** insistait d'abord sur les moyens d'augmenter la richesse nationale et préconisait l'exploitation des ressources maritimes, forestières et agricoles, et des richesses du sous-sol, la taxation de ces richesses, ainsi que le commerce d'exportation. Une autre question urgente était celle d'entretenir des relations avec certains pays de l'Europe dans le but de contrebalancer l'emprise de la France.

La troisième lettre traitait le problème religieux et plaidait en faveur des catholiques dont il affirmait l'amour de la patrie et le loyalisme envers le trône.

Ces trois lettres contenaient l'essentiel des idées de **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** que les lettres ultérieures ne faisaient que développer plus amplement selon les opportunités et la lumière des événements.

Quelques mois après l'envoi de ces lettres, **TỰ-ĐỨC** envoya en France l'ambassade **PHAN-THANH-GIẢN** pour demander le rachat des provinces conquises de la Cochinchine. Pendant le séjour de l'ambassade à Paris,

(1) Lettre de la 5^e lune de la 17^e année de **TỰ-ĐỨC**.

TRẦN-TIẾN-THÀNH recevait encore quelques lettres de **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** où celui-ci insistait sur la nécessité d'entrer en relation avec les puissances occidentales autres que la France. En 1864, au retour de l'ambassade, il offrit même à **TRẦN-TIẾN-THÀNH** de partir en Angleterre, profitant d'une invitation qui lui avait été faite par un institut scientifique britannique. **TRẦN-TIẾN-THÀNH** présenta toutes ces lettres à l'Empereur **TỰ-ĐỨC** qui le chargea de recueillir des renseignements sur la véritable personnalité de leur auteur et de le faire venir à la Capitale. Mais la Cour n'ayant pas accepté de l'envoyer à l'étranger, **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** fit remettre à nouveau, pendant l'hiver de l'année 1865, trois lettres à **TRẦN-TIẾN-THÀNH** et deux lettres à **PHẠM-PHÚ-THỨ**. De celles adressées au Ministre de la Guerre, la première parlait de l'achat des armes ; la seconde proposait l'envoi d'étudiants à l'étranger et la troisième, la plus importante, reprenait les questions déjà traitées dans celles de 1863, telles que la mise en valeur du pays et les relations avec les puissances de l'Europe. **TRẦN-TIẾN-THÀNH** les soumit à l'Empereur ainsi que toutes les autres lettres de **TỘ**, adressées soit à lui, soit à **PHAN-THANH-GIẢN** et à **PHẠM-PHÚ-THỨ**. **TỰ-ĐỨC** lui demanda alors s'il n'y avait pas de danger à recourir au service des catholiques et pourquoi **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** s'était refusé à venir à la Cour. Il était cependant très intéressé par sa dernière lettre concernant les questions urgentes (*tê cấp*) et l'appel à l'aide des étrangers.

TRẦN-TIẾN-THÀNH renouvela alors son invitation à **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** qui vint enfin à la Capitale à la 2^e lune de la 19^e année de **TỰ-ĐỨC** (1866). Il le traita avec beaucoup de considération. Il le recevait souvent dans sa résidence et l'hébergeait parfois dans la pièce de l'Ouest du Ministère de la Guerre, **TỘ** lui confirma verbalement tout ce qui avait été dit dans les lettres et attira particulièrement son attention sur le désir des Français de s'emparer également des trois provinces occidentales pour mettre fin aux mouvements de résistance qui y étaient entretenus.

Pendant le même temps, **TRẦN-TIẾN-THÀNH** avait mandé de **Quảng-bình** le Père **CROC**, collaborateur de Mgr **GAUTHIER**, le Père annamite **NGUYỄN-HOÀNG**, ainsi que **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ**, pour leur demander de régler une affaire d'achat de chaloupe à vapeur. Quelques semaines après son arrivée, le 28^e jour de la 2^e lune, **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** quitta brusquement Hué avec les Pères **CROC** et **NGUYỄN-HOÀNG**, et **TRẦN-TIẾN-THÀNH** n'en fut avisé qu'après leur départ.

Ils rejoignirent Mgr **GAUTHIER** dans le **Quảng-bình** le 15^e jour de la 3^e lune. Celui-ci était retiré dans cette province au village de **Đan-sa** depuis plus de 3 ans ; il avait rappelé auprès de lui son collaborateur pour réintégrer sa mission de **Xã-đoài**. Il partit le lendemain.

Mais l'Empereur qui, en dépit du traité de 1862, aurait fait retenir intentionnellement Mgr GAUTHIER dans le **Quảng-binh**, entra en Colère quand il apprit le retour de celui-ci à **Nghệ-an** et le départ inopiné du Père CROC et des deux catholiques annamites. Il en rendit **TRẦN-TIÊN-THÀNH** responsable et il n'était pas loin de le soupçonner de complaisance. L'opinion générale des mandarins et des lettrés lui était également très hostile ; on l'accusait volontiers ; l'ayant vu entretenir des relations avec **NGUYỄN-TRƯỜNG-Tộ** dont il partageait les idées, d'être complice des Français et des catholiques. Aussi dut-il justifier son attitude vis-à-vis des missionnaires et des catholiques, en rappelant les circonstances qui l'avaient amené à les connaître. Il avoua même à l'Empereur que la nuit chaque fois qu'il pensait au soupçon dont il était l'objet et dont il attribuait la cause à « ses vues bornées », il ne pouvait s'empêcher de pleurer amèrement de remords. Mais lorsqu'il se défendit d'être en relations étroites avec **NGUYỄN-TRƯỜNG-Tộ** qui lui avait écrit à nouveau après son arrivée à **Quảng-binh** pour lui dire que Mgr GAUTHIER offrait d'aider la Cour en allant en France engager des professeurs et des techniciens dont notre pays avait besoin, l'Empereur lui reprocha cette attitude qui ressemblait à un manque de confiance envers son souverain : « **NGUYỄN-TRƯỜNG-Tộ**, sur chaque chose, met déjà en doute la bonne volonté de la Cour ; au lieu de dissiper ces soupçons, vous-même vous ne cherchez qu'à les approfondir. Il n'est donc pas étonnant que jusqu'ici aucune question n'ait été résolue ». **Tự-Đức** l'assura enfin de sentiments de confiance qui n'avaient jamais changé et l'exhorta à ne faire que ce qu'il croyait utile à la nation. En réalité **TRẦN-TIÊN-THÀNH** voulait, seulement toucher son souverain par une attitude de profonde contrition. Il était au fond bien d'accord avec les idées de **NGUYỄN-TRƯỜNG-Tộ** et l'avait même chargé de demander à Mgr. GAUTHIER d'aider la Cour à entreprendre des réformes.

Le 30^e jour de la 4^e lune de la 19^e année de **Tự-Đức**, **TRẦN-TIÊN-THÀNH**, de concert avec son collègue **PHẠM-PHÚ-THỨ**, adressa un placet au trône pour appuyer les suggestions présentées par **NGUYỄN-TRƯỜNG-Tộ** dans une lettre récente :

1°) Autoriser les Français et les Espagnols à s'établir, conformément au traité, dans les trois ports de Tourane, Ba-lát et **Quảng-yên**, pour ne pas susciter de nouvelles difficultés ;

2°) Créer un consulat annamite à Saigon pour pouvoir entretenir des relations secrètes avec la population des trois provinces occidentales ;

3°) Faire cadastrer les terres situées, aux abords immédiats des grands

ports et les attribuer aux notabilités de ces régions par des actes antidatés afin de leur permettre de les revendre avec bénéfices aux étrangers qui viendrait s'y installer ;

4°) Appliquer la méthode occidentale pour l'exploitation des gisements de fer du **Nghệ-an**, et faire prospector les gisements de houille.

Quand **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** fut rentré à **Xã-đoài** après une absence de 7 ans, il constata que les chrétiens continuaient à être maltraités, et écrivit à nouveau à **TRẦN-TIẾN-THÀNH** pour lui signaler cet état de choses et demander qu'il intervînt pour faire cesser ces brimades. Le Ministre de la Guerre parla à l'Empereur de l'aide que la Cour pouvait attendre de **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** et de Mgr **GAUTHIER** et demanda, pour leur permettre de nous aider sans réserve, qu'on mît fin aux persécutions contre leur religion.

Le 26^e jour de la 6^e lune, Mgr **GAUTHIER** et **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** arrivèrent à Hué et furent chargés par l'Empereur d'aller en France, en compagnie de deux mandarins, chercher des professeurs et des techniciens dans le but de créer un collège à la mode de l'occident. A partir du jour où **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** fut chargé de mission officielle, ses lettres furent adressées à l'ensemble du Conseil secret. **TRẦN-TIẾN-THÀNH** était d'ailleurs relégué au second plan depuis le retour du Tonkin de **NGUYỄN-TRÍ-PHƯƠNG** qui avait pris le poste de Ministre de la Guerre. De France, **Tộ** adressa le 9^e jour de la 4^e lune de la 20^e année (1867) une lettre pour recommander à la Cour d'être circonspecte dans les pourparlers avec la compagnie française qui s'était offerte pour l'exploitation des mines. Le 20^e jour de la 10^e lune, il envoya à la Cour une autre lettre, la plus importante de toutes, intitulée « Huit points d'urgence » (*Tề-cập bát điểm*) et dans laquelle il exposait huit réformes concernant tous les domaines : politique, administratif, économique, culturel et militaire.

Mais sur ces entrefaites, les troupes françaises occupèrent les trois provinces occidentales, et la Cour d'Annam, mécontente de cet acte d'hostilité de la part de la France, estima qu'il n'était plus opportun de faire appel à l'aide des hommes de ce pays. Elle envoya des instructions dans ce sens aux mandarins qui accompagnaient Mgr **GAUTHIER**. Mais c'était déjà trop tard : l'Evêque avait déjà engagé plusieurs techniciens et professeurs pour le personnel, du futur Collège de Hué.

Au début de la 2^e lune de la 21^e année, Mgr **GAUTHIER** rentra de France, amenant avec lui trois missionnaires, engagés comme professeur et un technicien du nom de Ba-xanh (?). Il apporta également des livres et un matériel très complet pour l'enseignement des sciences dont une partie provenait de dons faits par le Ministre de la Marine française, et l'autre

d'achats faits pour le compte de la Cour de Hué. Mais la Cour, entièrement préoccupée par la récente perte des trois provinces de l'Ouest, ne songeait nullement à la création du collège projeté.

Quant à **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ**, aussitôt rentré de France, il fut à nouveau chargé d'accompagner l'ambassade que **TỰ-ĐỨC** voulait envoyer à Paris pour réclamer l'évacuation des territoires récemment perdus. Le 15^e jour de la 3^e lune de la 21^e année, il envoya à la Cour une lettre pour demander l'ajournement de l'ambassade dont il était convaincu de l'inutilité, **NGUYỄN-VĂN-TỬ-ÔNG** proposa la même chose, et l'Empereur se rangea à cet avis malgré l'opposition de la majorité des mandarins de la Cour et des princes du sang.

Mais pendant ce temps, l'opinion, surexcitée par la perte des trois provinces occidentales, considérait **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** comme un agent de la France et le désignait à la vindicte publique. Les lettrés et les mandarins adressèrent à la Cour des pétitions pour réclamer sa tête. Il y eut une tentative d'empoisonnement contre les prêtres français que Mgr GAUTHIER avait amenés de France. Dans les provinces, les persécutions contre les chrétiens, les destructions et les incendies d'église reprirent avec acharnement. Les mandarins de la Cour, en particulier **TRẦN-TIẾN-THÀNH** et **PHẠM-PHÚ-THỨ**, furent eux-mêmes accusés de trahison ou d'imprudence. L'atmosphère était tellement chargée que l'Empereur lui-même en fut influencé, et dans une de ces sautes d'humeur qui lui étaient habituelles, il se répandit en reproches contre ses ministres et rendit particulièrement **TRẦN-TIẾN-THÀNH** responsable de ce qui venait de se passer, car c'était lui qui avait attiré à Hué Mgr GAUTHIER et **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ**. **TRẦN-TIẾN-THÀNH**, et **PHẠM-PHÚ-THỨ**, qui avait eu lui aussi des relations avec **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ**, reconnurent humblement leurs crimes et attendirent le châtimement. Mais peut-être **TỰ-ĐỨC** n'incriminait-il ses ministres que pour apaiser l'opinion publique. Il sentait en son for intérieur que **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** était loin d'être un traître et que **TRẦN-TIẾN-THÀNH** n'avait pas tout à fait tort. Il est piquant de voir que l'Empereur chargea lui-même **TRẦN-TIẾN-THÀNH** de veiller à la sécurité du lettré catholique pour le faire rentrer sain et sauf à **Xã-đoài**.

NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ se tut pendant plus de deux ans. Vers la fin de la 23^e année de **TỰ-ĐỨC**, quand l'opinion se fut apaisée à son égard, et sa santé améliorée, il se mit à nouveau à écrire à la Cour pour exprimer ses vues sur les demandes françaises concernant le renouvellement du traité. Il était très inquiet au sujet des conditions proposées par la France et y voyait les risques que couraient les autres parties du pays. Il suggéra qu'après la signature du traité qu'il nous était impossible de refuser, il

faudrait d'une part faire croire aux Français que nous tenions à en exécuter loyalement toutes les clauses qui devaient être considérées des deux côtés comme définitives, et d'autre part entrer franchement dans la voie des réformes pour sauvegarder le reste de nos territoires :

Ce n'est pas le lieu de nous étendre sur ces lettres qui ne nous retiennent que dans la mesure où elles présentent des rapports avec **TRẦN-TIÊN-THÀNH**. Bien que Ministre de la Guerre, celui-ci était à cette époque éclipsé par **NGUYỄN-TRI-PHƯƠNG** qui, malgré son grand âge, continuait à jouir d'un immense prestige à la Cour. Celle-ci ne se préoccupait que d'une question : tenter une nouvelle démarche en France pour demander la restitution des provinces conquises. **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ** savait que cette démarche était vouée à un échec. Il s'offrit pour aller préparer un soulèvement en Cochinchine afin de profiter de la chute du second empire qu'il prévoyait déjà. Ces propositions ne furent pas suivies. A la 12^e lune de la 23^e année (1870), l'Empereur se résolut finalement, après maintes hésitations, à le convoquer à Hué pour lui confier la mission d'accompagner un groupe d'étudiants en France. Mais tombé malade entre temps, il ne put pas partir, et mourut quelques mois après. Le projet de l'envoi des étudiants fut abandonné et la Cour, préoccupée par les affaires du Tonkin, ne songeait plus aux réformes préconisées par lui. La mort prématurée de son protégé et ami fut pour **TRẦN-TIÊN-THÀNH** une perte irréparable.

* * *

Mais le sort avait réservé à ce mandarin le privilège de rencontrer dans sa vie des hommes exceptionnels. Une ou deux années après la mort de **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ**, il donna sa deuxième fille nommée **TRẦN-THỊ-NHÂN** en mariage à un étudiant nommé **NGUYỄN-LÔ-TRẠCH** que l'on peut considérer comme le digne disciple du lettré catholique. C'était un jeune homme d'une vingtaine d'années, fils du *tuần-phủ* **NGUYỄN-QUỐC-OAI** qui fut ami intime de **TRẦN-TIÊN-THÀNH**. Il était d'une intelligence vive et s'était révélé déjà comme un lettré de valeur. Mais ce qui le distinguait de ses semblables, c'était sa noblesse de caractère et son dédain des études littéraires. Certes, il avait été influencé par la lecture des livres modernes chinois (1) qui avaient été rapportés de l'étrangers par **NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ**, et il devait

(1) *Dinh-hoàn chí-lược* (羸寰志略).

Thiên-hạ quận-quốc lợi bệnh thư (天下郡國利病書).

Bát-vật tân-biên (博物新編).

Hàng-hải kim-châm (航海金針).

de les avoir connus au milieu privilégié dans lequel il vivait. Bien que fils et gendre de grands mandarins, il ne voulut jamais se présenter aux concours littéraires. Après son mariage, il venait souvent chez son beau-père au Ministère de la Guerre, et là il pouvait lire à loisir toute la collection des copies des lettres de **NGUYỄN-TRƯỞNG-TỘ** qui venait de mourir. Il souffrait beaucoup de ce que rien n'avait été tenté pour sauver le pays de la catastrophe dont les actions au Tonkin de Francis GARNIER en 1873 constituaient une nouvelle phase. Il parlait souvent à son beau-père des affaires de l'État et celui-ci l'avait en particulière affection. Mais l'accord ne régnait pas dans son ménage et il fut obligé de divorcer d'avec sa femme après quelques années de vie commune. **TRẦN-TIẾN-THÀNH** fut si furieux contre sa fille qu'il lui défendit de venir auprès de lui, l'obligea à vivre à la campagne, lui faisant raser la tête et la chargeant des besognes les plus pénibles et dégradantes, pour une fille de mandarin. Malgré cet incident familial, **NGUYỄN-LỘ-TRẠCH** continuait à fréquenter son beau-père dont l'estime pour lui n'avait fait qu'augmenter. A la 30^e année de **Tự-Đức** (1877), à l'âge 25 ans, il adressa à l'Empereur, sans doute par l'intermédiaire de **TRẦN-TIẾN-THÀNH** qui était toujours Premier Ministre, son premier mémoire politique intitulé « *Thời-vụ-sách* 時務策 (Mémoire sur les affaires actuelles). Cinq ans plus tard, après la prise de Hanoi par Henri RIVIÈRE, il adressa, sur les instances du *quang-lộc-tư-khanh* **LÊ-ĐẠI** un deuxième mémoire. Il ne faisait que reprendre dans ces écrits les idées essentielles de **NGUYỄN-TRƯỞNG-TỘ**. Dans le premier mémoire, il exposait que pour sauvegarder l'avenir et pouvoir négocier la paix avec la France sur une base sûre, il fallait sans tarder songer à la rénovation du pays, et en particulier à le doter d'une flotte moderne pour la défense des côtes. Dans le deuxième, il proposa cinq points :

1°) Établir une deuxième capitale à **Thanh-hoá** où les conditions géographiques, économiques et démographiques permettraient à la Cour de prolonger la résistance ;

2°) Augmenter la richesse nationale par la mise en valeur des terrains en friche à l'aide de la main-d'œuvre militaire, et par le commerce extérieur ;

3°) Réorganiser l'armée ;

4°) Étudier la technique occidentale ;

5°) Étendre les relations avec les puissances étrangères pour chercher des amis.

Après la remise de ce dernier mémoire, il fut convoqué par le Conseil secret, dont le Président était son ex-beau-père, qui décida de son envoi

à Hongkong pour y poursuivre ses études. Il adressa une nouvelle lettre à la Cour pour dire qu'il ne suffisait pas d'étudier la technique moderne, mais qu'il fallait en même temps entreprendre des réformes plus profondes et chercher à se ménager des amitiés parmi les puissances de l'Europe.

Le Conseil secret ne présenta cette lettre à l'Empereur qu'à la 8^e lune. TỰ-ĐỨC l'annota de ces mots :

« Pourquoi parler de choses aussi élevées ? » et il ne fut plus question de son envoi à Hongkong.

Quelques mois après, TỰ-ĐỨC mourait et la Cour devait reconnaître le protectorat français. TRẦN-TIẾN-THÀNH devait disparaître bientôt, victime des intrigues et des troubles qui sévissaient dans le pays, tandis que NGUYỄN-LỘ-TRẠCH se retirait dans une vie de renoncement.

* * *

CHAPITRE VI

Sa mort

TỰ-ĐỨC, de nature malade, pressentait sa fin. Après l'occupation de Hanoi par Henri RIVIÈRE, son état s'aggrava et il crut le moment venu de faire son testament (1). Le 14^e jour de la 6^e lune de la 36^e année de son règne (17 juillet 1883), il communiqua aux dignitaires du *cơ-mật-viện* le testament désignant son premier fils adoptif *Thụy quốc công* (瑞國公) du nom de ƯNG-CHÂN (鷹禎) pour lui succéder, puis TRẦN-TIẾN-THÀNH comme Régent *phù-chánh đại-thần* (輔政大臣) et NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG ainsi que TÔN-THẬT THUYẾT comme Co-régents (*đồng phù-chánh đại-thần* (同輔政大臣)). Après en avoir pris connaissance, TRẦN-TIẾN-THÀNH adressait, de concert avec les co-régents, un placet au trône demandant à l'Empereur de supprimer certains passages relatifs au tempérament débauché, du futur souverain et de « son incapacité à assumer de grandes tâches », cette appréciation ne pouvant que porter atteinte à l'honneur et au prestige de celui qui devait présider à la destinée de l'Empire en une période aussi difficile. Mais TỰ-ĐỨC refusa de supprimer ces phrases qui avaient pour but, disait-il, « d'exhorter son successeur à s'amender ».

Le 16 de ce mois TỰ-ĐỨC mourut. Le Prince *Thụy quốc công* entra au palais *hoàng-phúc* 皇福, pour porter le deuil. Mais le 18, NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG et TÔN-THẬT THUYẾT, sans le consentement de TRẦN-TIẾN-THÀNH, présentèrent à la Reine-Mère Từ-Dự 慈禧 un réquisitoire contre l'héritier

(1) Voir la traduction du testament publiée en appendice.

testamentaire et demandèrent de le remplacer. Le réquisitoire comportait trois chefs d'accusation contre le prince :

- 1^o) vouloir fausser le testament ;
- 2^o) porter des vêtements de couleur malgré le deuil ;
- 3^o) être débauché et rechercher la bonne chère.

La Reine-mère **Từ-Dự** approuva en disant que l'Empereur défunt connaissait bien les défauts de celui qu'il avait désigné comme successeur et qu'il en avait été fort inquiet, mais qu'il avait dû arrêter son choix sur lui, car en un moment où le pays était menacé de troubles intérieurs et de dangers extérieurs, il fallait un roi majeur pour diriger les affaires de l'État. Mais puisque ce prince persistait à rester dans la mauvaise voie, il était nécessaire de l'écarter.

Le prince **Lăng quốc công 朗國公 HƯNG-DẬT 洪佚**, frère cadet de **Tự-Đức**, fut élevé au trône, tandis que **Thụy quốc công** était enfermé au pavillon **dục-đức-đường 育德堂** (1), où il devait mourir de faim et de soif, après une atroce agonie.

Dans la séance de la Cour où **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẤT THUYẾT** exposèrent aux princes et aux mandarins les raisons de la déposition de **Thụy quốc công**, **TRẦN-TIẾN-THÀNH** voulut intervenir, mais **THUYẾT** lui cria d'un air furieux : « Vous aussi, vous avez des fautes non moins graves. Qu'avez-vous à dire encore ? » Alors, toute la Cour s'inclina à l'exception du Censeur (*khoa-đạo 科道*) **PHAN-ĐÌNH-PHỤNG 潘廷逢** (2) qui protesta énergiquement contre la violation du testament du souverain défunt. Son audace lui valut d'être arrêté sur le champ et emprisonné. Ce fut grâce à l'intervention de **NGUYỄN-TRỌNG-HỢP** qui fit comprendre à **TÔN-THẤT THUYẾT** qu'un homme aussi courageux pourrait à l'occasion rendre de grands services, que le futur chef du mouvement *cần-vương* fut seulement destitué de tous ses grades et renvoyé à son village natal.

Après la fête du couronnement de **Lăng quốc công** sous le titre de **HIỆP HÒA**, **TRẦN-TIẾN-THÀNH** fut promu au titre de *thái-bảo cần-chánh-diện đại-học-sĩ 太保勸政殿大學士* et reçut en récompense un *khánh* (plaque) en jade avec le cordon. A ce moment les troupes françaises continuaient à occuper les principales citadelles du Tonkin, et à la Cour, on espérait toujours, pour sauver la situation, que le secours viendrait enfin de la Chine. Mais **TRẦN-TIẾN-THÀNH**, toujours malade et récem-

(1) Pavillon qu'il avait habité en tant que prince.

(2) Grand lettré chef du mouvement *cần-vương* à **Nghệ-tĩnh**, mort en 1896.

ment atteint de rhumatisme, dut demander à être dispensé d'aller au Palais. Pendant son absence les censeurs (*khoa-đạo*) **HOÀNG-CÔN** et **ĐẶNG-TRẦN-HANH** présentèrent contre lui un rapport de censure l'accusant d'avoir volontairement escamoté certains passages du testament impérial dont il avait été chargé de la lecture au *hữu-vụ* 右庶 (galerie de droite du palais *cần-chính*).

HIỆP-HÒA ordonna que l'affaire fût examinée par la Cour. **TRẦN-TIÊN-THÀNH** eut à répondre de cette accusation et adressa à l'Empereur le placet suivant :

« Le 14 du dernier mois, l'Empereur défunt nous fit venir au Palais, moi votre sujet **TRẦN-TIÊN-THÀNH**, ainsi que vos sujets **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẮT THUYẾT**, pour nous remettre son testament contenu dans un coffret. Nous nous retirâmes dans la salle des eunuques pour en prendre respectueusement connaissance. Le testament contient un passage ainsi rédigé : « Il aime beaucoup la luxure et est en outre d'un caractère très méchant, il n'est pas certain qu'il puisse assumer de grandes tâches ». Votre sujet **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** dit : « Le testament a pour objet de transmettre l'auguste trône. Je crains que ce passage ne soit pas très indiqué. Il convient d'en demander la suppression ». Votre sujet **TÔN-THẮT THUYẾT** et votre humble sujet, moi-même, nous étions du même avis, et nous nous sommes réunis pour présenter un placet au trône dans ce sens. Mais l'Empereur défunt rejeta notre demande. Le 18, le prince *Thụy quốc-công* nous manda tous les trois au Palais quang-minh pour nous dire : « Le souverain étant placé à la tête de l'Empire, doit également être à la tête de l'Empire par sa vertu. Dans son testament notre Empereur défunt, se souciant de l'avenir, a mentionné de sévères paroles d'exhortation, telles le passage concernant les débauches. » Le prince dit qu'il n'osait pas ne pas se soumettre à l'auguste volonté de l'Empereur défunt, « Cependant, ajouta-t-il, en un moment où à l'intérieur les troubles se multiplient, et où les relations diplomatiques sont tendues, si le bruit de ce testament se répandait, non seulement il pourrait servir de prétexte aux éléments de troubles, mais encore il pourrait nous attirer le mépris des pays voisins. Comment pourrait-on alors sauver la situation » ? Ce prince demanda s'il était possible, de supprimer ce passage, mais il n'osa pas le faire lui-même. Vos sujets (nous) ont répondu que le Conseil de Régence avait demandé la suppression dudit passage, mais que l'Empereur défunt ne l'avait pas autorisé et actuellement il était impossible de modifier qui que ce fût. Ce prince demanda qu'on y réfléchît à nouveau pour ne pas porter préjudice aux affaires de l'Etat.

« Le 19^e jour (jour de la proclamation du testament), votre sujet **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** s'excusa sous prétexte de maladie. Moi-même, votre humble sujet, je m'excusai à plusieurs reprises à cause de mon âge. Votre sujet **TÔN-THẤT-THUYẾT** arguant de ma supériorité hiérarchique, refusait de passer avant moi en faisant la lecture du testament. Cependant la cérémonie de la proclamation était déjà toute prête. Ne pouvant pas m'y soustraire, j'ai dû accepter de faire la lecture du testament. Seulement j'étais accablé de chagrin et de douleur ; j'avais l'ouïe alourdi, la vue troublée, l'esprit inquiet par suite de ma récente maladie. Je ne me rappelle pas si je n'ai pas commis d'omissions au cours de la lecture. Aujourd'hui que je suis l'objet de la censure des *khoa-đạo*, je demande humblement à supporter toutes les conséquences de mes actes ».

La Cour proposa de lui appliquer la loi s'appliquant au mandarin qui commet des erreurs dans la transcription des écrits impériaux, c'est-à-dire la peine du bâton avec destitution. Mais **HIỆP-HÒA**, tenant compte des services qu'il avait rendus durant quatre règnes, le rétrograda seulement de deux degrés à titre d'avertissement, tout en le faisant bénéficier d'une dispense avant qu'une mesure de grâce ne le réintègrât dans son ancien grade. Il demanda alors d'être déchargé des affaires de l'Etat pour pouvoir se soigner au village natal.

Sur ces entrefaites, les troupes de l'Amiral **COURBET** débarquèrent à **Thuận-an** (août 1883). Il fut mandé au Palais pour discuter sur les conditions de la paix, et fut chargé de demander l'intervention de Mgr **CASPAR** pour obtenir des autorités françaises un armistice.

A la 8^e lune, après avoir accompagné le cercueil de l'Empereur défunt à **Khiêm-lãng**, il demanda un congé pour soigner sa dysenterie. Ayant remarqué l'aspect insolite du soleil (il paraît que la lumière du soleil était verte le matin et pâle dans l'après-midi) et croyant que c'était un avertissement du ciel, il présenta avec ses collègues un placet au trône pour demander que l'Empereur fit un examen de sa politique et ordonnât aux dignitaires de la Cour de signaler les affaires qui laissaient à désirer, pour chercher à apaiser la colère céleste. En même temps, ils demandèrent à être déchargés des fonctions de régents qu'ils s'estimaient incapables d'assumer.

Mais cette demande faite simplement pour la forme ne devait naturellement pas avoir de suite. Après avoir obtenu plusieurs congés, **TRẦN-TIẾN-THÀNH** demanda enfin à être déchargé des affaires du Conseil secret et du Ministère de la Guerre pour conserver seulement les fonctions de directeur des Bureaux des Annales et celles de directeur du Bureau du Calendrier. Il demanda également à quitter

la résidence ministérielle et à s'installer au Bureau des Annales. Cette fois, l'Empereur dut céder devant son insistance et satisfaction lui fut accordée sur tous les points. Enfin, à la 9^e lune, il obtint même l'autorisation de quitter sa résidence officielle pour habiter dans sa villa particulière, une maison à étage qu'il avait construite à **Chợ-dinh** (1), très vraisemblablement sur le terrain où sa mère s'était installée quelques dizaines d'années auparavant pour faire du commerce.

Les deux régents **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẤT-THUYẾT** étaient alors tout puissants. L'Empereur qu'ils avaient placés eux-mêmes sur le trône n'était qu'un jouet entre leurs mains. Le premier régent, vieux et malade, avait été persécuté systématiquement par eux qui ne lui pardonnaient pas d'avoir osé omettre dans la lecture du testament de **TỰ-ĐỨC**, le passage qui devait déshonorer le prince qu'ils avaient voulu déposséder. **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**, d'une vive intelligence et d'une ruse consommée, se créait des partisans à la Cour où il n'avait d'égard que pour **TÔN-THẤT-THUYẾT** dont il voulait utiliser la force. Celui-ci au contraire, animé d'un patriotisme farouche - il faut le lui reconnaître - mais borné et brutal, avait à sa disposition toute l'armée qu'il organisait avec méthode et discipline.

La ruse du premier, alliée à la force du second, donnaient à ces deux hommes une puissance que nul n'osait contester ni à la Cour ni en provinces. Le premier régent avait été lentement éliminé de la scène politique. Les deux princes **THỌ-XUÂN** 理春 et **TUY-LÝ** 綏理 que dans son testament **TỰ-ĐỨC** avait recommandé comme conseillers de l'Empire, furent également réduits au silence. Cependant **HIỆP-HÒA** qui n'était pas un enfant et qui subissait l'influence de son entourage privé ne se résignait pas à être un fantoche entre les mains des régents, et attendait une occasion favorable pour se libérer de leur tutelle gênante. Le traité **HARMAND** signé le 25 août 1883, après l'occupation de **Thuận-an**, fut d'une façon inattendue et tragique l'occasion recherchée. **HIỆP-HÒA** s'entendit avec deux de ses confidents, **HƯỜNG-SÂM** 洪參 (2), fils du prince **TUY-LÝ**, et **HƯỜNG-PHÌ** 洪肥, fils du prince **TÙNG-THIỆN** 從善, qu'il venait d'élever le premier aux fonctions de secrétaire général du **nội-các** (內閣參##) et le second à celles de vice-ministre du département des Affaires administratives (吏部參知). Il chargea le prince **TUY-LÝ** de s'assurer l'aide des autorités françaises.

(1) Rue **Gia-hội** actuelle.

(2) Voir L. SOGNY : *Les familles illustres* : S.A. le Prince **Tuy-Lý**, B. A. V. H 1920, n° 4, pp. 192 et suivantes.

Déjà, dès la 8^e lune, quelques jours après le phénomène solaire signalé plus haut, **HIỆP-HÒA** avait conçu l'idée de se débarrasser peu à peu de **TÔN-THẮT THUYẾT**. Quand celui-ci, pour faire taire l'opinion hostile qui l'accusait de dictature, avait feint de demander à être déchargé des pouvoirs militaires, le souverain l'avait pris au mot et l'avait affecté au Ministère des Rites, puis au Ministère des Affaires administratives en remplacement de **NGUYỄN-TRỌNG-HỢP** envoyé comme plénipotentiaire au Tonkin. Mais **TÔN-THẮT THUYẾT** ne s'était pas résigné à renoncer à la puissance que lui donnait la mainmise sur l'armée. S'étant refusé à prendre ses nouvelles fonctions, il continuait à diriger effectivement le Ministère de la Guerre dont le titulaire n'avait pas encore été désigné. C'est à partir de ce moment qu'il commença à se méfier du souverain.

Par ailleurs, **HƯỜNG-SÂM** et **HỮNG-PHÌ**, se fiant à l'appui de **HIỆP-HÒA**, osèrent une fois critiquer publiquement la politique des deux régents **TƯỜNG** et **THUYẾT** en pleine séance de la Cour. Ils allèrent jusqu'à adresser un placet secret au trône pour demander la mort de **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG**, en ajoutant, pour donner plus de confiance au roi, que l'affaire avait été entendue avec **TRẦN-TIẾN-THÀNH**. **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẮT THUYẾT** furent par la suite mis au courant de cette intrigue par la trahison de l'eunuque **PHẠM-TÁC** (1) et décidèrent de se débarrasser du souverain ainsi que du premier régent.

Leur inquiétude ne fit que croître, lorsqu'ils constatèrent que **HIỆP-HÒA** cherchait à semer entre eux la discorde en discréditant l'un devant

(1) D'après certains contemporains **HIỆP-HÒA**, ayant lu le placet, y mit la mention : « à communiquer à **TRẦN-TIẾN-THÀNH** », et ordonna à l'eunuque **PHẠM-TÁC** - qu'il ne faut pas confondre avec l'eunuque **TRẦN-ĐẠT**, personnage d'une grande probité et d'une fidélité exemplaire - de le remettre à **HƯỜNG-PHÌ**. Mais l'eunuque s'étant trompé, le remit par erreur au ministre **PHẠM-NHƯ-XƯƠNG**. Celui-ci retourna immédiatement à l'Empereur le papier qui ne lui était pas destiné. **HIỆP-HÒA** furieux fit frapper l'eunuque. **PHẠM-TÁC** de 30 coups de rotin. C'est cette punition qui détermina l'eunuque à trahir.

D'après un autre témoignage, **HIỆP-HÒA**, après avoir pris connaissance du placet et inscrit la mention : « à communiquer à **TRẦN-TIẾN-THÀNH** », prescrivit à l'eunuque **TRẦN-ĐẠT** de le porter lui-même au premier régent. Selon la coutume, le placet était enfermé dans un coffret recouvert d'un sceau particulier. La nuit approchait. L'eunuque qui allait franchir la porte **Nhật-tĩnh** rencontra **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** qui entrait au Palais. S'apercevant de l'attitude embarrassée de l'eunuque et flairant quelque intrigue, **TƯỜNG** ouvrit de force le coffret et s'empara du document qui n'était autre que son arrêt de mort — **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** se rendit alors au Ministère de la Guerre où habitait toujours **TÔN-THẮT THUYẾT** et, après avoir mis ce dernier au courant de la situation, il proposa de réunir immédiatement la Cour pour juger le Roi **HIỆP-HÒA**, coupable de comploter l'assassinat des régents.

l'autre, séparément. Pour se défendre, **TÔN-THẬT THUYẾT** constitua une garde personnelle (*phản-nghĩa-đội* 奮義隊) composée de sicaires prêts à tout, habillés de blouses bleues, coiffés de larges chapeaux coniques couverts de toile bleue et armés de sabres dit *mã-tầu*.

De son côté, le prince **TUY-LÝ** rendit visite à M. DE CHAMPEAUX installé dans l'ancien hôtel des Ambassadeurs - soit disant pour demander des médicaments français - **HIỆP-HÒA** voyant que la Cour critiquait sévèrement cette démarche, le manda au Palais pour l'interroger et dit aux dignitaires de la Cour qu'il n'y avait rien à craindre des allées et venues du prince dont la fidélité et le patriotisme étaient au-dessus de tout soupçon. Quelques jours après, le chargé d'affaires français invitait le prince à son hôtel et manifestait le désir de demander une audience au Souverain (1). Le prince fut chargé par **HIỆP-HÒA** d'aller voir M. DE CHAMPEAUX pour s'entendre avec lui au sujet du protocole, et dans la matinée du 28 novembre 1883 (29^e jour de la 10^e lune), celui-ci rendit visite au souverain dans le palais *Văn-minh* 文明殿, en audience privée (2).

(1) D'après le P. DELVAUX, B. A. V. H., 1941, n° 3, **HIỆP-HÒA** avait manifesté par l'intermédiaire du prince son intention d'accorder une audience à M. DE CHAMPEAUX. Ceci est très possible.

(2) PICARD-DESTELAN (officier qui commandait en novembre 1883, la Vipère, un des bâtiments de l'escadre de l'amiral COURBET) dans son ouvrage *Annam et Tonkin*, donne pour date de l'audience de M. DE CHAMPEAUX la matinée du 29 novembre, et celle de l'assassinat de **HIỆP-HÒA**, cette nuit même. Mais d'après les *Annales impériales* de l'Annam, il est impossible que M. DE CHAMPEAUX pût voir le souverain le 29 (30^e jour annamite), car les portes de la Citadelle avaient été déjà fermées et les clefs consignées dès la soirée de la veille. De plus, dans la matinée du 29 novembre, le souverain, apprenant le danger qu'il courait, constatant l'absence de tous les mandarins en service au Palais et ne sachant que faire, dut préparer un acte d'abdication pour attendre les événements. Il était donc impossible que le chargé d'affaires français le vît ce matin-là. En tout cas, la visite de M. DE CHAMPEAUX n'a pu avoir lieu dans la matinée du jour de l'assassinat.

Supposons que les *Annales impériales* se soient trompées d'un jour. Dans cette hypothèse, la mort de **HIỆP-HÒA** aurait eu lieu dans la nuit du 1^e de la 2^e lune et celles de **TRẦN-TIÊN-THÀNH** aux premières heures du 2^e jour. Or, d'après les *Annales familiales* de **TRẦN-TIÊN-THÀNH**, c'est aux premières heures (3^e veille) du 1^e jour qu'il mourut. Nous devons conclure que PICARD-DESPELAN a fait erreur.

Le P. A. DELVAUX dans l'article *La légation de Hué* publié dans le *Bulletin A. V. H.* de 1916 (pages 25 -75) note que le soir même du jour où **HIỆP-HÒA** écrivit à M. DE CHAMPEAUX (29^e jour de la 10^e lune, soit le 28^e novembre) il fut mis en accusation puis consigné au Palais, et mourut dans la soirée du 29 novembre. Cette assertion serait exacte si on rectifiait la première partie en faisant remarquer qu'au lieu d'écrire à M. DE CHAMPEAUX le 28 novembre, **HIỆP-HÒA** en reçut la visite le même

Cette visite était pour les deux régents le signal que leur fin approchait. Ils s'entendirent pour mettre immédiatement leur projet à exécution. Dès la nuit du 28 novembre (29^e jour de la 10^e lune), après la fermeture des portes de la Citadelle à la 2^e veille (8 heures), **TÔN-THẤT THUYẾT** fit ramasser toutes les clefs et justifia cette mesure en faisant dire à l'Empereur qu'on avait remarqué dehors des attroupements insolites de mécontents. D'un autre côté, il fit réunir les soldats de sa garde personnelle commandée par **HƯỜNG-CHUYÊN** en un point de la rive droite du fleuve, en même temps, qu'il ordonnait à **Ông Ich-Khiêm** 翁益兼 et **TRƯỜNG-VĂN-ĐỀ** 張文悌 d'amener toutes les troupes royales à la place **tịch-diễn** 籍田 (le champ que l'Empereur doit labourer au cours d'une cérémonie du printemps).

NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG réunit au Ministère des Finances tous les grands mandarins civils et militaires pour leur exposer que depuis son intronisation, le prince **LĂNG** (*Lăng quốc-công*) avait maintes fois violé les institutions de l'Etat et favorisé les traîtres (allusion à **HƯỜNG-SÂM** et **HƯỜNG-PHI**). Les deux régents demandèrent à la Cour et à l'armée de le destituer et de proclamer à sa place le troisième prince royal (troisième fils adoptif de **Tự-Đức**). D'un côté, ils firent préparer le texte d'un placet à l'adresse de la Grande Reine Mère, de l'autre ils firent conduire tous les mandarins civils et militaires au **Tịch-diễn** pour recueillir leurs signatures à la fin du placet. Seul le ministre **ĐOÀN-VĂN-HỘI** ne vint pas sous prétexte de

jour. Mais à ce moment, le P. A. DELVAUX n'avait pas subi l'influence de l'erreur de PICARD-DESTELAN. Dans le n° 3 du Bulletin A.V. H. de 1941, il écrivit par contre : « Dès la découverte de la lettre à M. DE CHAMPEAUX (lettre qui aurait été écrite tout de suite après l'audience) la mort du roi **Hiệp-Hòa** avait été irrévocablement résolue. Dans l'après-dîner de ce même jour (30^e de la 10^e lune, soit le 29 novembre 1883), après la fermeture préalable des portes de la Citadelle du Palais, **Hiệp-Hòa** fut mis en accusation. Peu après, il fut condamné à mort... Il expira au coucher du soleil (29 novembre 1883) ».

J'ai la conviction que **Hiệp-Hòa** n'écrivit pas à M. DE CHAMPEAUX. L'épisode de cette lettre interceptée par **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** a été certainement l'objet d'une confusion avec l'épisode de l'interception du placet de **HƯỜNG-SÂM** et de **HƯỜNG-PHI**.

Disons encore à la décharge de l'eunuque **TRẦN-ĐẠT** qu'il n'aurait jamais prévenu **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** de l'existence de la lettre, si vraiment elle avait existé, car cet eunuque, dont la probité était notoire, était considéré par les deux régents comme un ennemi. Quelque temps après l'avènement de **Kiến-Phước**, ils demandèrent à le condamner à mort, mais ce roi enfant s'y opposa avec toute l'énergie dont son jeune âge était capable. Le roi s'opposa également à son exil à **Lào-bảo** et obtint qu'il fut seulement exilé à la Citadelle de **Quảng-trị**.

maladie (1). On était déjà à la 4^e veille (2 heures). Le maréchal de l'armée d'arrière (*hậu-quân*) **NGUYỄN-HANH** fut chargé d'aller chercher le troisième prince à *khiêm-cung* (2) où il avait été installé après les obsèques de **TỰ-ĐỨC**. C'était le prince **ƯNG-ĐĂNG** 膺登, un garçon de 14 ans (né en l'année *kỷ-tỵ*, 1869), l'enfant le plus estimé de **TỰ-ĐỨC**, celui qu'il louait le plus dans son testament privé. D'après le témoignage d'un contemporain qui était à ce moment *thị-làng*, ce prince était d'une intelligence rare et avait une âme d'élite, il manifestait surtout une dignité et une distinction qui surprenaient de la part d'un si jeune garçon. Il fut choisi justement à cause de son jeune âge. Dès l'aube, on l'arracha de dessous le lit où il s'était réfugié, pour le transporter dans un palanquin au *tích-diễn*, dans le pavillon *quan-canh* 耕觀.

Quand les deux régents l'eurent mis au courant de la situation, il prétexta de sa jeunesse et de son inexpérience pour refuser le trône qu'on voulait lui offrir, mais circonvenu de toutes parts et pressé avec instance, il dut enfin accepter. Les deux régents en rendirent compte à la réunion des mandarins où s'étaient joints également ceux qui avaient été la nuit précédente en service au Palais. Ce n'est qu'assez tard dans la matinée que **HIỆP-HÒA** fut mis au courant de ce qui s'était passé. Ne trouvant plus autour de lui que quelques rares eunuques, et ne sachant comment lutter, il prit la résolution de préparer d'avance un acte d'abdication pour attendre les événements.

A l'heure *vị* (2 ou 3 heures de l'après-midi) le prince **ƯNG-ĐĂNG** fut transporté à la salle du Conseil secret, située dans le Palais, et le placet préparé et revêtu de la signature de tous les grands mandarins de la Cour et de l'armée fut présenté à la Grande Reine Mère. On fit ensuite ouvrir la porte du Sud-Ouest de la Citadelle (les autres portes étaient toujours fermées) pour faire entrer les princes du sang au *tả-vũ* (左廡, galerie latérale de gauche du Palais *cần-chánh*) où ils se bornèrent à se regarder en silence. Mais le prince **TUY-LÝ** ainsi que ses fils **HƯỜNG-SÂM** et **HƯỜNG-TU**, ayant appris les événements précédents, s'étaient enfuis à **Thuận-an** auprès de M. PICARD-DESTELAN, commandant de la Vipère. Les Princes **HOÀNG-HÓA** 弘化 et **HẢI-NINH** 海寧 les y avaient rejoints ainsi que **HƯỜNG-PHÌ** rentré quelques jours après de mission du Tonkin. Mais après l'extradition faite par les autorités françaises, **HƯỜNG-PHÌ** ainsi que

(1) **ĐOÀN-VĂN-HỘI** fut par la suite « démissionné » par les deux régents, et ne fut réintégré que sous le règne de **THÀNH-THÁI** aux fonctions de ministre.

(2) Tombeau de **TỰ-ĐỨC**.

HƯỜNG-SÂM et HƯỜNG-TU 洪修 seront tous mis à mort. Quant aux trois princes, ils devaient être exilés avec leurs familles, ayant échappé à la mort grâce à l'intervention de KIÊN-PHÚC et de la Grande Reine Mère TỪ-DỰ.

Mais revenons au Palais où le prince ỨNG-ĐĂNG attendait son intronisation dans la salle du Conseil secret. A ce moment HIỆP-HÒA chargea l'eunuque TRẦN-ĐẠT de porter aux deux régents son acte d'abdication où il demandait en outre à rentrer en son hôtel privé. On le fit transporter dans un palanquin accompagné de sa suite pour l'amener, disait-on, à son ancien domicile, mais ÔNG-ÍCH-KHIÊM, TRƯƠNG-VĂN-ĐỀ avaient été chargés d'avance de l'attendre, à la porte HIỂN-NHÂN pour le faire diriger vers le pavillon DỤC-ĐỨC qui était devenu le bureau Hộ-thành (1).

Là ÍCH-KHIÊM et VĂN-ĐỀ lui présentèrent une épée, un écharpe de soie rouge et un poison et le sommèrent de choisir parmi ces moyens de mort. Sur son hésitation, ÔNG ÍCH-KHIÊM lui versa de force le poison dans la bouche et lui pinça le nez pour l'obliger à l'avalier. L'effet ne tarda pas à se faire sentir et le malheureux souverain se roula dans de terribles convulsions. Sur ces entrefaites, le *đề-đốc* TRẦN-XUÂN-SOẠN vint porter l'ordre de TÔN-THẬT THUYẾT de hâter l'affaire - on craignait que les Français n'intervinssent pour le délivrer - et ÔNG ÍCH-KHIÊM se mit à achever sa victime avec trois pièces de bois appliquées avec violence respectivement sur la gorge, sur la poitrine et sur le ventre. La première causa la rupture du larynx et la troisième mit les entrailles à découvert.

Nous sommes peut-être loin de TRẦN-TIẾN-THÀNH et de sa mort.

Il est temps de revenir à notre sujet après cette digression nécessaire. NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG et TÔN-THẬT THUYẾT avaient déjà soupçonné le vieux régent de complicité avec HƯỜNG-SÂM et HƯỜNG-PHÚ, après la découverte de leur placet où ceux-ci avaient affirmé s'être entendus avec lui. Depuis la mort de DỤC-ĐỨC, il régnait à la Cour une atmosphère de terreur, et le pauvre vieillard, se sachant déjà marqué, cherchait à se tenir à l'écart de toutes les intrigues des factions. Il ne demandait qu'à vivre tranquille dans sa retraite. Depuis qu'il avait obtenu de se retirer de la Cour, il n'entretenait plus de relations avec aucun des personnages officiels et il était bien difficile de trouver des preuves réelles de sa complicité. Mais le refus du vieillard de signer le placet de destitution de HIỆP-HÒA fut pour ainsi dire une confirmation morale des soupçons qu'on lui portait.

(1) Résidence du Commandant militaire de la Citadelle de Hué - C'était là que *Thụy quốc-công*, appelé communément DỤC-ĐỨC, avait été enfermé jusqu'à sa mort.

Lorsque, le matin du 30^e jour de la 10^e lune, un *tham-tri* (vice-ministre) lui apporta, sur l'ordre des deux régents, le texte du placet pour avoir son consentement, il y mit, de sa propre main, l'observation suivante : « Déposition et intronisation (*phê lập*) sont des affaires de grande importance, comment, peut-on les renouveler si souvent ? Etant déjà à la retraite, je n'ose pas y prendre part », et il renvoya le messager.

Il venait de signer ainsi son propre arrêt de mort.

Après avoir exprimé aussi crânement sa protestation contre leur décision, il ne se fit plus d'illusion sur son sort, car ne pas se plier à la volonté des deux régents dictateurs c'était en quelque sorte prendre parti pour leurs adversaires, et une telle position ne pouvait être tolérée par eux.

TRẦN-TIÊN-THÀNH donna donc l'ordre à toute sa famille de rentrer sur le champ au village, et il resta seulement avec une concubine — la 4^e nommée LỆ-THỊ-NHƯ — et quelques domestiques pour attendre les événements.

Après l'assassinat de HIỆP-HÒA, TÔN-THẬT THUYẾT ordonna cette nuit même à un détachement de sa garde personnelle d'aller tuer TRẦN-TIÊN-THÀNH et le prince TUY LỖ. C'était une nuit de fin de mois exceptionnellement sombre. Les rues de Chợ-dinh, comme toutes les autres rues à cette époque, n'étaient pas éclairées. Les gardes *phân-ngĩa*, armés de sabres et de lances, commandés par HƯỜNG-HÀNG (1), HƯỜNG-CHỨC et HƯỜNG-TÊ, tous trois de la famille royale et petits-fils de MINH-MỆNH, arrivèrent devant le domicile du Premier Régent vers la 3^e veille (minuit passé). C'était une maison comme on en voit encore aujourd'hui dans la rue de Gia-hội. Elle comprenait tout d'abord un premier bâtiment à rez-de-chaussée de trois travées, faisant face à la rue, et qui avait dû servir de boutique. La travée centrale était fermée d'une grosse porte à deux battants pivotant chacun sur une sorte de mortier. Un couloir sur la partie gauche de la cour reliait cette pièce à un bâtiment à étage sans style. Les gardes *phân-ngĩa* se rangèrent devant la maison, dans la rue, et une dizaine avancèrent vers la porte pour la frapper violemment avec les manches de leurs armes. Le vacarme réveilla tout le quartier, et les voisins crurent que c'étaient des pirates. L'un d'eux ouvrit même sa porte pour crier aux présumés voleurs que c'était là la maison du Premier Régent et qu'il n'était pas prudent pour eux d'y toucher. Mais, le Régent qui passait la nuit à l'étage du bâtiment intérieur ne s'y trompa pas. Ses gens n'osèrent pas ouvrir la porte qui fut aussitôt forcée par les gardes

(1) Fut *tuấn-vũ* de Quảng-trị, puis destitué. Mort il y a une douzaine d'années dans la misère.

à qui il suffisait simplement de soulever les battants avec la lame de leur épée pour les faire tomber. Quelques-uns pénétrèrent dans la maison faiblement éclairée, précédés d'un homme tenant dans ses mains le coffret rouge destiné à contenir les placets au trône. Leurs chefs se mirent à crier que Son Excellence était invitée, au nom du Conseil de Régence, à descendre pour une affaire urgente. Le vieillard endossa la robe noire que sa concubine préférée lui présenta et descendit, soutenue à gauche par celle-ci. Au milieu de l'escalier, au moment où il tenait encore le bras droit levé pour boutonner sa robe, il fut assailli par plusieurs gardes qui le transperçèrent de coups de lance. Sa concubine, d'un réflexe admirable, se jeta en avant et chercha à protéger son « mari et seigneur » de son frêle bras droit qui fut ainsi blessé. Mais le vieillard s'effondra et expira dans les bras de celle qu'il aimait le plus entre toutes ses concubines et qu'il avait tenu à garder auprès de lui pour l'assister aux moments suprêmes.

Les ennemis se retirèrent pour se préparer à aller accomplir leur macabre besogne chez le prince **Tụy-Lý**. Mais l'un des chefs que retenait un reste de scrupule voulut bien sauver le prince qui était tout de même son oncle, et fit retarder la bande. Quand elle arriva à destination, il faisait déjà presque jour. Le prince **Tụy-Lý** avait d'ailleurs pris les devants et s'était réfugié à **Thuận-an** comme nous l'avons vu.

Pendant ce temps, la nouvelle tragique de la mort du Régent était apportée par des domestiques à sa famille qui accourut sur le champ. Après les constatations d'usage des autorités, ses enfants transportèrent son corps à **Minh-hương**. Le gouverneur de **Thừa-thiên** (**Phủ doãn**) qui savait bien d'où venait le coup, déclara que c'était un acte de piraterie et feignit d'ouvrir une enquête. Le scandale fut ainsi étouffé sous la terreur.

Mais sa mort ne désarma point ses adversaires.

A la 12^e lune, il fut rétrogradé à titre posthume au grade de Ministre de la Guerre, et sa famille reçut 700 ligatures de sapèques d'allocation pour les funérailles.

A la 2^e lune de la 1^{re} année de **Kiên-Phúc** la Cour prit part aux obsèques en envoyant 2 chefs de brigade (**quân-vệ**), 3 chefs de compagnie (**suất-dội**), une centaine de soldats et de marins, une grande barque à ruf pour le transport du cercueil, et quatre barques pour l'escorte. Le corps fut inhumé sur un terrain montagneux du hameau de **Nguyệt-biểu**, **huyện** de **Hương-thủy**, sur un emplacement que **TRẦN-TIỂN-THÀNH** avait choisi lui-même de son vivant.

Appendice

Le testament de Tu-Duc

Deuxième fils de l'Empereur mon père, mandaté par le Ciel, la Terre et les Ancêtres, prenant la succession de la grande lignée, je suis monté sur le trône du *Đại-nam* et ai régné pendant 36 ans. Toujours inquiet et soucieux, j'observe la plus grande circonspection, chaque jour davantage, et je crains encore, malgré tout, ne pas être à la hauteur de ma tâche.

De nature délicate, de faible vertu, ayant peu de talent et vivant dans des temps difficiles, je ne pense qu'à corriger mes défauts et cela ne suffit pas encore, comment oserai-je avoir de mauvaises pensées si nuisibles à la santé ? Cependant, les soucis se sont accumulés en trop grand nombre, les fatigues et les peines augmentent sans cesse. L'année dernière, mes poumons ont été atteints et actuellement, depuis la dernière décade de la 4^e lune, mon état a sérieusement empiré. Toutes sortes de maux dangereux se sont acharnés sur moi et m'ont complètement épuisé. Malgré les médicaments et les soins, la maladie s'aggrave chaque jour et elle ne me donne un peu de répit qu'aujourd'hui. Si par malheur je mourais brusquement, mon âme serait inconsolable pour l'éternité. « Il est difficile de compter sur le Ciel et la destinée n'est pas constante ». Dans toutes les affaires, on ne peut pas ne pas prendre des dispositions préalables. J'ai ainsi, par prévoyance, adopté trois fils. *ƯNG-CHÂN* 膺眞 (1) est le plus âgé et a fait de longues études ; il a atteint sa majorité depuis longtemps. Néanmoins, il est affligé d'une infirmité des yeux qu'il a toujours cachée, et il est à craindre qu'avec le temps il ne puisse plus voir clair. Il aime beaucoup la luxure et est en outre d'un caractère très méchant. Il n'est pas certain qu'il puisse assumer de grandes tâches. Mais la nation doit avoir un souverain majeur. Dans ces temps difficiles, lequel pourrait-on désigner si on abandonnait celui-là. Je choisis donc le prince *Thụy-quốc-công ƯNG-CHÂN* pour recueillir la succession de la grande lignée et monter sur le trône impérial. Ô Prince ! Méditez profondément et sachez que si l'œuvre de vos prédécesseurs a été fondée et conservée au prix de mille difficultés, il ne sera pas pour vous facile de la continuer. N'osez pas vous relâcher un seul instant, afin de bien remplir la tâche sans trahir le grand mandat qui vous est dévolu.

J'élève la Reine-Mère (*hoàng-thái-hậu*) à la dignité de Grande Reine Mère *Từ-Dự* (*Từ-Dự thái-hoàng-thái-hậu* 慈裕太皇太后) pour lui

(1) *Thụy quốc-công*, communément appelé *Dục-Đức* du nom du pavillon qu'il habitait (*Dục-đức-Đường*).

témoigner ma reconnaissance dans une infime mesure. J'élève ma femme **TRUNG-PHI** 忠妃 au titre de Reine-Mère ; elle aura à s'occuper des affaires intérieures du Palais et veillera sévèrement à l'éducation de mon successeur. Je suis l'enfant unique de ma mère. Je suis le seul soutien de sa vie. C'est pour moi un grand pêché d'impiété que de ne pouvoir la conduire à sa demeure éternelle. O Reine et Prince ! Vous devez bien remplir vos devoirs envers la Grande Reine Mère, chercher à la satisfaire en toute chose pour que sa santé se maintienne et, à sa mort, lui rendre les derniers honneurs selon ses augustes volontés. Les règles familiales de notre dynastie sont très sévères et il n'a jamais existé d'exemple de Reine-Mère dirigeant en secret les affaires de l'Etat.

TRẦN-TIÊN-THÀNH, **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẬT THUYẾT** me sont connus et ont été appréciés par moi à des époques légèrement différentes, mais leurs sentiments de fidélité et de dévouement sont les mêmes. Depuis longtemps, ils m'ont secondé dans les affaires importantes et ont obéi à mes instructions. S'il se produit des complications et des difficultés, ils sont capables de les démêler et de les aplanir. Je porte donc mon choix sur **TRẦN-TIÊN-THÀNH** pour remplir les fonctions de Régent, **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẬT THUYẾT** pour remplir celles de Co-Régents. Vous autres, ô dignitaires, vous devrez avoir une attitude droite à la Cour et vous maintenir dans le droit chemin pour donner l'exemple à vos subordonnés. Vous devrez vous mettre en parfait accord pour régler chaque affaire et veiller, en haut, à aider le Souverain en ce qu'il a encore d'imparfait, en bas, à corriger les mandarins de leurs fautes et erreurs, afin que la situation de la nation soit aussi solide qu'un large rocher, que le mont **Thái-sơn** même. Ainsi vous n'aurez pas trompé la confiance que je mets en vous.

Quant à vous, commandant les troupes, **HOÀNG-TÁ-VIỆM**, bien qu'en service au dehors de la capitale, vous êtes en réalité chargé de la grande mission de veiller à l'intégrité de notre territoire. Depuis longtemps, vous avez su assurer la paix aux frontières du Nord et avez fait preuve de beaucoup de vaillance et de fidélité. Je vous nomme *trần-bắc đại-tướng-quân* 鎮北大將軍 (Généralissime pour la défense du Nord). Toutes les affaires militaires concernant la lutte contre les Occidentaux et la pacification du Tonkin sont confiées à vos soins. Du courage et ne faillez pas à mes ordres !

Quant à vous, prince **THỌ-XUÂN** et prince **TUỶ-LY**, vous êtes tous mes parents intimes. Vénérables par l'âge comme par la vertu, j'ai toujours professé à votre endroit un grand respect. Chaque fois que vous remarquerez quelque chose de défectueux dans les affaires de l'Etat, ne ménagez

pas vos conseils pour rétablir les affaires dans la voie droite, et n'ayez le cœur satisfait que quand vous aurez vu que tout est rentré dans l'ordre.

Quant à vous tous, princes et parents, mandarins grands et petits, en service à la capitale ou en province, chacun a ses devoirs que je n'ai pas besoin d'énumérer un à un. Tous, vous devez servir votre Souverain avec fidélité et loyauté afin de surmonter les difficultés actuelles et laisser votre réputation à l'éternité, confondant sans cesse votre bonheur avec celui de la nation.

Respect à ceci !

J'élève mon troisième fils au titre de prince. Tout ce qui concerne les obsèques doit être simple et peu coûteux.

Pour le titre de culte, employez seulement le caractère Tôn 尊. Pour les souverains qui n'auront pas eu de grands mérites, le caractère Tồ 祖 ne devra pas être employé comme auparavant.

EN GUISE D'ÉPILOGUE

Nous exprimons ici nos sincères remerciements à M. LÉON SOGNY, Secrétaire des Amis du Vieux Hué, qui a bien voulu nous communiquer cette note en nous autorisant à la publier en guise d'épilogue pour notre article sur S. E. **TRẦN-TIỂN-THÀNH**

D. D. A.

La rue de Gia-hội, appelée Chợ-dinh par les Annamites, se trouve dans un quartier extrêmement peuplé et où toutes les superficies sont bâties. Aussi n'est-on pas peu surpris d'y voir, aux numéros 131 et 133, une propriété complètement en ruines.

Si vous interrogez les voisins - les anciens - ils vous répondront que depuis de très longues années, personne n'a plus voulu habiter ces lieux maudits. Peu à peu, la toiture s'est affaissée, les murs se sont effondrés et, pièce par pièce : charpentes, portes, fenêtres, tuiles, briques, tout a été... emporté.

Quelques pans de murs lépreux ! C'est tout ce qui reste de ce que fut naguère l'opulente demeure de S. E. **TRẦN-TIỂN-THÀNH...**

Après l'assassinat de ce dernier, la famille alla se réfugier au village d'origine et l'immeuble fut loué à des commerçants chinois, les Annamites, par superstition, n'ayant pas voulu s'y installer. Plusieurs locataires s'y succédèrent, mais tour à tour la malchance s'acharna sur eux : mauvaises affaires, maladies, revers de fortune, morts brutales, etc...

Pouvait-il en être autrement, vous font observer les voisins ? Et comment ne pas s'incliner devant des raisons aussi, péremptoires !

Ironie du sort : dans le jardin en friche, s'élève une butte de terre aménagée par les Services de la Défense Passive. Un panneau : *Hầm 40 người*, abri pour 40 personnes.

Table des Illustrations

PLANCHE XIV. — Carte donnant les éléments de défense du fleuve en aval de Hué (Les difficultés du moment ne nous permettent de donner que cette unique planche).

Table des Matières

	<u>Pages</u>
Avant-propos	91
S . E . TRẦN-TIỂN-THÀNH	92
CHAPITRE I.— Sa vie privée : Son enfance.....	92
CHAPITRE II.— Sa vie publique :Sa vie administrative.....	97
CHAPITRE III. — Sa vie publique :Son activité au Ministère de la Guerre ; la défense nationale	106
CHAPITRE IV. — Sa vie publique : Son activité diplomatique.....	115
CHAPITRE V. — Sa vie publique :Partisan des réformes, ses rapports avec NGUYỄN-TRƯỜNG-TỘ et NGUYỄN-LỘ-TRẠCH	134
CHAPITRE VI. — Sa mort	163
APPENDICE. — Le testament de Tự-Dức	155
Épilogue (L. SOGNY)	157
Table des Illustrations	159



TROIS DÉCORATIONS PEU CONNUES (1882-1890)

Par

P. G. LEPAGE

Administrateur-Adjoint des Services Civils

I

La Récompense Impériale de l'Annam

L'ordre de la Récompense Impériale de l'Annam ou mieux du Grand Sud, *Đai-Nam ngự-từ*, n'est resté qu'à l'état de projet, car il ne fut jamais sanctionné par l'Empereur HÀM-NGHÌ. Ce projet mérite cependant une courte étude, car il témoigne du désir très vif que nous eûmes dès notre établissement en Annam d'instituer un ordre de décoration à l'imitation de l'Occident. En outre, si le *Đai-Nam ngự-từ* n'eut pas la faveur de devenir un ordre national annamite, cette fortune, quelques années plus tard, échut à un autre projet, concernant le Dragon de l'Annam, et nous pouvons considérer que le *Đai-Nam ngự-từ* a, dans une certaine mesure, préparé les voies pour ce dernier ordre.

Le projet de création de la Récompense Impériale de l'Annam date de novembre 1884 (1). Nous ignorons s'il était l'œuvre du Résident général LEMAIRE ou de l'un de ses collaborateurs (2). En tout cas, nous savons les raisons qui en ont provoqué la rédaction : c'étaient uniquement des raisons d'ordre politique, faire échec à la cour de Pékin. Le projet

(1) Archives de la Résidence supérieure F.V. - 58. Gestion LEMAIRE - Rapports et renseignements divers. Affaires diverses - 1884-1885, carton 15, dossier 99, numéro 11. Les pièces constituant la liasse s'échelonnent du 31 octobre au 29 novembre 1884, ce qui nous a fait dire que le projet date de novembre.

(2) M. LEMAIRE exerça les fonctions de Résident général en Annam du 28 octobre 1884 au 4 juin, 1885.

dispose en effet, « cette devise *Đại-Nam ngự-tử* correspond à celle qui se trouve sur les décorations données par la cour de Pékin et implique égalité de rang entre des souverains de l'Annam et de la Chine ». Il faut en effet nous rappeler qu'en novembre 1884 le sceau de vassalité confié par la Chine à l'Annam venait tout juste d'être détruit 5 mois auparavant (6 juin 1884), (1) lors de la signature du traité de protectorat. Toutes les occasions étaient bonnes pour contrebalancer le prétendu droit de suzeraineté de la Chine. De plus la période était singulièrement troublée : KIÊN-PHỨC était mort empoisonné le, 31 juillet et HÀM-NGHI lui avait succédé par la grâce des deux régents NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG et TÔN-THẮT THUYẾT. En novembre, le régent TƯỜNG faisait accélérer la construction de la citadelle de Tân-sở, commencée en 1884. L'époque était éminemment peu favorable pour créer un ordre de décoration et l'on comprend que le projet soit resté dans un carton.

L'ordre du *Đại-Nam ngự-tử* devait comcorter les trois grades de chevalier, officier, commandeur, et les deux dignités de Grand Officier et de Grand Croix. C'était, pour l'époque, une innovation capitale puisque les décorations annamites (*ngân-tiền*, *kim-tiền* et *kim-khánh*) ne comportaient que trois classes déterminées par le poids de l'insigne : le grand module, le moyen module et le petit module. Cette division en cinq grades devait d'ailleurs être reprise deux ans plus tard dans le projet du Dragon d'Annam.

L'insigne lui-même devait être constitué par une étoile à quatre branches, correspondant aux quatre points cardinaux, au centre de laquelle se trouvait un médaillon de forme circulaire (2). Le plus grand symbolisme avait présidé à l'établissement du projet d'insigne, lequel était censé représenter l'Annam rayonnant au milieu des quatre points cardinaux. Le cercle de l'intérieur, outre qu'il figurait l'Annam, devait son adoption à ce qu'il était « l'emblème du ciel et de l'éternité ». Enfin l'insigne devait porter la légende *Đại-Nam ngự-tử* en caractères.

Le projet ne précise pas le métal dont devait être fait l'insigne, sans doute en or puisqu'à cette époque les décorations annamites les plus élevées étaient faites de ce métal. Par contre, le médaillon central devait être constitué par une pierre précieuse de couleur différente selon le

(1) Voir : M. Rheinart, *premier chargé d'affaires à Hué : journal, notes et correspondance*. Préface et annotations de L. SOGNY, in B.A.V.H. 1943, n°1-2, pp. 145 et ss, p. 169.

(2) Voir planche XV.

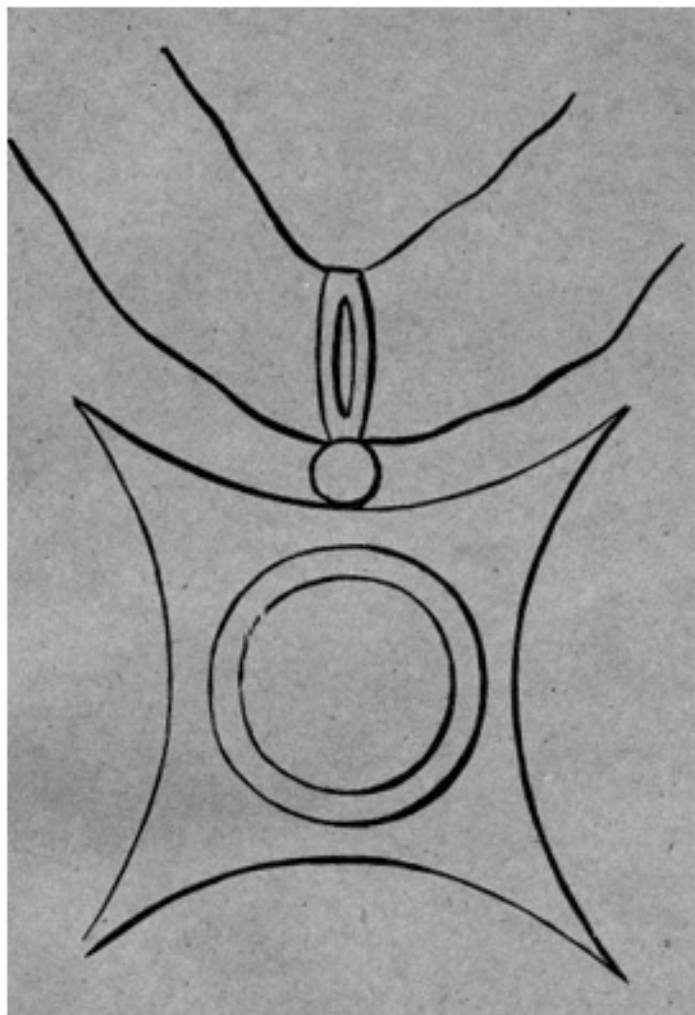


Planche XV. — Insigne du *dại-nam-ngự-tử*.

grade. L'auteur du projet avait établi l'ordre suivant, « d'après la géomancie de l'Extrême-Orient » :

Médaille bleu ou vert	: Grand Croix
— jaune ocre	: Grand Officier
— rouge cinnabre	: Commandeur
— blanc	: Officier
— noir	: Chevalier

L'insigne devait comporter un ruban de couleur jaune et noire. Ici encore le symbolisme avait présidé à ce choix : le jaune, parce qu'il était « la couleur emblématique de la Puissance Impériale dont le Souverain de la Chine voudrait avoir l'usage exclusif », et « la couleur de l'élément terrestre » ; le noir, parce qu'il était « la couleur emblématique de l'eau ». Malheureusement le projet est muet sur la disposition des couleurs.

La décoration devait se porter en sautoir autour du cou, un peu comme une cravate de commandeur. C'était donc un compromis entre la décoration occidentale, agrafée sur la poitrine, et la décoration annamite portée en sautoir autour du cou par un cordonnnet.

Telles sont les seules dispositions du texte qui avait laissé dans l'ombre la question fort importante des conditions d'attribution du nouvel ordre, et qui ne resta qu'un projet par suite des circonstances.

II

La Médaille des Mandarins civils et militaires

La Médaille des Mandarins civils et militaires ne fut jamais créée par l'Empereur d'Annam, bien que le projet fut l'œuvre de son gouvernement. C'était, en effet, un projet de circonstance qui, ne répondait ni aux désirs, ni aux besoins des fonctionnaires civils et militaires du Gouvernement annamite et qui ne fut, soutenu ni par les représentants du Protectorat, ni par ses auteurs.

Les circonstances qui ont, en effet, amené la rédaction de ce projet sont les suivantes : le 7 octobre 1885 le Général ROUSSEL DE COURCY, Commandant en chef le corps expéditionnaire du Tonkin et Résident général de l'Annam et du Tonkin (1), adressa au Génie PRUDHOMME, à Hué, un projet dont il était l'auteur et qui avait pour but de doter les mandarins civils et militaires d'écharpes de couleur de façon à permettre

(1) Il exerça ces fonctions du 31 mai 1885 au 26 janvier 1886.

aux Français de reconnaître facilement le titre ou le grade du porteur. Il s'agissait donc uniquement de doubler la plaquette en ivoire que portent les mandarins, et qui, gravée en caractères, ne pouvait être lue par tous.

Le projet du Général DE COURCY fut, mal accueilli à Hué et malgré l'avis défavorable émis par le Père HOÀNG, le Général PRUDHOMME et M. HECTOR, il fut transmis au Conseil des Ministres le 24 octobre sur l'insistance du Général DE COURCY.

Le 16^e jour du 11^e mois de la première année de **ĐÔNG-KHÁNH**. (21 décembre 1885) le Conseil Secret fit connaître au Lieutenant - Colonel METZINGER, qui avait remplacé le Général PRUDHOMME comme délégué du Résident général à Hué, qu'il n'approuvait pas ce projet d'écharpes pour les mandarins. Cependant, pour ne pas mécontenter le Général DE COURCY par un refus formel, le Conseil Secret proposait, au lieu des écharpes, de noter les mandarins de médailles imitées des décorations françaises.

Il proposait 3 classes de médailles correspondant aux 3 classes de mandarins : pour les mandarins supérieurs la médaille serait en or, pour les mandarins subalternes, en argent. Les dimensions des médailles n'étaient pas fixées.

La face porterait les caractères « *Đông- Khánh sắc tứ* » (Don de **ĐÔNG-KHÁNH**), le revers, le titre ou grade du porteur en français.

Enfin l'insigne comporterait un ruban tricolore. Cependant comme le Conseil Secret craignait de se lancer dans une aventure onéreuse pour les finances du Gouvernement annamite en raison du nombre des mandarins, il prévoyait que ces médailles seraient « faites par les soins et aux frais du porteur ».

Cette disposition laissait au projet du Général DE COURCY bien peu de chances de succès et, de fait, la médaille des Mandarins civils et militaires ne vit jamais le jour, car son auteur, et seul défenseur, était remplacé un mois plus tard par le Général WARNET.

III

La Médaille du Mérite des militaires et gardes civils indigènes.

Création

La Médaille du Mérite des militaires et gardes civils indigènes est plus connue sous l'appellation de Médaille Militaire de S. M. **ĐÔNG-KHÁNH**. Cette dernière expression est cependant tout à fait impropre car la Mé-



Planche XVI. — Médaille du mérite des militaires
et des gardes civils indigènes.

daille du Mérite est une création du Gouverneur général PIQUET et l'Empereur **ĐÔNG-KHÁNH** n'est intervenu en rien dans l'établissement de cette médaille. La raison qui en a fait attribuer au Souverain la création est que le ruban de la médaille porte deux caractères *Đông-Khánh*. Il n'y a là, selon nous, qu'un acte de déférence vis-à-vis de l'Empereur, malheureusement nous ne pouvons l'affirmer avec certitude, car les recherches entreprises fort aimablement, sur notre demande, par le *tham-tá* du Conseil des Ministres n'ont donné aucun résultat.

Peut-être même, d'ailleurs, le Souverain n'a-t-il pas été consulté pour que figurent sur le ruban les deux caractères composant son chiffre de règne. La Médaille du Mérite a été créée, en effet, par arrêté du Gouverneur Général en date du 21 juillet 1890 (1). Or il y avait dix-huit mois que S. M. **ĐÔNG-KHÁNH** n'était plus. Il y a là en effet une anomalie curieuse. Faut-il supposer que le projet d'insigne fut élaboré durant le règne de S. M. **ĐÔNG-KHÁNH** et que des difficultés retardèrent la création de l'ordre jusqu'en 1890 ?

Peut-être est-ce parce que le Gouverneur général désirait posséder des insignes pour créer l'ordre. La Médaille du Mérite fut, en effet, frappé à Paris et la lenteur des communications peut fort bien expliquer l'arrivée des insignes postérieurement au décès de S. M. **ĐÔNG-KHÁNH**.

Quoi qu'il en soit nous ne pouvons, en l'état actuel de nos connaissances, indiquer les raisons de cette anomalie.

Nous ne pouvons, de même, indiquer quel était l'auteur du projet. Le Gouverneur Général PIQUET, qui signa l'arrêté de création, ne devait sans doute pas en être l'auteur. C'était probablement l'un de ses collaborateurs ou l'un des officiers de l'État-Major du Général en Chef. De toute façon le projet dut être établi à Hanoi, car les Archives de la Résidence supérieure à Hué ne contiennent rien à ce sujet.

GILLINGHAM, dans son ouvrage sur les médailles et décorations des colonies et protectorats français, nous dit que cette médaille, qu'il intitule Médaille Militaire de l'Annam, est due à l'initiative de S. E. **NGUYỄN-HỮU-ĐỘ, kinh-lược** du Tonkin, et qu'elle fut créée en 1886. Malheureusement GILLINGHAM ne nous donne pas ses sources, et nous craignons qu'il ait été documenté de façon inexacte. La Médaille du Mérite, nous l'avons vu, ne vit le jour que le 21 juillet 1890 et non en 1886. Faut-il supposer que le projet seulement fut établi en 1886 par S. E. **NGUYỄN-**

(1) Voir Bulletin Officiel de l'Indochine française, 2^e partie : Annam-Tonkin, année 1890, p. 714.

НҮУ-ĐỘ. C'est possible, mais l'on s'explique mal alors qu'il ait fallu attendre 4 ans pour la création de l'ordre. En outre, l'insigne présente avec celui de la médaille militaire métropolitaine une parenté certaine qui nous fait pencher vers une origine française. Le rôle de S. E. NGUYỄN-НҮУ-ĐỘ, en admettant qu'il en ait joué un, se serait borné, selon nous, à provoquer la création de cette distinction honorifique.

La Médaille du Mérite des militaires et gardes civils indigènes n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère puisque créée le 21 juillet 1890 elle fut supprimée le 1^{er} mai 1891, moins de 10 mois plus tard, sur instruction de la métropole (1).

Les raisons qui ont motivé la création de la Médaille du Mérite nous sont données par les attendus de l'arrêté du 21 juillet. Les récompenses honorifiques accordées par la Métropole aux soldats indochinois en service sur le territoire du Protectorat de l'Annam et du Tonkin n'étant pas en nombre suffisant pour récompenser tous les dévouements, d'autre part les *kim-tiên* et *ngân-tiên* servant à récompenser tous les services rendus par les Indochinois, civils ou militaires, le Gouverneur général estimait nécessaire de réserver aux Indochinois servant sous notre drapeau en Annam et Tonkin une distinction honorifique particulière.

La Médaille du Mérite n'était donc qu'une médaille militaire locale.

Insigne.

L'insigne de la Médaille du Mérite est constitué par une médaille de forme ronde qu'un dragon tient par la gueule et par les griffes des deux pattes de devant. La tête du dragon est elle-même surmontée de deux cimenterres croisés (2).

La médaille est en argent, dorée partiellement. Elle mesure 3 cm de diamètre, et porte l'inscription suivante : Protectorat de l'Annam et du Tonkin - Valeur et discipline, en caractères sur la face, en français au revers.

Le ruban, large de 3 cm 1/2, est de couleur jaune limité par deux minces bandes bleues. Sur la partie jaune sont inscrits verticalement et en noir les deux caractères *Đống-Khánh*.

La Médaille du Mérite fut frappée à Paris chez LASNE (ancienne maison HALLEY), Fabriques d'ordres français et étrangers, 5, Galerie Montpensier, Palais royal.

(1) Bulletin Officiel de l'Indochine Française. 2^e partie, Annam-Tonkin, année 1891, p. 419.

(2) Voir planche XVI

Ces mentions sont en effet portées sur la boîte, de l'insigne en notre possession.

Conditions d'attribution.

La Médaille du Mérite était réservée à deux catégories d'Indochinois servant sous notre drapeau : les militaires et les gardes civils. La seconde catégorie seule demande quelques explications. La « Garde civile indigène », créée par arrêté du Gouverneur général en date du 19 juillet 1888 (1), était un corps spécial à l'Annam et au Tonkin, qui avait changé plusieurs fois de nom. Appelée successivement « corps franc de partisans indigènes » (2), puis « corps des auxiliaires » (3), « milice » (4), « garde civile provinciale et des Résidences » (5), « milice ou garde civile » (6), « milice provinciale annamite », (7) et enfin « garde civile indigène » ce corps était l'ancêtre de la Garde indochinoise actuelle. C'était une force de police, placée sous les ordres directs et exclusifs de l'autorité civile, encadrée par d'anciens officiers et sous-officiers de l'armée de terre ou de mer.

Les conditions d'attribution de la Médaille du Mérite étaient assez sévères : seuls pouvaient être proposés les Indochinois, militaires ou gardes civils, ayant accompli une action d'éclat ou ayant reçu des blessures graves. Il ne pouvait donc y avoir de promotions régulières.

L'initiative des propositions appartenait au Général en chef pour les militaires, aux Résidents supérieurs en Annam et au Tonkin pour les gardes civils. La décoration était attribuée par le Gouverneur général lui-même (8).

De plus les Indochinois décorés de la Médaille du Mérite recevaient une allocation annuelle de 12 piastres, et devaient figurer sur un matricule tenu par la Résidence supérieure à Hué et à Hanoi.

Comme on le voit, il n'est nulle part question ni de l'Empereur d'Annam ni du Gouvernement annamite : la Médaille du Mérite était une décoration purement française.

(1) *Moniteur du Protectorat de l'Annam et Tonkin*, année 1888, p. 403 et ss.

(2) *Bulletin Officiel du Protectorat de l'Annam et du Tonkin*, année 1883, p. 51. Arrêté du 13 août 1883 (HARMAND).

(3) — Id. — p. 110. Arrêté du 10 octobre 1883 (HARMAND).

(4) — Id. — année 1884, p. 6. Arrêté du 5 janvier 1884 (COURBET).

(5) — Id. — année 1886, p. 73. Décision du 11 février 1886 (WARNET).

(6) *Moniteur du Protectorat de l'Annam et du Tonkin*, année 1886, p. 122. Arrêté du 31 mai 1886 (PAUL BERT).

(7) — Id. — p. 253. Arrêté du 6 août 1886 (PAUL BERT).

(8) Arrêté du 21 juillet 1890, art. 2.

Les décorés furent certainement peu nombreux puisque la Médaille, créée le 21 juillet 1890, fut supprimée dix mois plus tard : par un arrêté du Gouverneur général en date du 1^{er} mai 1891 sur instructions d'une dépêche ministérielle en date du 21 mars (1). L'arrêté disposait d'ailleurs que les titulaires des médailles continueraient provisoirement à jouir des droits que leur conférait la distinction honorifique dont ils avaient été l'objet. Nous en ignorons le nombre précis n'ayant pu retrouver à Hué le matricule qui dut y être tenu. Seul un décoré nous est connu : il s'agit de **NGUYỄN-VĂN-HANG**, du 1^{er} Régiment de Tirailleurs Tonkinois qui, sur proposition du Général Commandant en chef les troupes de l'Indochine, se vit décerner la Médaille du Mérite « pour s'être particulièrement distingué le 4 juillet 1890 en entrant le premier dans un repaire chinois à Hoang-chi près de Tiên-son et avoir ainsi contribué au succès de l'affaire » (2).

Quelles furent les raisons de la suppression de la Médaille du Mérite ? Seule la dépêche du 21 mars 1891 nous permettrait de le dire de façon sûre. Il est certain que le Gouverneur général n'avait pas qualité pour créer, de sa seule initiative, une décoration. Il est certain également qu'il existait de nombreuses décorations pour récompenser les militaires et les gardes civils indochinois. Sans parler des décorations françaises (médaille militaire, médaille coloniale), il existait la Croix militaire du Dragon Vert de l'Annam et les différents *ngân-tiến* et *kim-tiến*. Ce sont, d'ailleurs, ces dernières décorations qui furent attribuées comme auparavant aux troupes indochinoises après la suppression de l'éphémère Médaille du Mérite.



(1) Bulletin Officiel de l'Indochine Française, 2^e partie, année 1891, p. 419.

(2) Arrêté du 20 septembre 1890. Bulletin Officiel de l'Indochine Française, 2^e partie, année 1890, p. 972.



HUÉ A TRAVERS LES AGES (1)

Par

CAO-VAN-CHIÊU

Hué, la Capitale de l'Annam, la Ville enchanteresse, mérite bien son rang de première cité du pays, et par le cadre unique dans lequel elle se trouve placée, et par tout le poids d'histoire dont elle est chargée. Elle est sans conteste possible la plus belle ville de l'Annam ; elle en est également la plus ancienne, la plus représentative, la plus historique ; sa fondation remonte à 1558, c'est-à-dire à près de 400 ans, et coïncide avec l'arrivée dans le pays des premiers Annamites venus du Nord.

Mais si Hué a aujourd'hui cet aspect qui séduit à première vue tous les regards, il n'en a pas été toujours ainsi, et de même que Paris n'a pas été fait en un seul jour, de même Hué n'a pas surgi tout d'un coup, par la vertu d'une baguette magique, du sein des eaux du Fleuve des Parfums: que d'efforts patients, de réalisations tenaces n'a-t-il pas fallu pour faire d'un coin ignoré, perdu, la première ville, du pays !

On peut, par ailleurs et à juste titre, l'appeler la Cité des Nguyễn, car ce sont les ancêtres, les seigneurs et les rois de la dynastie régnante qui l'ont découverte, créée, l'ont tirée pour ainsi dire du néant pour la doter

(1) Le travail de M. CAO-VÂN-CHIÊU a déjà paru dans un des journaux de la Capitale. Non seulement il donne un bon résumé succinct de l'histoire de « Hué à travers les âges », mais il montre, à l'aide de citations peu connues, la répercussion de cette histoire dans la littérature populaire. C'est surtout à ce titre que, avec l'autorisation de l'auteur, à qui nous exprimons notre reconnaissance, nous croyons devoir reproduire ce travail dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué* (Note du Rédacteur du Bulletin).

de tous les charmes et de tous les attraits dont elle se pare aujourd'hui. Son histoire est intimement mêlée à elle des **Nguyễn** et fait partie intégrante de l'histoire d'Annam dans ce dernier demi-siècle.

Il ne nous paraît pas sans intérêt d'en esquisser ici l'historique et de retracer les diverses étapes de sa formation, afin de fixer un des aspects de l'ancienne Cité et de permettre à ses nombreux habitants, à ses innombrables amis et admirateurs, de la mieux connaître pour l'aimer davantage.



Origine et emplacement

Comme dans les contes merveilleux, deux fées ont présidé à la naissance de notre bonne Capitale : Ces deux marraines à qui la postérité n'a pas toujours rendu l'hommage qu'elles méritent, ce sont les princesses **HUYỄN-TRẦN**, de la dynastie des **Trần**, et **NGỌC-BÁU**, de la famille des **Nguyễn**.

Sous les premières dynasties annamites, Hué avec le territoire dans lequel elle est enclavée, faisait partie de l'hinterland cham. Le fleuve Sông Gianh servait alors de limite entre l'Annam et le Champa, qui vivaient dans un état de conflit permanent. De longues guerres meurtrières ravageaient périodiquement les deux pays voisins, entrecoupées de courtes trêves.

C'est au cours d'un de ces répités momentanés que le roi **TRẦN-NHÂN-TÔNG**, désireux d'établir une paix durable entre les deux pays, fit un voyage diplomatique au Champa. Bien plus, afin de sceller l'accord des deux royaumes par les liens indissolubles de l'hymen, il promit au roi chàm **CHÈ-MÂN**, la main de sa fille **HUYỄN-TRẦN**.

Celui-ci, pour reconnaître l'honneur d'une telle alliance, offrit en retour deux districts limitrophes de l'Annam : Ô et Lý, comprenant le **Quảng-bình**, le **Quảng-trì**, le **Thừa-thiên** et le Nord du **Quảng-nam** actuels.

C'est ainsi que par une belle matinée de printemps de l'année 1307, la princesse **HUYỄN-TRẦN** se mit en route vers le Sud pour la grande aventure. On comprend l'état d'âme de cette jeune princesse qui avait vécu jusque-là choyée, adulée, à l'ombre des lambris dorés et qui, du jour au lendemain, fut obligée de quitter tout ce qu'elle avait de plus cher au monde : son pays, sa famille, la vie de cour, si belle et si pleine de charmes à ses dix-huit printemps, pour aller en un pays ignoré, vers

une destinée inconnue. Mais la volonté paternelle avait parlé, la raison d'état exigeait ce sacrifice et elle dut s'incliner.

On rapporte que sur la route de l'exil, au moment de la traversée du Col des Nuages, la princesse fit arrêter son escorte au sommet du col et y resta plusieurs jours tournée vers le Nord, en contemplation de sa patrie lointaine. Elle a composé en la circonstance une élégie d'une tristesse poignante que maintenant, par les nuits claires, sur la Rivière des Parfums, des cantatrices modulent d'une voix nostalgique, au son langoureux du *đàn-nguyệt*.

En voici les paroles :

*Nước non ngàn dặm ra đi.
Cái tình chi !
Mượn màu son phấn,
Đền nợ Ô-Lý.
Xót thay vì,
Đương độ xuân thì,
Độ xuân thì,
Sở lao-đao hay là nợ-duyên gì ?
Má hồng da tuyết,
Cũng liêu như hoa tàn trắng khuyết,
Vàng lộn theo chì !
Khúc Ly-ca sao còn mừng tượng nghe gì !
Thầy chim hồng-nhạn bay đi,
Tình lai-láng,
Hương-dương ho a quì.
Dặn một lời Mãn-quân :
Như chuyện mà như nguyện,
Đặng vài phần,
Vì lợi cho dân,
Tình đem lại mà cân,
Đắng cay muôn phần !!!...*

Traduction : Par delà les eaux et les montagnes, sur la route de mille lieues, je pars.

Quel étrange destin que celui qui m'échoit de recourir au rouge et au fard pour payer le prix des deux provinces Ô et Lý !...

C'est si douloureux pour moi, hélas, au milieu du printemps de ma vie !

Est-ce le fait d'une destinée tourmentée, ou est-ce pour acquitter la dette d'une existence antérieure ?

O joues roses, Ô teint neigeux, vous êtes voués au même sort que la fleur qui se fane, que la lune arrivée à son dernier quartier, que l'or allié au plomb !

D'entendre flotter à mes oreilles les airs lointains du Chant d'Adieu.

De voir les hirondelles et les flamants se diriger vers le Nord, mon cœur déborde et toutes mes pensées se tournent vers ma patrie lointaine, comme la fleur du tournesol vers le soleil.

Un mot cependant au roi **CHÊ-MÂN** (le roi cham) : Si les choses vont selon mon vœu et que mon sacrifice peut se traduire, ne fût — ce que dans une infime partie, par quelque bien au pays et au peuple, alors je me résignerai à mettre en balance mon amour-devoir.

O douleur et chagrin !!! »

Voyageurs qui passez aujourd'hui sur le Col des Nuages à la même place où passa autrefois la princesse **HUYÊN-TRẦN**, arrêtez-vous une minute et ayez une pensée à l'adresse de la malheureuse princesse dont le sacrifice est si émouvant.

Mais il était dit qu'elle n'était pas encore au bout de ses peines. Moins d'une année après, le roi cham **CHÊ-MÂN** mourut. Les coutumes du pays voulaient que le jour de l'incinération des dépouilles du roi défunt, sa veuve montât également sur le bûcher pour suivre les mânes de son époux dans l'autre monde. Averti de cette nouvelle, le roi **TRẦN-ANH-TÔN**, qui avait succédé entre temps à son père **TRẦN-NHÂN-TÔN**, dépêcha le général **TRẦN-KHẮC-CHUNG** qui, sous prétexte d'apporter les condoléances et les cadeaux funéraires de la Cour d'Annam, devait chercher à arracher la princesse annamite à l'horrible sort qui l'attendait. **TRẦN-KHẮC-CHUNG** réussit dans sa mission et parvint à la ramener saine et sauve.

On prétend que sur le chemin du retour, la royale rescapée ne fut pas sans se laisser gagner par quelque tendre sentiment, mêlé de reconnaissance et d'estime envers son sauveur ; mais son honneur de reine, sa dignité de veuve ne devaient souffrir aucune atteinte et elle dut faire taire la voix du cœur.

De retour enfin à la terre natale après tant d'avatars divers, elle demanda à entrer en religion, se retira dans un monastère bouddhique où elle trouvait enfin la paix du cœur et le repos de l'âme, et consacra aux prières et au recueillement une existence qui aurait dû être tissée de soie et d'or.

Mais son sacrifice n'aura pas été vain : il a valu à la couronne d'Annam, sans effusion de sang, sans contrepartie d'aucune sorte, quatre de ses plus belles et plus riches provinces, y compris l'emplacement de la Capitale actuelle.



Hué, cité des Nguyễn

Après leur rattachement à l'Annam, les deux districts Ô et **Lý** étaient transformés en deux provinces annamites qui recevaient les noms de **Thuận-châu** et de **Hóa-châu**, le **Thuận-châu** correspondant à peu près

aux **Quảng-bình** et **Quảng-trị**, et le **Hóa-châu** au **Thừa-thiên** avec le Nord du **Quảng-nam** actuels. Il est à remarquer que c'est cette dénomination **Hóa** qui, par une altération toute naturelle - les Annamites ayant l'habitude d'éviter de prononcer certains mots tabous - s'est à la longue déformée en Hué dont la consonance se substitua peu à peu à l'appellation primitive et finit par recevoir la consécration populaire et officielle. Néanmoins, dans les écrits en caractères chinois, Hué continue à être orthographiée comme **Hóa (化)**, le terme Hué n'ayant pas son correspondant dans la langue chinoise.

* * *

Cependant malgré leur incorporation, les nouveaux territoires, en raison de leur acquisition toute récente et de leur situation aux confins du pays, restèrent deux provinces déshéritées, insalubres et inhospitalières, au peuplement fort clairsemé, malgré une tentative de colonisation forcée faite par **Hồ-quí-Lý**, et cela, jusqu'en l'année 1558 où elles devinrent le noyau du patrimoine des Nguyễn, à la suite d'un concours de circonstances quasi providentielles.

NGUYỄN-KIM, le premier ancêtre des Nguyễn, restaurateur des Lê, était mort en, guerroyant contre les usurpateurs **Mạc**, laissant deux fils, **NGUYỄN-UÔNG** et **NGUYỄN-HOÀNG**, et une fille **Ngọc-Báu**, mariée à **TRỊNH-KIỆM**, son principal lieutenant. Ce dernier hérita de toute l'autorité et de la puissance de son beau-père. Le premier fils, **NGUYỄN-UÔNG**, mourut prématurément, enlevé par un mal mystérieux, et le second, **NGUYỄN-HOÀNG**, trop jeune pour participer au pouvoir, fut placé en tutelle. Mais à mesure qu'il grandissait, il s'avérait un concurrent redoutable et portait ombrage à l'omnipotence de **TRỊNH-KIỆM** qui sentait en lui un rival dangereux dont il serait prudent de se débarrasser au plus tôt.

Ngọc-Báu, tremblant pour les jours de son frère, le seul représentant survivant de la famille, envoya secrètement un messenger consulter le docteur **NGUYỄN-BÌNH-KHIÊM**, surnommé **TRẠNG-TRÌNH**, qui était réputé à l'époque par sa sagesse autant que par ses oracles infailibles. Celui-ci, une sorte de Nostradamus annamite, a laissé un livre de prophéties qui se transmet encore de nos jours et où la postérité croit retrouver, annoncés dans un langage sibyllin comme de règle, la plupart des événements historiques, voire internationaux, jusques et y compris la guerre actuelle.

Lorsque le messenger arriva auprès de lui, le Sage était perdu dans la contemplation de sa rocaïlle en miniature qu'entourait la pièce d'eau

classique, ornement traditionnel de toute maison mandarinale qui se respecte. Absorbé dans sa contemplation, il semblait ne prêter aucune attention à la présence du visiteur. Enfin, avisant une petite fourmi qui trottnait allègrement le long du rocher artificiel, il murmura d'une voix sacramentelle, comme s'adressant à lui-même : « *Hoành-sơn. nhứt đới; vạn đới dung thân.* » (A l'abri de la chaîne de montagnes, transversales, pendant, dix mille générations, elle vivra en sécurité.)

Cette phrase fut rapportée à **NGỌC-BÁU** qui crut en comprendre le sens prophétique : les mots **Hoành-sơn** signifiant une chaîne de montagnes transversales, ne désignent-ils pas le contrefort de la Cordillère annamite se dressant au Sud de **Hà-tĩnh** et qui tire son nom de cette particularité géographique ? Elle demanda à son mari d'enjoyer **NGUYỄN-HOÀNG** dans le **Thuận-hóa**, **TRỊNH-KIỆM**, comptant sur l'insalubrité du climat et l'insécurité du pays, alors sillonné par de nombreuses bandes de pirates et les incursions de chams, pour le débarrasser d'un rival en puissance, acquiesça sans peine à cette demande.

NGUYỄN-HOÀNG partit donc pour le **Thuận-hóa** accompagné d'une nombreuse suite de partisans, les anciens compagnons d'armes de son père. Arrivé dans le pays, il se fixa provisoirement au village de **Ái-tử** (situé au Nord de la citadelle actuelle de **Quảng-trị**) et se mit à la tâche. Il réussit à pacifier et à organiser la contrée qui, sous son habile administration, devint vite un territoire peuplé, prospère, bien policé, jetant ainsi les premières bases du futur empire des **Nguyễn**.

Pendant les loisirs que lui laissaient ses hautes charges, il faisait de fréquentes excursions au Nord et au Sud pour chercher un endroit propice à l'établissement de sa Capitale. C'est ainsi qu'il découvrit le **Phú-xuân**, la terre des Riches Printemps, où s'établit aujourd'hui **Huế**, dont il remarqua l'heureuse configuration géographique.

La tradition rapporte qu'au cours d'une de ses randonnées, le fondateur des **Nguyễn** arriva un jour près d'une rivière au bord de laquelle une éminence précédant une large ondulation de terrain offrait l'apparence d'un dragon qui viendrait boire. Cet aspect allégorique le frappa. — le dragon est en effet le symbole de la royauté - mais la présence d'une large faille en arrière de la colline ne laissa pas de le chagriner, car elle constituait une solution de continuité fâcheuse, la veine du dragon étant ainsi coupée.

Cette faille aurait été l'œuvre du général chinois **CAO-BIỆN**, ancien gouverneur du **Giao-châu**, alors placé sous la domination chinoise, lequel, ayant deviné l'importance future du site de **Huế**, aurait fait creuser cette excavation pour neutraliser le pouvoir surnaturel qu'il avait

reconnu dans l'ordonnance du lieu et empêcher par là toute possibilité de formation dynastique en Annam.

Comme il restait là, en proie à une grande perplexité, **NGUYỄN-HOÀNG** vit apparaître au sommet de la colline, une vieille femme qui, montrant tout l'espace qui s'étendait au Sud, lui dit : « Le Maître du pays, viendra un jour pour combler la veine du dragon coupée depuis des siècles et fixera là sa capitale. » A ces mots elle disparut. **NGUYỄN-HOÀNG**, voyant en cette apparition une messagère céleste, fit aussitôt combler la faille. A la place où avait apparu la vieille femme, il fit élever une haute tour dédiée à la déesse et à laquelle il donna le nom de **Thiên-mụ** (Tour de la Vieille Céleste, et non de Confucius comme on l'appelle communément à tort.)

L'endroit, avec la tour et la pagode **Thiên-mụ**, constitue aujourd'hui un des plus beaux sites de Hué, dont toute la poésie est rendue dans cette chanson d'un charme exquis :

Gió đưa cành chúc là đà

Tiếng chuông Thiên-mụ, canh gà Thọ-xương.

La brise berce les tiges de bambous qui ondulent.

On entend d'un côté le son de la cloche de **Thiên-mụ**, et de l'autre, le chant des coqs du village de **Thọ-xương**.

A la mort de **NGUYỄN-HOÀNG**, ses descendants s'affranchirent de l'autorité des **Trịnh** et se constituèrent un fief indépendant, reculant peu à peu leur domaine vers le Sud aux dépens des derniers Chàms, tandis qu'au Nord, le fleuve Sông Gianh servait de limite entre les deux Etats. De cette scission date la longue période connue dans l'histoire d'Annam sous le nom de Rivalité des **Nguyễn** et des **Trịnh**, qui allait durer plus de 150 ans et devait se terminer par le triomphe définitif de la dynastie actuelle.

Avant d'affirmer leur puissance, le premier soin des seigneurs du Sud était de chercher un endroit plus propice à leurs vastes desseins pour établir leur Capitale. Ils tâtonnèrent longtemps avant de fixer leur choix sur l'emplacement actuel.

Le fils de **NGUYỄN-HOÀNG**, **SÀI-VƯƠNG** transporta d'abord sa résidence à **Phước-yên** (*huyện* de **Quảng-diễn**, province de **Thừa-thiên**) à une dizaine de kilomètres au Nord de Hué.

Le successeur de celui-ci, **CÔNG-THƯỢNG-VƯƠNG**, la déplaça au village de **Kim-long** (le Dragon d'or), à quelques kilomètres en amont de Hué, un peu en deçà de la pagode **Thiên-mụ**.

Plus tard, **NGÀI-VƯƠNG** la transféra à **Phú-xuân** (la terre des Riches Printemps) à peu près à l'emplacement actuel de Hué, séduit qu'il était par l'aspect et les conditions géomantiques du lieu : devant une montagne qui a toute l'apparence d'un écran avec son sommet aplani et ses arêtes presque régulières, d'où son nom **Ngự-bình** (Ecran du Roi), et qui doit protéger la Capitale contre les influences occultes néfastes venant du Sud. A droite et à gauche, en amont et en aval de la Citadelle, deux petites îles émergent au milieu du fleuve, figurant le Dragon bleu (*Thanh-long*) et le Tigre blanc (*Bạch-hổ*), noms qui subsistent encore de nos jours et qui sont donnés à deux ponts, se trouvant l'un sur la route de **Thiên-Mụ** (le pont **Bạch-hổ**, autrement dit le Pont de la Gare), l'autre sur le chemin de Bao-vinh (le pont Thanh-long, connu également sous le nom de Pont de l'Attentat.)

Le fils de **NGÀI-VƯƠNG**, **MINH-VƯƠNG**, transporta son palais au village de **Bác-vọng** dans le *huyện* de **Quảng-diễn** ; mais sous **Võ-VƯƠNG**, la capitale fut de nouveau réintégrée à Phú-xuân, nom et emplacement qu'elle devait conserver jusqu'à l'avènement de **GIA-LONG**.

Après cette première lignée de 9 seigneurs, l'étoile des **Nguyễn** allait subir une éclipse passagère, avant de briller à nouveau d'un éclat incomparable.

A travers les vicissitudes et les fortunes changeantes de la guerre, malgré les convulsions qui secouèrent les vieilles assises des **Nguyễn**, la Capitale du Phú-xuân restait immuable. Successivement elle passait entre les mains des **Nguyễn**, des **Trịnh**, des **Tây-sơn**, et c'est dans ses murailles que **GIA-LONG** fit sa première entrée en 1801.

* * *

La prise de Phú-xuân par l'empereur **GIA-LONG** reste l'une des pages les plus glorieuses et les plus émouvantes de l'histoire d'Annam.

Les **Tây-sơn** étaient alors maîtres du Tonkin, et de l'Annam dans presque toute sa totalité, tandis que **NGUYỄN-ÁNH**, le futur **GIA-LONG**, occupait la Cochinchine et seulement quelques provinces du Sud-Annam. Ne disposant pas de forces suffisantes pour entreprendre des expéditions de grande envergure, le Seigneur de Cochinchine se contentait d'envoyer chaque année vers le Nord, à l'époque des moussons, une flotte et une petite armée, qui combinant leurs mouvements, s'emparaient de quelques districts, fortifiaient les points faciles à défendre et, la mauvaise saison venue, retournaient dans le Sud, après y avoir laissé garnison. Ces expéditions annuelles étaient appelées de ce fait Campagnes de saison (*Giặc mùa*).

Cependant, dans tout le pays occupé alors par les **Tây-son**, la mauvaise administration de ceux-ci était si impopulaire, le souvenir des anciens maîtres du pays était si vivace, et surtout, la renommée de bonté et de magnanimité du seigneur du Sud était si universelle et si éloquente que le peuple appelait de tous ses vœux la venue salvatrice du chef providentiel. Cette attente anxieuse de l'arrivée du prince **Nguyễn** se traduisait dans cette chanson nettement symptomatique de l'état d'esprit qui prévalait alors parmi la population :

*Lạy trời cho chóng gió Nồm;
Cho thuyền Chúa Nguyễn thắng buồm chạy ra.*

(Fasse le Ciel que la Mousson du Sud vienne vite,
Afin que les jonques du Seigneur **Nguyễn**, toutes voiles tendues, nous arrivent
sans encombre).

Entre temps, les secours français, amenés par l'Evêque d'ADRAN, étaient arrivés, permettant à GIA-LONG de mener la lutte avec plus de vigueur.

Les deux armées du Nord et du Sud se trouvaient bientôt face à face à Qui-nhơn. Les **Tây-son** faisaient le siège de la ville que défendait **Võ-TÁNH**, un des meilleurs généraux de GIA-LONG, aidé de **Ngô-tÙNG-CHÂU**, le conseiller civil. De part et d'autre, on avait aligné les meilleures troupes, les uns pour chercher à enlever, les autres pour essayer de débloquer la place.

C'est au cours de ce siège que mourut l'Evêque d'ADRAN, le 9 octobre 1799.

Mais tous les efforts des armées du Sud restèrent infructueux, en raison de la résistance opiniâtre des assaillants. **Võ-TÁNH** fit alors parvenir à son roi un message disant en substance : « Actuellement le gros de l'armée des **Tây-son** est à **Bình định**, la citadelle de Phú-xuân (Hué) est dégarnie. L'occasion est bonne. Que Votre Majesté me laisse à mon sort et marche sur la capitale pour l'occuper sans plus tarder. Si ma mort pouvait être échangée contre la capitale du Phú-xuân, je m'estimerai satisfait ».

L'empereur suivit ce conseil judicieux, non sans être profondément ému par la sublime abnégation de son fidèle lieutenant. Il laissa une petite troupe de couverture pour donner le change à l'ennemi et déplaça tout le gros de son armée et de sa flotte vers le Nord. Les prévisions de **Võ-TÁNH** se justifièrent pleinement. GIA-LONG ne rencontra à Phú-xuân qu'une faible résistance et réussit sans peine à le conquérir. Le 15 juin 1801, il fit une entrée triomphale dans la capitale de ses ancêtres d'où le roi **Tây-son** s'était enfui précipitamment.

Il apprit alors que les héroïques défenseurs du **Bình-định, Võ-TÁNH** et **Ngô-TÙNG CHÂU** s'étaient donné la mort : le premier en montant sur un bûcher, le second en absorbant du poison, et que la citadelle était tombée aux mains de l'ennemi.

Mais la prise de la ville, de **Qui-nhơn** n'était plus d'aucun secours pour les **Tây-son** : prise entre 2 feux, sous les assauts simultanés des troupes des **Nguyễn**, venant à la fois du Nord et du Sud, l'armée ennemie ne tarda pas à se désagréger, entraînant la débâcle des **Tây-son**.

Après la prise de Hué, l'avance de **GIA-LONG** vers le Tonkin se fit sans difficultés notables et, près d'une année après, le 20 juillet 1802, il fit son entrée à Hanoi, réalisant pour la première fois l'unité de l'empire d'Annam, depuis la Porte de Chine jusqu'à la Pointe de Cà-mâu.

Ainsi, le sacrifice de **Võ-TÁNH** et de **Ngô-TÙNG-CHÂU** aura permis à **GIA-LONG** de battre en brèche la puissance des **Tây-son** et de terminer la lutte à son avantage. Cette tactique était connue dans la stratégie ancienne sous le nom de *tượng kỳ thí xa* (dans une partie d'échecs, sacrifier le char - le principal pion- pour gagner la partie).

Le temple des deux héros se trouve actuellement à **Qui nhơn**. Laissé longtemps en ruines, il vient d'être réédifié par les soins du Gouvernement annamite et à cette occasion, plusieurs sentences parallèles ont été dédiées à la mémoire des illustres disparus, en particulier, celles-ci de **S. E. PHẠM-QUỲNH** qui évoquent d'une façon saisissante la tragique épopée et la mélancolie du site :

*Cô thành đương nhật nghị nhiên, vì quốc tận trung, võ tướng vẫn thân tranh nhứt tử.
Cổ mộ tà dương đảo thứ, linh nhân khí cảm, linh từ cao trủng tự thiên thu*

死 一 爭 臣 文 將 武 忠 盡 國 爲 然 毅 日 當 域 狐
秋 千 自 塚 高 祠 靈 感 起 人 冷 此 到 陽 斜 木 古

(De cette forteresse assiégée, où, par leur loyalisme envers l'Empereur, mandarins militaires et civils se disputèrent la mort.

Il ne reste plus aujourd'hui qu'un banian pour inspirer la mélancolie et un mausolée pour perpétuer le souvenir des héros).

Ayant réuni toute l'Indochine annamite sous son sceptre, l'Empereur **GIA-LONG** étudia l'emplacement de sa nouvelle capitale et la fixa à quelques centaines de mètres de l'ancien **Phú-xuân**. Il ordonna de grandes constructions, fit entourer la citadelle d'une enceinte de fossés et de fortifications d'après le système **Vauban**. Ces travaux durèrent pendant presque tout son règne, se poursuivirent sous **MINH-MẠNG** et ses successeurs, mais sans modifications notables à l'ancien plan.

Huế d'avant la conquête Son caractère d'inviolabilité

On a vu que depuis qu'elle a été adoptée comme capitale par les **Nguyễn**, sauf variation de quelques kilomètres au Nord ou au Sud, Huế n'a guère changé d'emplacement. La principale raison pour laquelle les seigneurs et rois **Nguyễn**, et même les Tây-son, l'ont choisi toujours comme capitale, de préférence à toute autre ville, en est qu'elle est très bien protégée par les obstacles naturels qui en font un réduit presque inexpugnable, d'accès compliqué et de défense facile. « Les montagnes l'entourent de toutes parts, la rivière qui la baigne ne peut servir de communication ; la barre qui se dresse à son embouchure, les lagunes perfides où elle se perd, arrêtent les insensés et les téméraires qui voudraient remonter son cours pour parvenir à la ville mystérieuse et sacrée ».

Au Nord, c'est le contrefort du Hoành-son, avec son col tourmenté du Đèo Ngang, communément appelé Porte d'Annam, qui constitue une première barrière infranchissable et dont la célèbre poésie classique de M^{me} THANH-QUANG a fixé à jamais les horizons caractéristiques :

*Bước đến Đèo Ngang bóng xế tà,
Cỏ cây chen đá lá xen hoa,
Lom-khom dưới núi tiều vài chú,
Lác-đác bên sông chợ mấy nhà.
Nhớ nước đau lòng con quốc-quốc ;
Thương nhà mỏi miệng cái gia-gia
Dừng chân đứng lại, trời non nước,
Một mảnh tình riêng, ta với ta.*

Traduction : J'arrive à la Porte d'Annam à l'heure où l'ombre s'étire obliquement sur la terre.

Partout la végétation se mêle à la pierre, et les fleurs aux feuilles.

Au pied de la montagne, cheminent quelques bûcherons courbés sous leurs lourds fagots.

De l'autre côté de la rivière pointent, disséminés, les toits des quelques paillotes du marché.

Les « couic-couic » répétés des poules d'eau (dont l'appellation est homonyme de patrie) évoquent l'image du pays lointain.

Les « ya-ya » inlassables des sarcelles (dont le nom signifie : maison) réveillent dans mon cœur endolori la nostalgie du foyer natal.

Suspendant mes pas, je m'arrête et enveloppe d'un regard, tout l'espace environnant, De tous côtés, ce ne sont que : ciel, montagnes, eaux.

Face à l'immense nature, je suis toute seule avec mes pensées et mes sentiments.

Au Sud, c'est un autre contrefort, avec le Đèo Ai-vân (le Col des Nuages) au profil puissant et sévère. Écoutez le chant du voyageur qui

arrive le soir au sommet du col et qui se sent empoigné par la mélancolie du paysage :

*Chiều chiều gió thổi Ai-Vân,
Chim kêu gành đá, gấm thân thêm buồn.*

(Le soir tombe, le vent gémit sur le Col des Nuages,

Les oiseaux s'appellent sur la falaise, je me sens tout esseulé et tout triste en songeant à mon sort d'exilé).

Après ce premier rempart constitué de part et d'autre par les deux contreforts massifs de la Chaîne Annamitique qui compartimentent la capitale en l'isolant du pays extérieur, ce sont d'autres obstacles naturels constitués encore par des fleuves profonds, des montagnes infranchissables : au Nord, le fleuve Sông Gianh, au Sud, les montagnes de Truôi :

*Núi Truôi, ai đắp nên cao ?
Sông Gianh, ai bới, ai đào nên sâu ?*

(Les montagnes de Truôi, qui donc les a élevées pour qu'elles soient si hautes ?
Le Fleuve Gianh, qui donc l'a creusé, fouillé, pour qu'il soit si profond?).

Hué se trouve ainsi bien à l'abri derrière cette double ligne de défenses naturelles, disposées comme à souhait pour protéger la capitale de toute action de surprise et décourager d'avance toute entreprise osée.

* * *

Aussi le voyage de Hué, à cette époque où il n'y avait ni chemin de fer, ni route carrossable, était-il un véritable exploit et faisait reculer plus d'un hardi compagnon. Cette appréhension des multiples aléas de la route se manifestait clairement dans cette chanson d'amour lancée par le jeune garçon :

*Thương em, anh cũng muốn vô,
Sợ trường nhà Hồ, sợ phá Tam-giang*

(Je vous aime, ô ma jeune amie, et voudrais faire le voyage de Hué,
Mais je crains, et le maquis des Hô, et la lagune des Trois Rivières.)

Et la jeune fille de répondre :

*Phá Tam-giang lúc này đã cạn,
Trường nhà Hồ, nội-tân đẹp yên.*

(La lagune des Trois Rivières est maintenant praticable,
Quant au maquis des Hô, il a été complètement pacifié par le mandarin *nội-tân*)

Qu'étaient donc ce maquis des **Hố** et cette lagune des Trois Rivières qui jetaient tant d'alarme dans l'esprit des voyageurs de cette époque ?

Le truông nhà **Hố** (Maquis des **Hố**) était une vaste étendue couverte de broussailles et de fourrés impénétrables, située entre le **Quảng-bình** et le **Quảng-trị**, ainsi appelée parce qu'il avait été le refuge des derniers descendants de **Hồ-quý-Lý** pourchassés par les troupes d'occupation chinoises.

C'était le repaire d'une bande de dangereux pirates, de hors-la-loi, de repris de justice qui y formaient une sorte de république placée sous l'autorité d'un chef et qui tiraient leur subsistance de brigandages et de rapines, tuant, pillant, rançonnant tous les voyageurs qui traversaient le pays.

La menace qu'ils faisaient planer sur la contrée était d'autant plus grave qu'ils étaient insaisissables et assurés d'une complète impunité, leur repaire étant sillonné par un réseau de sentiers et de pistes inextricables, formant une sorte de labyrinthe à travers lequel pouvaient seuls s'aventurer les initiés. Toutes les tentatives de répression ordonnées par les autorités furent de ce fait vouées à l'échec et les ravages des pirates s'exerçaient chaque jour de plus belle.

A la fin, la Cour envoya un mandarin de grande valeur, le **nội-tán** **NGUYỄN-KHOA-ĐẶNG** qui s'était déjà rendu célèbre par d'autres hauts faits d'armes antérieurs. C'était une sorte de héros justicier, défenseur des faibles et des malheureux, qui se donnait la tâche de pourchasser les bandits et les pirates et d'assurer la sécurité des paisibles habitants.

Après plusieurs escarmouches sans résultat, le **nội-tán** usa d'un stratagème. Il se déguisa en commerçant, se fit arrêter par les malandrins à qui il promit une forte rançon à verser seulement entre les mains du chef de bande. Les pirates le conduisent donc à leur capitaine, à travers le dédale dont ils étaient les seuls à connaître le secret. En cours de route, l'ingénieux captif, rééditant le geste du Petit Poucet, sema des points de repère. L'histoire ne dit pas si c'étaient des cailloux blancs ou des miettes de pain - pardon ! des grains de riz - ce qui est certain, c'est que les soldats du **nội-tán**, grâce à ce jalonnement, purent le suivre à la trace.

Ils parvinrent ainsi jusqu'au grand quartier général, y firent irruption, capturèrent le chef ainsi que tout son état-major et les exterminèrent jusqu'au dernier. A partir de ce jour-là, le maquis des **Hố** cessa d'être une terreur pour les voyageurs, la route mandarine redevenait libre et la circulation était à nouveau rétablie.

Quant à la lagune des Trois Rivières — ainsi appelée car elle est l'aboutissement de trois cours d'eau — elle s'étendait au N. O. de la province de **Thừa-thiên** et est plus connue sous le nom de lagune de l'Ouest.

La tradition prétend qu'elle était le refuge d'une famille de trois trombes-génies : Monsieur, Madame et Bébé. En temps ordinaire, ils dormaient paisiblement au sein des eaux ; mais dès qu'une jonque ou qu'une barque s'aventurait sur la lagune, immédiatement, ils se soulevaient, hauts comme des montagnes, faisant sombrer les embarcations et noyant les voyageurs.

Aussi tous les bateliers, avant de tenter la traversée de la lagune, devaient offrir un sacrifice propitiatoire aux génies et jeter ensuite les offrandes dans les eaux, ce qui ne les mettait pas toujours à l'abri de la colère des puissances maléfiques. Celles-ci semaient une sainte terreur dans le monde des navigateurs et la lagune restait impraticable jusqu'au jour où le *nội-tân* **NGUYỄN-KHOA-ĐẶNG** — le même qui avait purgé la route mandarine des pirates - résolut, après avoir assuré la sécurité sur terre, d'écarter également toute menace sur les eaux.

A cet effet, il fit installer sur le bord de la lagune un canon — lequel, on a toutes les raisons de le croire, devait être aussi un canon-génie — et guetta l'apparition des vagues diaboliques. L'attente ne fut pas longue. Une barque s'étant aventurée sur la lagune, on vit instantanément trois montagnes d'eau se soulever tumultueusement et accourir avec fracas. Immédiatement le *nội-tân* fit pointer le canon dans la direction des trombes monstrueuses et ordonna le feu. Par deux fois, le canon-génie tonna et frappa les deux grosses tombes ; le père et la mère, qui s'effondrèrent mortellement blessés, tandis que le génie-bébé réussit à prendre la fuite et se perdit dans la mer.

A partir de cette date, la lagune recouvra sa sérénité et les navigateurs furent délivrés du terrible cauchemar. Les trombes-génies de la lagune des Trois Rivières, comme les pirates du maquis des **Hồ** n'étaient plus qu'un mauvais souvenir et les voyageurs pouvaient sans crainte pousser jusqu'à Hué.

*
* *

Mais cela ne veut pas dire que le voyage de Hué soit devenu une simple promenade. Si les menaces d'insécurité ont disparu, les obstacles et les dangers réels demeurent : montagnes altières, mers grondantes, fleuves impétueux continuent à monter une garde vigilante autour de la capitale des **Nguyễn**. Le voyage reste toujours long et pénible, mais il

n'est pas sans charme ; la route mandarine déroule son ruban à travers un site incomparable, comme en témoignent les deux vers suivants du poète TÂN-ĐÀ.

*Đường vô xứ Huế quanh-quanh,
Non xanh, nước biếc như tranh họa-đồ.*

(La route conduisant à Hué est toute en détours et sinuosités,
Des montagnes bleues, des eaux glauques en font un tableau merveilleux).

La beauté des points de vue, les charmes de la route récompensent amplement le voyageur de ses peines et de ses fatigues ; mais une fois arrivé à Hué, il le sera bien davantage par, la délicatesse des paysages, la douceur du climat, l'urbanité des mœurs et encore, et surtout, par la grâce des jeunes Huéennes au sourire de qui on s'arrache difficilement, à tel point que :

*Học trò trong Quảng ra thi,
Thầy o gái Huế chân đi không rời ;*

(Les étudiants du Quảng viennent à Hué pour passer les concours triennaux.
Ils voient les jeunes filles de Hué et ne peuvent plus se résoudre à les quitter)

Car le sourire des jeunes Huéennes est aussi ensorceleur que le chant des Sirènes de la Fable ; mais n'ayez crainte ! vous pouvez sans crainte, ô étudiants d'autrefois ou d'aujourd'hui, venus du Quảng ou d'ailleurs, vous pouvez sans risque, contempler ces sourires, vous laissez prendre à leur charme, ils ne vous perdront pas ; bien plus, ils peuvent même être la récompense des heureux élus qui auront réussi aux concours, que ce soit les concours triennaux d'antan ou les concours administratifs d'aujourd'hui.

*
* *

Huế moderne . — Influence de l'intervention française.

Ainsi, sous le règne des premiers rois de la dynastie, Hué garde toujours son caractère de capitale mystérieuse et sacrée, exerçant sur les provinces une influence décisive, une attirance invincible, auréolée par le mirage de la distance et l'éclat de la Cour toute-puissante. Elle était comme le symbole de la Royauté, la Cité prestigieuse et souveraine, le séjour inviolable de l'Empereur et de sa Cour.

Il survint cependant alors un événement capital qui, tout en changeant le cours de l'histoire d'Annam, modifia également le visage de la Capitale et la rendit plus humaine et plus accessible : nous avons parlé de l'intervention française.

Ce changement dans la structure politique du pays, ainsi que certains aménagements dans la ville, étaient accueillis par cette chanson :

*Kể từ ngày Tây lại Sứ sang,
Cầu Trường-tiến đổi bến, chợ Đường-ngang thay đình.*

(Depuis le jour où les Français arrivèrent dans le pays et qu'un résident s'établit ici,

Le bac de **Trường-tiến** changeait de débarcadère et le marché **Đường-ngang** changeait d'emplacement).

Le bac de **Trường-tiến** se trouvait à l'emplacement actuel du Pont Clemenceau, le **Đường-ngang** est la route passant devant la Gendarmerie nationale et menant à **An-cự** ; un marché se tenait autrefois au rond-point de la Gendarmerie ; après l'arrivée des Français, il était transféré à **An-cự** où il se tient encore aujourd'hui.

Les premiers moments de l'intervention française en Annam n'allaient pas sans heurts et sans grincement. Le représentant de la France qui était alors le général DE COURCY, était impératif et intransigeant, tandis qu'à la Cour d'Annam, le gouvernement bicéphale des deux régents **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẮT THUYẾT** s'accommodait mal de la nouvelle situation et cherchait par tous les moyens possibles à s'affranchir de la tutelle étrangère.

A Hué, l'intervention française se manifestait par l'occupation de la concession **Mang-cá** (Nageoire de Poisson - ainsi appelée parce qu'elle affecte la forme de cet appendice latéral des poissons) ainsi que par l'installation d'une légation au lieu dit **Thủy-trường** (cantonnement des Mariniers) à l'emplacement actuel de la Résidence supérieure. Le Fleuve des Parfums servait de limite entre la ville annamite et la colonie française.

Cette particularité géographique, ainsi que l'état de troubles et d'instabilité d'alors, était chansonnée d'une manière fort plaisante à l'époque.

Un beau matin, on vit, apposés sur les deux côtés du Mirador VIII (Mirador **Thượng-tứ**) deux vers parallèles en caractères chinois ainsi conçus :

*Nhật giang lưỡng thủy ngôn nan thuyết
Tứ nguyệt tâm vương, triệu bát trường.*

一江兩水言難說
四月三王兆不祥

{Traduction : Un fleuve partage deux eaux (ou deux États - le caractère *thủy* se traduit en annamite par *nước* qui signifie à la fois *eau* et *état*.)- la chose ne peut vraiment se dire (*thuyết* se traduit par *dire*, *parler* et désigne le nom du troisième régent).

Trois rois en quatre mois (**Dục-Đức, Hiệp-Hoà, Kiên-Phước** : juillet-novembre 1883) : l'augure n'est guère favorable (*tường* se traduit par *propice, favorable* et indique le nom du deuxième régent).

Ces deux vers parallèles d'un caractère nettement pamphlétaire sont surtout réussis en ce qu'ils renferment un double jeu de mots fort heureux, accouplant aux derniers pieds les noms des deux puissants régents d'alors, en même temps qu'ils fixent en quelques mots le tableau de la situation politique et des troubles ni de l'époque.

Cette situation trouble ne pouvait durer ; elle eut pour dénouement l'événement tragique connu dans l'histoire d'Annam sous le nom de *Guet-Apens de Hué* et la prise de la Citadelle de Hué par les troupes françaises du Mang-cá (5 juillet 1885), suivis de la fuite du Roi **HÀM-NGHỊ** et de l'avènement de **ĐỒNG-KHÁNH**, prélude d'une longue ère de paix et de concorde qui dure jusqu'à nos jours.

Les habitants de Hué conservent de cette tragique journée du 5 juillet 1885 une fête commémorative qui se célèbre chaque année le 23 du 5^e mois du calendrier lunaire et est appelée fête des Ames errantes (**LỄ ÂM-hồn**), en souvenir des innombrables tués de la journée, ainsi qu'une chanson ainsi conçue :

*Kể từ ngày thất-thủ kinh-đô
Ông Tây giăng giây-thép, họa địa-đổ nước Nam.*

(Depuis le jour où la capitale a capitulé,

M.M. les Français tendirent partout des fils de fer (en d'autres termes : installèrent des lignes télégraphiques) et dessinèrent la carte de l'Annam (Le fait de dresser la carte du pays, prérogative exclusivement royale, signifie la main-mise sur le territoire et le contrôle des affaires du pays).

De même, le remplacement sur le trône du Roi **HÀM-NGHỊ** en fuite par son frère **ĐỒNG-KHÁNH** donna lieu à cette autre chanson :

*Một nhà sinh dặng ba vua.
Vua còn, vua mất, vua thua chạy dài.*

(D'une même souche naquirent trois rois,

L'un est sur le trône (**ĐỒNG-KHÁNH**), l'autre est mort (le pauvre **HIỆP-HOÀ** condamné à la mort violente par les deux régents), le troisième est en fuite (**HÀM-NGHỊ**).

* * *

Toute la vie de la Cour et l'activité de la capitale annamite se concentraient alors à l'intérieur de la Citadelle ; l'extérieur de l'enceinte était occupé seulement en certains points sur les bords du Fleuve des Parfums, par quelques installations d'importance secondaire.

Voici, en dehors de la Citadelle et dans ses grandes lignes, l'aspect de Hué vers 1885 :

Pas de pont sur la rivière. La Légation de France, à l'emplacement actuel de la Résidence supérieure. A l'Est de la Résidence, la Poste. La garnison composée d'une compagnie, installée à l'ancien Hôtel des Ambassadeurs, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la caserne Courcy ; une autre compagnie cantonnée à l'hôpital annamite, sur le bord du fleuve, à 200 mètres environ, à l'Ouest de la Résidence supérieure. Derrière la caserne Courcy, un petit marché qui devait être transféré plus tard à **An-cư**. Depuis l'Hôpital jusqu'à la gare actuelle, les casernements des soldats de la Marine annamite, avec jonques de guerre, matériel et de grands hangars couverts de tuiles pour les mariniers et leurs familles. (Un de ces hangars devait abriter dans la suite le vieux collège **Quốc-Học**, d'où est sorti le lycée **Khải-Định** actuel). Entre ces casernes, alignées le long du fleuve, étaient creusés de petits bassins où les jonques de guerre se mettaient à l'abri. Du côté de la gare, se trouvaient des écuries où étaient logés des éléphants de guerre, avec des dépendances pour leurs gardiens et le personnel nécessaire.

Tout le reste de la rive droite n'était que brousse, rizières et jardins.

Sur la rive gauche, tout à côté du Mirador **Thượng-tứ**, un grand bâtiment tel qu'il est encore maintenant, **Thượng-bạc** (Hôtel de réception des Affaires étrangères) où les audiences étaient données aux ambassadeurs européens qui, ainsi, ne pénétraient pas dans la Citadelle, et où les représentants de la France se rencontraient avec les mandarins annamites de la Cour avant l'établissement du Protectorat. Ce bâtiment était transformé dans la suite en Ecole des **Hậu-bổ** (Ecole de formation des Mandarins stagiaires).

Un peu à gauche du Mirador, là où sont actuellement l'école Paul-Bert et la maison du prince **Tuyên-Hóa**, de longs bâtiments couverts, disposés perpendiculairement au fleuve, serrés les uns contre les autres, servant de casernements, d'ateliers ou de dépôt, contenant les bois destinés aux usages du roi et de la Cour. Un peu plus loin se trouvaient le **Phu-văn-lâu** (le Pavillon des Edits) et le **Lương-tạ** (les Bains royaux) où étaient amarrés les galères impériales à têtes de dragon et de phénix.

La chanson suivante fixe le souvenir de quelques-unes de ces installations, aujourd'hui disparus :

*Xa-hiền rồi đến Dinh-thuyền
Ngó qua Trường-súng, Trường-tiền cách xa.*

(L'atelier de construction des chars royaux est proche du chantier des galères impériales.

De part et d'autre, l'Hôtel des Monnaies et la Poudrière nationale sont situées loin l'un de l'autre, aux deux points extrêmes).

Mais peu à peu, avec le temps, sous l'influence des circonstances ou des nécessités, ces installations disparurent complètement telles, le Xa-hiên et le **Dinh-thuyền**, d'autres n'existent plus qu'à l'état de souvenir, comme le **Trường-súng** dont un bac, situé près de la piscine militaire, porte aujourd'hui le nom **Bến-đò Trường-súng** (Bac de la Poudrière), et le **Trường-tiến**, dont un bac, puis un pont gardent encore la dénomination.

Ce pont **Trường-tiến** ainsi appelé parce qu'il est construit à l'ancien emplacement de l'Hôtel des Monnaies, était d'abord en bois et remplaçait le bac du même nom ; il s'appelait alors officiellement le pont **Thành-Thái** en commémoration du Roi **THÀNH-THÁI** sous le règne de qui il était lancé. Emporté par le typhon du 11 septembre 1904, il fut remplacé, au même endroit, par un autre pont métallique qui est baptisé pont Clemenceau ; cependant les Annamites continuent à l'appeler de son premier nom **Trường-tiến** beaucoup plus familier à leurs oreilles.

Cette réfection du pont Clemenceau, coïncidant avec le transfert du marché **Đông-bà** qui se transportait de son ancien emplacement près du pont **Đông-bà**, à la place qu'il occupe actuellement, fut accueillie par cette chanson :

*Chợ Đông-bà đem ra ngoài gai
Cầu Trường-tiến đúc lại xi-môn...*

(Le Marché **Đông-bà** fut transporté au terrain de **gai**—le **gai** était une bande de terrain broussaillieux et impénétrable qui s'étendait du pont Clemenceau au pont **Gia-hội** à la place qu'occupent actuellement le marché **Bông-bà** et le stade d'Elloy de la SEPSH.

Le pont **Trường-tiến** (alias pont Clemenceau) fut reconstruit en ciment....)

La reconnaissance de la population pour la construction de cet ouvrage d'art qui rend d'inappréciables services aux usagers, se manifeste d'autre part par cette chanson :

*Question : Sông Hương đã rộng mà sâu,
Dor tay tề-độ bắc cầu là ai ?*

(La Rivière des Parfums est à la fois large et profonde,
Qui donc a tendu une main secourable pour jeter ce pont par-dessus ?)

*Réponse : Bắc cầu tề-độ qua đây ;
Của Vua Nam-Việt, công thầy Lang-sa.*

(Ce pont jeté par-dessus le fleuve,
Il est le bien du roi d'Annam et est l'œuvre des maîtres français).

Sous l'impulsion du génie français, Hué prenait peu à peu de l'extension. Il franchit son enceinte fortifiée et déborda au dehors. De nouveaux quartiers issus de terrains vagues se formèrent peu à peu et vinrent s'agglomérer autour de l'ancienne ville. C'est ainsi que la rue Paul-Bert qui est aujourd'hui la principale artère de la ville n'était autrefois qu'un petit sentier, tortueux et malodorant.

A cette époque, le centre de l'activité commerciale était à **Gia-hội** où s'étaient établies les premières colonies chinoises venues à Hué et où se trouvent encore aujourd'hui les maisons-mères des plus grosses firmes chinoises en Annam, ainsi que les pagodes des cinq Congrégations, les temples de Chùà-ông, en l'honneur de QUAN-CÔNG, un héros chinois déifié, et de Chùà-bà en l'honneur d'une déesse tutélaire qui serait Notre Dame de la Garde des croyances chinoises et annamites.

Mais avec le développement de la ville, le pôle de l'activité commerciale se déplaça peu à peu de la rue **Gia-hội** vers la rue Paul-Bert, où il se maintient actuellement.

En même temps, la Légation française, devenue la Résidence supérieure, devint le centre d'une grande activité et constitua le noyau du quartier européen, auquel sont venus s'adjoindre les centres suburbains de Bền-ngư, Phú-cam, An-cựu, Vĩ-da dont la date de création est plus ou moins récente.

Et Hué, en même temps qu'elle prend de l'extension, acquiert chaque jour un cachet de distinction et de pittoresque plus prononcé.



Quatre cents ans ont passé. La Hué de nos jours n'est plus la Hué de 1558. Avant d'arriver à ce qu'elle est aujourd'hui, il lui a fallu passer par bien de transformations et d'évolutions successives : chaque génération en passant a apporté sa pierre, laissé sa marque, et c'est moulé dans ce creuset du temps constructeur, des efforts conjugués de la nature et de l'homme qu'est sortie la Hué actuelle, la capitale merveilleuse des peintres et des poètes.

Mais aussi bien, c'est aux seigneurs, aux rois et aux empereurs de la dynastie des **Nguyễn** que Hué doit sa fortune ; elle le doit grâce à sa situation privilégiée, déterminée par la conjoncture favorable des astres et des éléments, la disposition heureuse des montagnes et des eaux. Protégée par les influences fastes et les puissances occultes, Hué restera à jamais le Cité bénit des dieux, le séjour inviolable des rois et des empereurs.

Découverte, bâtie, fondée par les **Nguyễn**, contemporaine lointaine de l'établissement des premiers seigneurs du Sud dans leur patrimoine initial, ayant participé à tous les revers et grandeurs de la Famille régnante, elle a été, demeure et restera la Cité des **Nguyễn**. Sa destinée apparaît intimement mêlée à celle de la dynastie actuelle dont la pérennité a été annoncée par le prophète.

L'une et l'autre continuent à être le symbole des institutions hautement permanentes, des principes les plus nobles et les plus sacrés, à représenter le pays et le prince dans l'esprit du peuple d'Annam qui associe et confond dans le même amour et la même ferveur la Ville éternelle et la Dynastie immuable.

Note

Il convient de reprendre quelques-uns des noms vulgaires de lieux mentionnés dans l'étude de M. **CAO-VĂN-CHIÊU**.

Le *Truong nhà Hố*, « le Maquis de la famille **Hố** », était un bois de 4 kilomètres environ de longueur, que traversait la Route Mandarine un peu au Sud de la limite actuelle du **Quảng-bình** et du **Quảng-trị**. Le terrain d'atterrissage du kilomètre 105-106 en occupe à peu près exactement le centre. La Route Mandarine l'a traversé, suivant les époques, tantôt plus à l'Ouest, tantôt plus à l'Est. On en voyait les vestiges, avant qu'on ait fait les débroussailllements intenses de ces dernières années. C'était là que commençaient les quarante ou cinquante kilomètres de route en sable blanc que l'on devait faire vers le Nord.

Le nom vulgaire se rattache peut-être à la dynastie des **Hố**. Mais il se rattache d'une façon beaucoup plus certaine au village de **Hố-xá**, vulgairement *Nhà Hố*, « la famille **Hố** », dans les deux cas, qui se trouve juste à la limite Sud de ce « maquis ». Et ces deux appellations remontent loin dans le passé. Ce village se trouvait inclus jadis dans le district de **Ma-linh** qui, avec le district de **Địa-lý** et le district de **Bồ-chính**, fut cédé aux Annamites par les Chams en 1070. Mais le pays était peu peuplé, ou, mieux, il y avait peu d'Annamites. Vers 1075, **Lý-nhơn-Tôn** porta un édit pour inviter les populations du Nord à aller s'y établir. Et il y eut, à partir de cette époque, et dans la suite, des lieux appelés *Nhà Phan*, *Nhà Vâng*, *Nhà Hố*, *Nhà Ngo* (pour *Ngô*), etc, auxquels on donna le nom administratif de *Phan-xá*, *Huỳnh-xá*, *Hố-xá*, etc., c'est-à-dire : « la Maison des Phan », « la Maison des Hoàng », etc., « la Famille Phan », « la Famille Hoàng », etc. Ce sont des vestiges de la première colonisation annamite du pays. (Voir *La Géographie historique du Quảng-bình*, dans B.E.F.E.O., 1902, pp, 55-73).

Sur le *nội-tán* **NGUYỄN-KHOA-ĐĂNG**, voir : *Une lignée de loyaux serviteurs : les Nguyễn-Khoa*, par G. RIVIERE, dans B.A.V.H., 1915, pp, 290-294. On mentionne là tous les hauts faits qui sont attribués à ce personnage.

Le bac de **Trường-sung** rappelle aussi de vieux souvenirs. Il traverse le fleuve un peu au-dessous du pont du chemin de fer.

Trường, c'est « un emplacement » où a lieu une cérémonie quelconque. Ici, « l'emplacement pour les canons », désigne un champ de tir. Dans les Annales des

Nguyễn, on mentionne l'établissement d'un champ de tir, sous **Võ-vương**, en octobre 1747. Il reste, comme témoins, sur la rive droite du fleuve, un peu en amont du bac, deux buttes de tir, **hòn mô**, de dimensions importantes. Dans le même quartier, mais un peu plus en amont, est « le hameau des Fondateurs », **Thợ-đúc, Phường-đúc**, qui rappelle **JEAN DE LA CROIX**, le fondeur de canons au service de **Hiên-vương**, au XVII^e siècle. Des souvenirs plus récents sont le temple du Génie du feu, aujourd'hui désaffecté, où l'on vénérât avec ce Génie, les Génies des canons et des fusils. C'est à ce bac que les artilleurs et les soldats de l'État annamite passaient le bac lorsqu'ils allaient s'exercer au tir du canon ou du fusil (Voir : Le quartier des Ârènes : II. *Souvenirs des Nguyễn*, dans B.A.V.H., 1925, notamment pp. 121-128).

Trường-tiến. Dans *l'Onomastique de la Citadelle de Hué* (B.A.V.H., 1933, pp. 128-129), j'avais traduit ce vocable par « fonderie de sapèques ». Je devais ce renseignement à Mgr **CASPAR**, qui avait une connaissance approfondie de tous les vieux souvenirs de la Capitale. Et ce sens répond manifestement à une tradition annamite. Mais je n'ai jamais pu découvrir, malgré une longue enquête, le moindre vestige de cette sapèquerie. Ce n'est pas, toutefois, une raison pour rejeter cette interprétation.

Il convient cependant, d'envisager une autre explication.

Il a existé pendant près d'un siècle, et jusqu'à ces derniers temps, un peu au-dessous du Pont Clemenceau, à l'emplacement du Stade actuel, un « champ d'exercice pour les éléphants », **Tập-tượng-trường**. C'est à ce souvenir qu'il faut, je crois, rattacher le nom de **Trường-tiến**. Il ne rappelle pas une ancienne « fonderie de sapèques », mais « le champ d'exercice antérieur », c'est-à-dire, situé sur le côté antérieur de la Citadelle, en avant de la Citadelle. Il se rattache ainsi aux manœuvres que les régiments des éléphants et les autres troupes faisaient jadis et très souvent à cet endroit. Donc : do **Trường-tiến**, « le bac du champ d'exercice antérieur » ; **cầu Trường-tiến**, « le pont du champ d'exercice antérieur » ; **sông Trường-tiến**, « le fleuve du champ d'exercice antérieur » ; **chợ Trường-tiến**, « le marché du champ d'exercice antérieur ».

Il n'y a jamais eu de pont en bois à la place du Pont Clemenceau. Le pont a toujours été en fer. Mais, tout d'abord, le platelage fut fait en bois. Après le typhon de 1904, qui jeta dans le fleuve deux ou trois travées entières du pont, on résolut de rendre cet ouvrage plus lourd, et on fit la chaussée en ciment.

L. CADIÈRE

Rédacteur du Bulletin

SOMMAIRE

Communications faites par les Membres de la Société

	Pages
Les grandes familles de l'Annam : S. E. Trần-tiên-Thành (Đào-Duy-ANH)	91
Trois décorations peu connues (F. G. LEPAGE).....	161
Huế à travers les âges (CAO-VĂN-CHIÊU)	169

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 300 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indochinois, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 18 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au Service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le Bulletin des Amis du Vieux Hué tiré à 650 exemplaires forme (fin 1943) 31 volumes in-8, d'environ 12.400 pages en tout, illustrés de 2.700 planches hors texte, et de 650 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les 3 mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hue, à Hue (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

